

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

ACP/UE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU PLAN ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

PROJET # 083 CENTRAFRIQUE
ETUDE D'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT
ECONOMIQUE

RAPPORT INTERIMAIRE

AVRIL 2005

Par MM. **André MONKAM** *Expert en Commerce International*
Prosper ITAMBE HAKO *Expert en Economie du Développement*
Alexis GAZOME *Expert en Affaires Fiscales*



CENTRE DE
RECHERCHE ET
D'ETUDES EN
ECONOMIE ET
SONDAGE

CRETES Siège: Biyem - Assi Stade -Face CAMTEL -B.P. 30 494 Yaoundé 13 - Cameroun
Tél. : (237) 231.83.42- Fax: (237) 231.02.83- E-mail : cretes@iccnnet.cm ; cretesconsultants@yahoo.fr et
cretes20002001@yahoo.fr N° Statistique : 7 326 101 U

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	7
CHAPITRE 0 : INTRODUCTION GENERALE.....	9
Compatibilité des APE avec les règles de l'OMC	13
Arrangements généraux et spéciaux dans le cadre du SGP	14
Couverture commerciale des ZLE.....	14
CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DU PAYS	18
1.1. CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE	18
1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE.....	18
1.3. CONTEXTE SOCIAL	21
1.4. PERSPECTIVES ECONOMIQUES A COURT ET MOYEN TERMES	23
Politique économique et sociale du Gouvernement	24
1.5. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	25
1.6. POLITIQUE COMMERCIALE DU GOUVERNEMENT	28
1.6.1. Cadre législatif et réglementaire	28
De la création des entreprises	28
Des conditions d'activité.....	29
Des dispositions incitatives à l'investissement	30
1.6.2. Accords et arrangements commerciaux	31
1.6.3. Les accords commerciaux bilatéraux	35
Accord Commercial	35
1.7. POLITIQUE BUDGETAIRE SUIVIE	37
1.7.1 Situation des Recettes	38
1.7.2.Situation des Dépenses budgétaires	39
1.8. LA POLITIQUE FISCALE	41
1.8.1.Le régime fiscal.....	41
1.8.2La Fiscalité intérieure	42
1.8.3. Le rendement de la fiscalité intérieure (en milliards).....	44
1.8.3. La Fiscalité de porte	45
1.9. INSERTION DES APE DANS L'ECONOMIE NATIONALE.....	52
CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DU SECTEUR PRODUCTIF DE.....	56
L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE	56
2.1. ANALYSE SECTORIELLE.....	56
2.1.1. Agriculture	56
2.1.2. Industries extractives	57
2.1.3. Sylviculture et exploitation forestière.....	58
2.1.4. Elevage.....	60
2.1.5. Pêche.....	61

2.2. Analyse du secteur manufacturier centrafricain.....	61
2.2. LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR PRIVE	66
2.5. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT.....	67
Les structures d'encadrement identifiées	68
2.3. CONTRAINTES ET OBSTACLES A LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE	69
2.3.1. Compétitivité et environnement national	69
2.3.2. Les conditions d'activité des entreprises	71
➤ Etroitesse du marché	74
➤ L'environnement législatif et réglementaire	75
➤ Les besoins en formation.....	76
2.5. LES SECTEURS ECONOMIQUES CLES.....	77
2.5.1. Critères d'identification	78
2.5.2. Construction d'un score par secteur	79
2.5.3. Résultats et choix des branches porteuses	80
CHAPITRE 3 : LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA RCA.....	85
3.1. ANALYSE DU COMMERCE EXTERIEUR	85
3.1.1. Tendances d'ensemble	85
EXPORTATIONS	85
IMPORTATIONS	85
TOTAL DES ECHANGES	85
TAUX DE COUVERTURE.....	85
3.1.2. Evolution des exportations	86
3.1.3. Evolution des importations	88
3.1.4. Le commerce intracommunautaire	90
3.1.5. Marges préférentielles sur les marchés européens et autres	96
Les produits (ou catégories de produits) sensibles.....	97
3.2. ESTIMATION DE LA MARGE PREFERENTIELLE.....	100
3.2.1. Calcul de la marge préférentielle	100
CHAPITRE 4 : IMPACT DES APE SUR L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE	107
4.0. INTRODUCTION.....	107
4.1. IMPACT SUR LES VARIABLES MACROECONOMIQUES CLES	107
4.1.1. Sur les revenus	107
4.1.2. Sur la consommation	108
4.1.3. Sur le niveau général des prix	109
4.1.4. Sur l'investissement	112
4.1.5. Sur le PIB	112
4.1.6. Sur le commerce extérieur	115
4.1.7. Sur les finances publiques	118
4.1.8. Impact sur la balance des paiements et la situation monétaire	119

4.2. IMPACT SUR LES SECTEURS CLES DE L'ECONOMIE ET LE SYSTEME PRODUCTIF.....	120
4.2.1. Sur les biens d'équipement, les intrants, les demi-produits	120
4.2.2. Sur les produits finis	120
4.2.3. Sur les secteurs clés de l'économie	121
4.3. IMPACT SOCIAL	124
4.3.1. Impact sur la situation de la pauvreté	124
4.3.2. Impact sur la consommation des ménages et le bien être	126
4.3.3. Impact sur l'emploi (douanes et activités connexes)	126
4.4. IMPACT SUR LE COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE	126
4.4.1. Analyse globale	127
4.4.2. Les produits dont les valeurs importées sont supérieures à 100 Millions de FCFA	127
4.4.3. Analyse par produit :	130
CHAPITRE 5 : MESURES D'AJUSTEMENT NECESSAIRES ..	135
5.1. MAXIMISER L'IMPACT DES APER SUR L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE ...	135
5.2. PERMETTRE AU GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN D'HONORER SES ENGAGEMENTS A COURT ET MOYEN TERME	136
5.3. FAIRE DES APE UN INSTRUMENT DE DEVELOPPEMENT	140
5.3.1. Sortir le pays du Cercle Vicieux de l'Assistanat	140
CHAPITRE 7 : LES ACTIONS D'APPUI	150
Il reste donc à mener les opérations suivantes :	150
7.1. EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES POUR LES NEGOCIATIONS	150
7.2. LES ETUDES	151
7.3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	151
7.4. RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE	153
CHAPITRE 8 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	156
8.1. CONCLUSIONS	156
8.2. RECOMMANDATIONS.....	160
ANNEXE.....	164
ANNEXE A.....	165
TERMES DE REFERENCE.....	165

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	LIBELLES
ACP	Pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ALE	Accord de Libre Echange
APE	Accord de Partenariat Economique
APER	Accord de Partenariat Economique Régional
CAF	Coût, Assurance, Fret
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat de la RCA
CDE	Centre de Développement des Entreprises
CE	Commission Européenne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CAONEF	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DD	Droits de Douane
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
Fcfa	Franc cfa
FMI	Fonds Monétaire International
CRNC	Comité régional des négociations commerciales
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indicateur de Développement Humain
IST	Infection Sexuellement Transmissible
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAC	Politique Agricole Commune
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PMA	Pays Moins Avancé
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PTT	Postes et Télécommunications
PU	Prix Unitaire
RDC	République Démocratique du Congo
SPG	Système de Préférences Généralisées

SPNR	Système de Préférences commerciales Non Réciproques
SPR	Système de Préférences commerciales Réciproques
TEC	Tarif Extérieur Commun
TRE	Tableau ressources Emplois
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajouté
UE	Union Européenne
VA	Valeur Ajoutée
VD	Valeur en Douane
ZLE	Zone de Libre Echange

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de quelques indicateurs de développement humain	22
Tableau 2 : Rappel des objectifs du millénaire pour le développement	27
Tableau 3 : Produits exportables entre RCA, Lybie et Egypte.....	35
Tableau 4 : Evolution des recettes totales et dons (en milliards.....	38
Tableau 5 : Evolution des dépenses totales (base engagement) en milliards.....	39
Tableau 6 : Evolution des Soldes budgétaires.....	40
Tableau 7 : Evolution du rendement de la fiscalité intérieure	44
Tableau 8 : Système de taxations des importations.....	47
Tableau 9 : Structure tarifaire	48
Tableau 10 : Système de taxation des exportations	48
Tableau 11 : Evolution des recettes douanières.....	49
Tableau 12 : Exonérations douanières de 2002 à 2004	51
Tableau 13 : Quelques tendances d'évolution du diamant.....	58
Tableau 14 : Evolution de quelques agrégats du secteur forêt en RCA	60
Tableau 15 : Projections des effectifs du cheptel jusqu'en 2010 <i>En Milliers de têtes</i>	60
Tableau 16 : Répartition sectorielle des entreprises de l'échantillon des enquêtes conjoncturelles en 2004	62
Tableau 17 : Moyennes trimestrielles de quelques indicateurs d'activités industrielles en 2004.....	63
Tableau 18 : Répartition des entreprises du secteur moderne selon l'origine des dirigeants en 2000/2001.	65
Tableau 19 : Répartition sectorielle des unités intermédiaires	65
Tableau 20 : Les syndicats professionnels de l'UNPC en Février 2005	66
Tableau 21 : Types de structures d'encadrement identifiées.....	68
Tableau 22 : : Contraintes majeures des entreprises en 2002.....	72
Tableau 23 : Domaines où s'expriment les besoins de formation	77
Tableau 24 : Critères de classement des secteurs et pondérations	80
Tableau 25 : Résultats du choix des branches porteuses.....	82
Tableau 26 : Evolution de la balance commerciale (en millions Fcfa)	85
Tableau 27 : Evolution des exportations Unité : millions Fcfa.....	86
Tableau 28 : Orientation géographique des exportations (en millions Fcfa).....	87
Tableau 29 : Evolution des importations Unité : millions Fcfa	88
Tableau 30 : Evolution de la structure des imports de l'UE (en %)	89
Tableau 31 : Evolution des échanges intracommunautaires.....	91
Tableau 32 : Principaux produits exportés dans la CEMAC en 2003.....	94
Tableau 33 : Principales importations intracommunautaires de la RCA.....	95
Tableau 34 : Exportations des principaux produits par destinations et régimes préférentiels en 2004 (<i>en millions Fcfa</i>)	97
Tableau 35 : Production manufacturière et entreprise productrice	98
Tableau 36 : Quelques produits porteurs pour le Burundi.....	99
Tableau 37 : Taux de protection nominale selon les cas de figures.....	101
Tableau 38 : Evolution des taux de protection réelle et nominale.....	103
Tableau 39 : Résultats des simulations (Année 2000 à 2004) (en%)	104
Tableau 40 : Résultats des simulations (Année 2000 à 2004) (en%)	105
Tableau 41 : Impact des APE sur le revenu des agents économiques	108
Tableau 42 : Impact des APE sur la consommation (En Fcfa).....	109
Tableau 43 : Pondération de l'indice général des prix selon l'origine des produits	109
Tableau 44 : Structure du panier de la ménagère	110

Tableau 45 : Structure des importations en provenance de l'UE.....	110
Tableau 46 : Fourchette de baisse des prix (en %)	111
Tableau 47 : Structure du PIB de 2000 à 2004.....	112
Tableau 48 : Valeur ajoutée induite (en millions Fcfa).....	114
Tableau 49 : Impact dynamique sur la croissance (en point).....	115
Tableau 50 : Création et diversion commerciales de quelques pays d'Afrique.....	117
Tableau 51 : Importations par secteurs de 1993 à 1997 (En Millions de Fcfa).....	121
Tableau 52 : Sens de l'impact sur les secteurs clés	123
Tableau 53 : Produits de l'industrie locales exposés ou « sensibles ».....	123
Tableau 54 : Poids du commerce intracommunautaire par rapport à l'ensemble	127
Tableau 55 : Les produits dont la valeur des importations sont supérieures à 100 Millions de FCFA en 2004	128
Tableau 56 : Quelques biens non produits dans la CEMAC	129
Tableau 57 : Les 24 produits qui font l'objet de concurrence entre la CEMAC et l'Union Européenne en 2004	129
Tableau 58 : Importations des ciments de la CEMAC et de l'UE (Quantité et Valeur) et prix unitaires en situation normale et en cas de réciprocité.....	131
Tableau 59 : Calendrier du démantèlement tarifaire (lignes/catégorie de tarif)	137
Tableau 60 : Coût de l'ouverture pour le budget de l'Etat (en Millions Fcfa)	138
Tableau 61 : Tableau : Répartition du coût budgétaire de l'ouverture commerciale entre acteurs (en millions Fcfa).....	139
Tableau 62 : Impact d'un APE sur certaines grandeurs macroéconomiques au cours de la période de mise en œuvre de l'APER	158
Tableau 63 : Impact des APE sur les secteurs clés de l'économie centrafricaine.....	159

CHAPITRE 0 : INTRODUCTION GENERALE

Les accords de partenariat ACP – CE signés le 23 Juin 2000 à Cotonou au Bénin ouvrent une nouvelle ère de coopération entre la Communauté Européenne et les pays Afrique – Caraïbes et Pacifique (ACP). Ces accords prévoient dans le volet commercial le remplacement du système de préférences commerciales non réciproques (SPNR) par le système de préférences réciproques (SPR) compatible avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'OMC est en effet le seul organisme international qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur du système se trouve les Accords de l'OMC (voir annexe), négociés et signés par un très grand nombre de pays. Les principes¹ qui inspirent le commerce mondial sont :

- *la non discrimination* : aucun pays ne devrait établir de discrimination entre ses partenaires commerciaux (qui doivent tous et de manière égale, obtenir le « statut de la nation la plus favorisée », ou statut « NPF », ni entre ses propres produits, services et ressortissants, d'une part, et les produits, services et ressortissants étrangers, d'autre part (qui doivent bénéficier du « traitement national ») ;
- *la libéralisation du commerce* : les obstacles sont supprimés progressivement et par voie de négociation ;
- *la prévisibilité* : les sociétés, investisseurs et gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que les obstacles au commerce (y compris les droits de douane, les obstacles non tarifaires et d'autres mesures) ne seraient pas appliquées de façon arbitraire ;
- *la promotion de la concurrence* : il s'agit de décourager des pratiques « déloyales » comme l'octroi des subventions à l'exportation et la vente des produits à des prix de dumping, c'est-à-dire inférieurs aux coûts, en vue d'obtenir des parts de marchés ;
- *le traitement plus favorable des PMA* : les pays les moins avancés bénéficient d'un délai d'adaptation plus long, d'une plus grande flexibilité, et de privilèges particuliers.

Les principaux éléments de l'accord de Cotonou

L'accord de partenariat de Cotonou vise à promouvoir et à accélérer le développement économique, culturel et social des pays ACP ; à contribuer à la paix et à la sécurité ; et à promouvoir un environnement politique stable et démocratique. Le partenariat repose sur cinq piliers :

- une dimension politique globale;
- la promotion des approches participatives ;

¹ Pour plus de détails se référer à « Un commerce ouvert sur l'avenir », deuxième édition, secrétariat de l'OMC, Genève 1998

- des stratégies de développement et la priorité accordée à l'objectif de réduction de la pauvreté ;
- la mise sur pied d'un nouveau cadre de coopération économique et commerciale ;
- la réforme de la coopération financière.

S'agissant de la dimension politique et la promotion des approches participatives, l'accord met l'accent sur le dialogue politique, les politiques de consolidation de la paix, le respect des droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, et envisage un rôle pour les acteurs non étatiques et la société civile dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement.

Quant à la coopération financière, la programmation sera entièrement revue et sujette à un processus d'évaluation basé sur une analyse des besoins et des performances. Le principal instrument d'assistance de la Communauté aux Etats ACP est le Fonds Européen de développement (FED). Toutes les ressources du FED passeront par deux instruments : une facilité de subvention qui sera administrée conjointement par la Commission et les Etats ACP, et une facilité d'investissement qui sera administrée par la Banque Européenne d'investissement (BEI). Le 9^{ème} Fonds européen aura une valeur de 23,5 milliards euros, dont 19 seront affectés à l'enveloppe à long terme, 1,3 à l'enveloppe régionale, et 2,2 à la facilité d'investissement. A cette somme s'ajoute la somme de 1,7 milliard d'euros sous forme de prêt de la BEI.

On trouve au cœur de cet accord une approche de stratégies de coopération intégrées qui lie la stratégie de développement à la coopération économique et commerciale (partie 3 de l'Accord de Cotonou). « *Les parties doivent veiller à ce que les efforts entrepris dans les deux domaines (ci-dessus mentionnés) se renforcent mutuellement* » (Article 18). Il existe trois domaines clés en matière de stratégies de développement : le développement économique, le développement social et humain, la coopération et l'intégration régionale.

Dans le domaine du développement économique, la coopération met l'accent sur les investissements et le développement du secteur privé, les réformes et les politiques macroéconomiques et structurelles, et les politiques sectorielles. Le domaine du développement humain et social inclut les politiques sectorielles humaines, les problèmes de la jeunesse, et le développement culturel. La coopération et l'intégration régionale visent à : favoriser l'intégration progressive des Etats ACP dans l'économie mondiale ; promouvoir la libre circulation des biens, des services, des facteurs de production et des technologies entre les pays ACP ; promouvoir et étendre le commerce inter et intra ACP d'une part, et avec les pays tiers d'autre part ; mettre en œuvre les politiques de réforme sectorielle au niveau régional.

Les bases de la coopération économique et commerciale sont définies dans la partie 3, titre II de l'Accord de partenariat de Cotonou. Il y est indiqué que l'UE et les Etats ACP négocieront et concluront le 31 Décembre 2007 au plus tard, de nouveaux accords commerciaux connus sous le nom d'accords de partenariat économique (APE), compatibles avec l'OMC, supprimant progressivement les entraves au commerce entre les deux parties au cours d'une période intérimaire d'au moins 12 ans, et mettant ainsi

fin au système de préférences commerciales non réciproques dont les Etats ACP bénéficient actuellement jusqu'en 2020. Le système actuel restera en vigueur pour une période préparatoire qui ira jusqu'en fin 2007.

Pendant cette période préparatoire, les parties devraient résoudre tous les problèmes relatifs à la négociations des nouveaux accords commerciaux. En particulier, « *la période préparatoire sera mise à profit pour renforcer les capacités des secteurs public et privé des pays ACP, notamment en prenant des mesures visant à améliorer la compétitivité, pour renforcer les organisations régionales et pour soutenir les initiatives d'intégration commerciales régionales, et pour l'appui aux initiatives d'intégration commerciale régionale, avec, le cas échéant, une assistance à l'ajustement budgétaire et à la réforme fiscale, ainsi qu'à la modernisation et au développement des infrastructures et à la promotion des investissements* » (Article 37, §3).

Les négociations devraient tenir compte des contraintes économiques et sociales des pays ACP, et de « *leur capacité à s'adapter et à ajuster leurs économies au processus de libéralisation* ». En outre, il est mentionné que « *les négociations seront aussi flexibles que possibles en ce qui concerne la fixation d'une période de transition d'une durée suffisante, la couverture finale des produits, compte tenu des secteurs sensibles, et le degré d'asymétrie en termes de calendrier du démantèlement tarifaire* » (Article 37 §7).

Des relations commerciales privilégiées,

De 1975 à 2000 en effet, l'Union Européenne et les pays ACP entretiennent des relations commerciales privilégiées, rythmées par les préférences commerciales, qui font partie intégrante du volet commercial des accords de Lomé 1 à Lomé 4 . Celles-ci confèrent un avantage certain aux produits des pays ACP importés par l'Union Européenne par rapport aux produits concurrents en provenance d'autres pays tiers ou en développement. Les dispositions des accords de Lomé prévoient pour la plupart des produits ACP l'entrée en franchise des droits de douane sur le marché unique européen, à l'exception de quelques produits régis par des protocoles particuliers (Banane, sucre, rhum², viande bovine).

Il s'agit là des préférences tarifaires. Mais les préférences peuvent être aussi non tarifaires en prenant par exemple la forme d'exemption de restrictions quantitatives comme les quotas plafonnant les quantités d'un produit donné. Les préférences visent à l'origine à promouvoir et à diversifier les exportations des pays ACP et à favoriser leur développement. La « *marge préférentielle* », variable instrumentale technique des préférences commerciales, est la différence entre les droits de douane acquittés sur les produits des pays tiers et ceux (souvent nuls) acquittés par les exportations ACP à l'entrée sur le marché unique européen³.

....Mais érosion inéluctable des préférences

² L'Accord de 1996 entre l'UE et les Etats Unis sur les spiritueux a entraîné l'annulation de fait du protocole rhum.

³ Séminaire conjoint Agence Intergouvernemental de la Francophonie/Secrétariat du Commonwealth Genève 27-28 Novembre 2000 : « Les relations commerciales ACP-UE régionales après Cotonou : Quelles positions de négociation pour les ACP en 2002 » par Henri-Bernard SOLIGNAC LECOMTE (ECDPM) Maastricht et (ODI) Londres

Depuis la signature de l'Accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (1994)⁴, les pays de l'Union Européenne ont amorcé un mouvement de réduction ou de suppression pure et simple de barrières commerciales vis à vis de tous les pays, pour se conformer aux règles de cette Organisation⁵. L'Union Européenne accorde des préférences depuis cette date à un nombre croissant de nouveaux partenaires commerciaux dits privilégiés (par exemple dans le cadre des accords de libre échange avec l'Europe de l'Est, le Maghreb, le Mexique, etc.). Cette situation fait perdre aux pays ACP les avantages qu'ils pouvaient tirer des Accords de Lomé, d'où l'érosion de leurs préférences.

La marge préférentielle globale accordée aux pays ACP par rapport aux autres pays en développement n'était que **de 2% en moyenne en 2002 (soit 1,6% pour les produits industriels et 4,5% pour les produits agricoles)**.

Les préférences commerciales entre l'Union Européenne et les pays ACP sont **non réciproques**, en ce sens que les pays ACP ne sont pas tenus en retour d'offrir les mêmes avantages que ceux consentis par l'Union Européenne. C'est ce qui justifie que les produits en provenance de l'Union Européenne soient assujettis à un droit de douane à l'entrée des territoires des pays ACP. Tous les produits industriels et tous les produits primaires en sont concernés, à l'exception des produits énumérés ci-dessus (Banane, sucre, viande bovine) qui font l'objet d'accords spéciaux.

Pour bénéficier du système de préférences non réciproques, les pays ACP doivent se conformer aux *règles d'origine*, qui précisent que le pourcentage de transformation dans un pays ACP doit être supérieur ou égal à 85%. L'objectif des règles d'origine est d'assurer que les produits importés du pays bénéficiaire ACP en proviennent réellement et non pas d'un pays tiers qui les ferait transiter par un pays ACP pour profiter indûment des préférences⁶. Les règles d'origine autorisent les pays ACP à cumuler dans le calcul de la partie originaire, la valeur ajoutée dans les autres pays ACP, dans l'UE et dans certains pays voisins non ACP (Maghreb, quelques pays d'Amérique Latine). Ceci signifie que les matières « non originaires » ne peuvent représenter plus de 15% du prix départ usine du produit fini. De plus le simple assemblage dans un pays ACP de pièces détachées en provenance d'un pays non ACP ne saurait être suffisant pour constituer un produit originaire.

Moins de générosité pour les produits agricoles

L'Union Européenne, en donnant beaucoup d'avantages aux pays ACP, s'est tout de même entourée des précautions sur les denrées agricoles couvertes par la Politique Agricole Commune (PAC) pouvant être fortement concurrencés par les produits des pays ACP. Les accords prévoient une « *clause de sauvegarde* » par laquelle l'UE peut imposer des restrictions tarifaires et contingentaires lorsque des importations originaires des pays ACP menacent fortement l'équilibre sur le marché européen. Les préférences pour les produits agricoles sont à cet égard moins généreuses et elles sont parfois limitées.

⁴ Voir supra

⁵ Se référer pour plus de détails à l'annexe 2 : « Mise en œuvre de l'accord OMC au Burundi ».

⁶ Document de Solignac LECOMTE, op cit

Il existe deux types de préférences pour les produits agricoles

Les *produits tropicaux*, qui ne concurrencent pas les produits européens (café, cacao, huile de palme, huile de coprah, etc.), entrent en franchise. Les *produits tempérés* par contre sont exemptés de certaines restrictions appliquées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE qui protègent les agriculteurs européens par l'application de droits élevés à l'importation, des prélèvements, de contingents, et l'octroi de subvention.

Les exportateurs ACP bénéficient tout de même d'un avantage par rapport à d'autres exportateurs vers l'UE mais ils restent désavantagés par rapport aux agriculteurs de l'UE.

En définitive, il existe très peu de produits agricoles qui ne bénéficient pas d'un des régimes préférentiels. Mais ces préférences sont moins généreuses que celles appliquées aux produits non agricoles puisqu'elles sont parfois limitées par : (a) des contingents appliqués à l'entrée en franchise de certains produits de base ; (b) des plafonds au-delà desquels les exportations de certains produits de base peuvent être limitées ; (c) des restrictions saisonnières basées sur des calendriers horticoles (fruits et légumes principalement) ; (d) l'exclusion de certains produits agricoles de toute forme de préférence.

Vers la mise en place d'un Système de Préférences Réciproques

Comme rappelé supra, l'Accord de partenariat de Cotonou stipule que de nouveaux accords de partenariat compatibles avec les règles de l'OMC devront être conclus au plus tard en 2007. Cet accord prévoit que d'ici à 2005, tous les produits provenant de tous les PMA entreront en franchise de droits sur le marché de l'UE. Sur les 71 pays ACP, 55 sont membres de l'OMC et 40 sont des PMA. Pour les non PMA l'Accord de Cotonou prévoit trois options possibles :

- Un accord de partenariat économique bilatéral (APE)
- Un accord de partenariat économique régional (APER) conclu avec une entité régionale comme le CEMAC + STP
- L'intégration au système des préférences généralisées (SPG). Dans ce cadre, les préférences ne sont toutefois pas contractuelles

Compatibilité des APE avec les règles de l'OMC

L'un des points centraux du GATT est le principe de la nation la plus favorisée (NPF), qui implique un traitement non discriminatoire dans les domaines de l'importation et de l'exportation parmi les parties contractantes du GATT. Mais il a été admis que, pour les pays en développement (PED), la fin du régime de la NPF se justifie. Dans le cadre des négociations du cycle de Tokyo, les parties contractantes du GATT ont développé et adopté une déclaration intitulée "*traitement différencié et plus favorable, réciprocité et renforcement de la participation des PED*". Appelée « clause d'habilitation », cette déclaration stipulait que "*les parties contractantes peuvent accorder un traitement*

différencié et plus favorable aux PED sans l'accorder à d'autres parties contractantes...., », nonobstant les dispositions relative au régime de la NPF du GATT.

Aussi dans le cadre de la clause d'habilitation, les pays développés (PD) peuvent-ils accorder des préférences commerciales non réciproques aux PED, mais sans discrimination entre les pays en développement, sauf en faveur des PMA. Or les préférences commerciales actuellement accordées aux pays ACP dans le cadre de l'accord de Cotonou ne sont pas ni disponibles pour tous les PED ni limitées aux seuls PMA. Par conséquent elles ne satisfont pas aux conditions de la clause d'habilitation.

Par ce que les préférences spéciales accordées aux ACP violent les règles de l'OMC, l'UE a sollicité et obtenu lors de la 4^{ème} conférence ministérielle de Doha, une dérogation auprès des autres membres de l'OMC, ce qui lui permet de maintenir le traitement préférentiel pour les produits originaires des pays ACP sans être obligé d'étendre le même traitement aux mêmes produits de tout autre membre de l'OMC.

Arrangements généraux et spéciaux dans le cadre du SGP

La clause d'habilitation est donc la base légale du système généralisé de préférences (SGP). Les arrangements généraux du SGP couvrent quelques 7.000 produits (sur les 8.200 qui sont dits « imposables »⁷, dont 3.300 sont classés comme non sensibles et 3.700 sensibles. Les produits non sensibles bénéficient de l'admission en franchise de douane, tandis que les produits sensibles bénéficient d'une réduction tarifaire.

Les arrangements spéciaux visant à encourager la protection des droits de travail (clause sociale) et la protection de l'environnement (clause environnementale) sont accessibles à tous les pays bénéficiaires dses arrangements généraux sur demande. Ils s'appliquent aux produits sensibles, car les produits non sensibles bénéficient d'un accès en franchise de douane sur le marché de l'UE.

Les arrangements spéciaux en faveur des PMA sont disponibles pour 49 pays ; ils sont également connus sous le vocable de l'initiative « Tout sauf les armes (TSA) », entrée en vigueur en Mars 2002 et incorporée dans le SGP révisé. Elle accorde l'admission en franchise de douane sans contingentement aux importations de tous les produits (exceptés les armes et les munitions) provenant des PMA. Seuls trois produits (banane, riz, et sucre) ne sont pas immédiatement libéralisés, mais seront admis en franchise de douane et sans contingentement d'ici au 1^{er} janvier 2006, au 1^{er} Septembre 2009, et au 1^{er} juillet 2009, respectivement.

Les arrangements spéciaux en faveur des PMA sont de loin plus généreux que les arrangements généraux dans le cadre du SGP et des préférences commerciales qu sont actuellement en vigueur dans le cadre de l'accord de Cotonou.

Couverture commerciale des ZLE

⁷ Pour près de 2.100 produits (sur un total de 10.300 lignes tarifaires du tarif douanier commun), le tarif douanier de la NPF est de zéro, empêchant d'accorder des préférences tarifaires sur les importations de ces produits. Le reste des produits (environ 8.200 lignes tarifaires) sont connus comme étant « imposables ».

Selon les expériences menées au sein de la Commission des Accords commerciaux (CRTA), les Zones de Libre Echange (ZLE) couvrent généralement entre 80 et 95 pour cent du commerce entre les membres des ZLE. Par exemple dans le cadre des relations commerciales entre l'UE et l'Afrique du Sud, l'accord sur le développement et la coopération, 95% des importations de l'UE provenant de l'Afrique du Sud seront entièrement libéralisés à la fin de la période de 10 ans, tandis que 86% des importations d'Afrique du Sud provenant de l'UE seront entièrement libéralisés à la fin de la période de 12 ans.

Les trois principes qui fondent les APE sont :

La réciprocité : Les accords de Lomé n'introduisent pas la réciprocité dans les relations commerciales UE-ACP. Les produits des ACP peuvent accéder librement (c'est à dire en franchise de droit de douane) au marché unique européen sans exigence de réciprocité, c'est-à-dire que les ACP ne sont pas tenus d'offrir les mêmes avantages aux produits de l'UE. Les APE prévoient la réciprocité, c'est dire qu'à leur tour, les ACP ouvrent progressivement leurs marchés aux produits de l'UE. L'aide financière fournie par l'UE devrait compenser les coûts de l'ouverture commerciale et la restructuration économique qu'elle implique.

Les régions : L'UE encourage les pays ACP à signer des APER (dans le cadre de regroupement régionaux auxquels ils font partie et non individuellement). Ceci a pour principaux avantages de limiter le nombre d'accords conclus d'une part et d'encourager et de soutenir l'intégration régionale d'autre part.

Un traitement particulier pour les PMA : Les PMA qui le désirent peuvent conserver le niveau actuel de leur accès au marché de l'Union Européenne. Ils ne sont pas tenus en retour d'ouvrir leurs marchés aux produits de l'UE. Cette disposition n'est plus à l'ordre du jour pour les pays de la région CEMAC + STP qui ont décidé de négocier en bloc un APER.

L'Accord de partenariat de Cotonou vise donc à ajuster les relations privilégiées que les deux groupes entretiennent depuis plus de 25 ans aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce. Il s'agit d'abandonner le SPNR et d'asseoir la coopération future entre l'Union Européenne et les Etats ACP sur le système de préférences réciproques (SPR) par la signature des Accords de Libre échange (ALE) ou sur le Système de Préférences Généralisées (SPG). Ceci signifie que les produits finis, marchandises, biens intermédiaires, biens d'équipement en provenance de l'Union Européenne (qui jusque là étaient astreints au paiement des droits de douanes) entreront sur le territoire centrafricain en particulier et des pays ACP en général en franchise des droits de douane. Cette mesure aura, en s'en doute, d'importantes répercussions sur les économies des pays ACP lorsque l'on sait que les recettes douanières représentent parfois une proportion importante des recettes fiscales et budgétaires pour certains pays.

Les Accords de partenariat économique doivent être signés au plus tard en fin 2007

L'accord de partenariat de Cotonou prévoit que les pays ou les régions doivent conclure avec l'Union Européenne des Accords de partenariat économique au plus

tard le 31 Décembre 2007. A partir du Premier Janvier 2008, ceux qui n'auront pas signé un Accord de Libre Echange se verront obligatoirement appliqué le SPG. Au terme de la transition (année 2020 au plus tard), les pays ACP auront procédé à l'élimination des droits de douane sur les produits en provenance de l'Union Européenne, accordant ainsi un traitement préférentiel aux produits de l'UE.

Les préférences commerciales actuelles comportent essentiellement des mesures quantitatives (quotas, contingents) et tarifaires (marges préférentielles). Les accords de partenariat économiques (APE) devraient aller plus loin, en tenant compte des déficiences du système passé et actuel, pour intégrer des mesures d'encouragement et de diversification de la production, de stimulation de la compétitivité, et d'intégration au commerce mondial des pays ACP.

Les négociations de l'APER zone CEMAC + Sao Tomé et Principe ont été lancées à Brazzaville le 03 Octobre 2003. Les pays de cette configuration géographique ont adopté une feuille de route des négociations comportant une structure des négociations à cinq niveaux : le comité ministériel commercial ; le comité régional des négociations ; le groupe des experts ; le groupe de contact ; et la Task force de préparation régionale. Au sein de chaque pays a été mis en place un comité national des négociations des APE, comportant des représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile. Chaque comité national des négociations est représenté au sein du comité régional par deux personnes, et l'ambassadeur du pays à Bruxelles. Les comités nationaux doivent discuter des implications des négociations commerciales multilatérales en général, et des APE en particulier sur l'économie des pays respectifs, alimenter le comité régional en informations et données pertinentes, notamment les préoccupations et les positions de négociation des pays.

Ce rapport devrait aider la République Centrafricaine et la Comité National des négociations Commerciales (CNCN) à s'y préparer.

Conformément aux TDRs (voir annexe), il fait le diagnostic des secteurs d'activité productrice au sein du pays, évalue et analyse les implications économiques de la mise en œuvre d'un APER sur les différents secteurs d'activité, conformément au régime tarifaire et non tarifaire en vigueur dans la CEMAC + Sao Tomé et Principe. Il met en exergue les coûts et les avantages afférents, notamment sur les secteurs et branches économiques clés et le commerce intra-communautaire.

Des mesures d'ajustement sont ensuite envisagées, sur le plan économique, commercial, budgétaire et fiscal. Autant faire que se peut, la discrimination est faite sur les produits pouvant être libéralisés, en distinguant entre les quatre catégories de lignes tarifaires actuelles dans la CEMAC ou les aménagements projetés. Les stratégies d'ajustement proposées sont susceptibles de favoriser le rapprochement des stratégies d'offres exportables compétitives, en vue de tirer un meilleur avantage de l'ouverture du marché de l'UE.

Le rapport est organisé en sept parties principales :

1. Contexte général (économique et commercial) de la Centrafrique
2. Diagnostic du secteur productif de l'économie Centrafricaine

3. Analyse du commerce extérieur
4. Impact d'un APER sur l'économie et le commerce intra-communautaire
5. Mesures d'ajustement au plans économique, commercial, fiscal et budgétaire
6. Mesures d'appui
7. Conclusions et Recommandations

CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DU PAYS

1.1. CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE

La stabilisation de la situation aux plans politique et sécuritaire à Bangui et dans le pays est liée à la tenue du Dialogue National en Décembre 2003 et au consensus que les délégués ont dégagé sur les enjeux et la finalité d'un tel processus. Ces assises ont donné l'occasion aux centrafricains de se parler franchement, de poser un diagnostic froid et exhaustif des problèmes qui minent le développement du pays et qui l'ont entraîné dans une dérive suicidaire, de se "pardonner" mutuellement pour tout le mal que leurs agissements ont pu porter à leur pays, de se réconcilier autour des idéaux communs et enfin de jeter les bases de la renaissance de la république centrafricaine.

Ce processus a reçu le soutien et l'onction de nombreux pays africains en général, et particulièrement ceux de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). La stabilisation de la situation sécuritaire dépend d'ailleurs en partie de la force de maintien de la paix que la CEMAC a déployée dans le pays, avec le soutien de la France.

Le recensement général de la population s'est déroulé avant le fin de l'année 2003, selon le calendrier établi. La bonne organisation des prochaines élections en Mars 2005, qui marqueront la fin de la transition politique, dépend on s'en doute des résultats de cette importante opération.

1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE

Mais cette relative accalmie sur les plans politique et sécuritaire demeure fragile et peut se retourner à tout moment si une solution durable n'est pas trouvée à la situation économique et sociale du pays.

En effet, les fonctionnaires accusent déjà à ce jour quatre à cinq mois d'arriérés de salaires imputable au gouvernement de transition. Les difficultés financières du gouvernement sont importantes, et il dispose de très peu de marges en matière fiscale comme on le verra par la suite, en raison d'une part de la faiblesse du tissu productif, de « l'informalisation » des activités économiques, et d'autre part des crises successives que le pays a connu depuis près d'une décennie, qui ont affaibli durablement le tissu productif, instauré l'insécurité dans les zones de production, et altéré la confiance des opérateurs économiques.

Ces difficultés sont le reflet d'une situation économique de plus en plus dégradée. Le ralentissement tendanciel de la croissance économique s'est accéléré au cours des cinq dernières années (1999-2004), avec une évolution du produit intérieur brut (PIB réel) négative en 2003 (-6,4%) et en 2002 (-1%) en raison des événements de Mars 2003 et d'octobre 2002 ; en 2001 déjà la progression du PIB n'était que de 1%, contre 2,1% et 6,2% respectivement en 2000 et en 1997. Mais la tendance récente semble bien orientée : la croissance du PIB réel (au prix n-1) serait de 1,1% en 2004 et pourrait atteindre 4,5% en 2005 selon les sources gouvernementales. Le secteur primaire s'en tirerait mieux avec une production réelle en hausse de 6,7% en 2004

(alors qu'elle a stagné en 2003), contre +2,5% pour le secteur secondaire (alors qu'il a reculé de 7,7% et 1,8% respectivement en 2003 et 2002), tandis que le secteur tertiaire hausse légèrement de 1% en 2004 (-7,8% en 2003).

La croissance en 2004 est impulsée principalement par la demande intérieure, alors que la demande extérieure est atone, notamment les investissements publics et privés et la consommation privée, grâce à l'amélioration des revenus des planteurs et artisans miniers, à la hausse des effectifs employés et des salaires dans le secteur privé. La progression des investissements (dont le taux hausse de 0,9 point à 6,2% du PIB comparé à 2003) s'explique selon le gouvernement par le "retour progressif de la confiance des opérateurs économiques lié à l'amélioration de l'environnement économique et sécuritaire national".

L'économie de la RCA pays dépend fortement du secteur primaire en général et de l'agriculture en particulier, qui contribuent respectivement pour 52,5%⁸ et 27,3% à la création de la richesse nationale, et emploie plus de 75% de la population active. La production agricole est en grande partie auto-consommée et représente 30% de la valeur ajoutée de l'agriculture. Le secteur primaire dans son ensemble regroupe aussi bien l'agriculture que l'élevage, l'exploitation forestière, la chasse et la pêche.

Le secteur secondaire couvre les industries, l'exploitation minière, la production énergétique et les BTP ; il contribue pour 14,6% à la formation du PIB. Notons que l'exploitation minière est une des branches motrices du secteur secondaire (14% du PIB du secteur) ; elle emploie une bonne partie de la main-d'oeuvre jeune dans les zones d'exploitation, au détriment de la fréquentation scolaire. Mais l'exploitation minière est artisanale, mal structurée et les revenus générés sont mal maîtrisés du fait de la fraude.

Le secteur tertiaire représente 28,5% du PIB ; il comprend les administrations et les institutions publiques sans but lucratif. Au regard de l'étroitesse du marché de l'emploi, ce sont les administrations qui absorbent une partie importante de la main-d'œuvre qualifiée.

La légère amélioration de la croissance économique nominale et réelle au cours des cinq dernières années ne profite malheureusement pas au pouvoir d'achat des ménages, qui s'effrite continuellement, sous l'effet conjugué du taux d'accroissement naturel de la population et de l'inflation qui reste soutenue : elle a atteint 3,84 pour cent en 2001, s'est décélérée en 2002 (+2,3 pour cent), pour repartir en 2003 (+4,1 pour cent) et retomber en 2004 (-2,1 pour cent). Le relâchement de la tension inflationniste en 2004 s'explique par un meilleur approvisionnement des marchés, et au retour massif des éleveurs après leur fuite consécutive aux événements militaro-politiques que le pays a connu récemment d'une part, et d'autre part au retour de la confiance des opérateurs économiques conjugué à la sécurisation des voies d'approvisionnement.

⁸ En moyenne au cours des cinq dernières années (1999-2004)

Aussi le revenu réel par habitant reculerait-t-il sensiblement au cours des dix dernières années, soit moins d'un dollar US par jour, traduisant la forte acuité de la pauvreté dans le pays. Exprimé par le PIB par habitant, ce revenu a fortement décliné en passant de 514 US\$ en 1990 à 260 US\$ en 2000, selon le PNUD⁹. Il est estimé à 260 US\$ en 2004. Au cours de cette période quinquennale le pays a été secoué par des conflits politico-militaires qui ont porté un coup sérieux à son économie, et dont il se relève péniblement et difficilement. L'insécurité créée par cette situation a constitué un handicap sévère à l'investissement qui s'est fortement contracté.

Alors qu'il se situait aux alentours de 13,1% du PIB en 1995, le taux brut d'investissement a fléchi sensiblement au cours des deux années suivantes (7,7% en 1997), pour remonter significativement au cours en 1998 et 1999 (11,2%). Mais depuis 2000 il est passé sous la barre de 9%, et a atteint son niveau le plus bas en 2003 (5,3%). Ce rétrécissement de l'investissement au cours des dix dernières années est aussi la conséquence du faible niveau de l'épargne nationale, qui s'est établi en moyenne aux alentours de 5% au cours des dix dernières années, et a atteint son niveau le plus élevé en 1995(6,3%). Selon les données provisoires des comptes nationaux, le taux d'épargne nationale brut est en baisse depuis 2000 (4,8%), et se situerait à 3% du PIB en 2004, alors que le taux de consommation est de 102,2% du PIB pour la même année. Sur la période 2000-2004, le taux moyen de consommation nationale est de 97,8% du PIB ; en conséquence le pays ne consomme pas plus qu'il ne produit, et ne vit donc au dessus de ses moyens, sauf sans doute en 2004.

S'agissant des finances publiques, qui connaissent une crise sans précédent, les recettes courantes progressent de 4,6% à 56,2 milliards de Fcfa en 2004 (8% du PIB) comparé à 2003 (7,9% du PIB). Depuis cinq ans les recettes courantes évoluent en dents de scie, mais sont souvent en deçà des dépenses courantes, ce qui dégage un déficit du solde primaire sauf en 2001 et 2002 : en 2003 et 2004 les déficits sont respectivement de 15,6 et 12,3 milliards de Fcfa.

Mais le déficit de la balance globale (hors dons et dons compris) est structurel : il atteint environ 33,6 milliards Fcfa en 2004 contre 16,8 et 43,5 milliards respectivement en 2003 et 2002. Ce déficit (endémique) résulte de la conjonction de facteurs qui s'imbriquent, à savoir : la faiblesse des recettes face à des dépenses incompressibles du fait de la pression des dépenses salariales et de sécurité, et un service de la dette insoutenable. Cette situation, dans un contexte de gel de l'aide au développement a plusieurs conséquences selon les autorités gouvernementales : contraction des dépenses sociales, recul de l'investissement public (voir ci-dessus), pressions inflationnistes liées en partie au financement monétaire du déficit budgétaire et l'effet d'éviction qui s'en déduit, accumulations des arriérés intérieurs.

L'encours total de la dette totale (extérieure et intérieure) atteint 540,865 milliards Fcfa en fin Décembre 2004 (78,2% du PIB), dont 33,235 milliards Fcfa pour la dette intérieure, et son stock est évalué à 609,858 milliards Fcfa à la même période, soit 98,4% du PIB courant, dont 34,817 milliards Fcfa pour la dette intérieure. Elle est principalement libellée en devises extérieures, et constituée pour l'essentiel (61,7%) de la dette multilatérale. Les arriérés de paiement à fin décembre 2004 se situent à 186,176 milliards Fcfa (26,9% du PIB), dont 117,183 milliards Fcfa en principal, 59,065 milliards

⁹ Représentation du PNUD en RCA

Fcfa en intérêts, et environ 10 milliards en intérêts de retard. Le ratio du service de la dette (en pourcentage des exportations des biens et services) est de 31,6 pour cent en 2004 (et les prévisions pour 2003 le situe à 27,6%), et le stock des arriérés desdites dettes s'élève à 148,5 millions de \$EU.

Aussi la gestion de la dette est-elle insupportable pour les finances publiques, et la plus récente étude ayant analysé l'endettement du pays a conclu à la non soutenabilité de la dette de la RCA¹⁰.

Les difficultés financières de l'Etat sont exacerbées ces dernières années par le recul tendanciel de l'aide publique au développement, en raison des crises à répétition que le pays a connu depuis une dizaine d'années. Le financement des investissements publics sur ressources extérieures est ainsi passé de 10,1% du PIB en 1998 à seulement 3,3% du PIB en 2001 selon le PNUD¹¹. Mais les appuis extérieurs concernent non seulement les investissements, mais prennent également la forme d'aide budgétaire ou d'appui à la balance des paiements.

L'aide publique au développement (APD) reçu par la RCA représente en moyenne 150% des recettes publiques au cours des années 1994-1998, selon le PNUD. Elle a fortement chuté entre 1994 et 1996 en passant de 190 millions de \$US à 68 millions de \$US et s'est redressé par la suite pour se situer à 119 millions \$US en 1998. En 2004, les concours financiers extérieurs reçus se chiffrent à 46,4 milliards Fcfa (environ 92 millions \$US), soit 10,5 milliards pour les investissements (1,5% du PIB) et 35,9 milliards Fcfa au titre d'appui budgétaire (75,5%), d'assistance technique et d'aide militaire (5,2% du PIB). Aussi en 2004, l'APD ne représente-t-il que 6,% du PIB, soit très loin du niveau atteint en 1998, mais en progression par rapport à 2001 par exemple. Elle pourrait être plus importante si les élections de ce mois de mars se déroulent bien et débouchent sur une stabilité politique du pays, qui ouvrirait la voie à des négociations avec le FMI pour un nouveau programme.

1.3. CONTEXTE SOCIAL

Il ressort du rapport sur le développement humain dans le monde (RMDH) que le développement humain recule en RCA, et que corrélativement la pauvreté monétaire et humaine progressent¹².

67% des centrafricains sont au dessous du seuil de pauvreté, et 45% d'entre eux vivent dans des conditions de dénuement total. Le recul du développement humain au cours des dix dernières années est conforté par la dégringolade de la RCA dans le classement mondial des pays : de 149^e en 1992, la RCA recule à la 166^e place en 1998 et en 2002, et a donc perdu 15 places au classement mondial. Seuls 8 pays (classés) sur un total de 174 dans le monde ont un niveau de développement humain qui lui est inférieur. Son indicateur de développement humain (IDH) resté inchangé à 0,374 selon le PNUD¹³,

¹⁰ Voir à ce sujet le rapport sur « l'évaluation des indicateurs de performance pour 2004 de la RCA », Banque Mondiale, Janvier 2005.

¹¹ Croissance économique et gouvernance démocratique en RCA, document de travail PNUD, Février 2003, P. 17

¹² Le rapport sur le développement humain dans le monde est publié chaque année par le PNUD/New-york.

¹³ Pour plus de détails, lire le Rapport National sur le développement humain, 2000. PNUD/Bangui

est inférieur à la moyenne des pays en développement ; à la moyenne des pays de l’Afrique Sub-saharienne ; à la moyenne des pays les moins avancés ; à la moyenne des pays de l’Afrique Centrale. Seul le Tchad en Afrique Centrale a un IDH inférieur à celui de la RCA.

L’espérance de vie à la naissance qui était de 49 ans à la fin des années 1980 serait de 44,3 en 2000, en comparaison avec un gain de 10 ans pour l’ensemble des pays en développement. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a certes baissé de 248 à 180 pour mille, cependant la RCA reste le pays où meurt le plus grand nombre de femmes à l’accouchement, 1.100 femmes pour 100.000 naissances vivantes selon l’UNICEF¹⁴.

Le taux de scolarisation, tous niveaux confondus, s’est fortement dégradé, en passant de 37 pour cent en 1974 à 24 pour cent en 1999, inférieur au niveau de 1960, année de l’indépendance du pays. Cette situation, d’après le PNUD, est la résultante de plusieurs années blanches que le pays a connu, maintenant le taux brut de scolarisation dans le primaire à 60%, alors que le taux au secondaire (15%) est l’un des plus bas d’Afrique.

Le tableau ci-dessous donne en termes comparatifs, un aperçu de la situation ci-dessus décrite au regard des trois éléments constitutifs de l’IDH que sont, l’espérance de vie à la naissance, le niveau d’instruction, et le niveau de croissance économique. Il s’en dégage que : l’espérance de vie à la naissance était de 44,3 ans en 2000, le niveau le plus bas dans la CEMAC ; le taux d’alphabétisation des adultes (plus de 15 ans) n’est que de 46,7%, et seul le Tchad dans la CEMAC a un niveau inférieur ; enfin que son PIB par habitant en parité de pouvoir d’achat (PPA) est supérieur à ceux du Congo et du Tchad.

Tableau 1 : Evolution de quelques indicateurs de développement humain

Pays	IDH	Espérance de vie à la naissance (ans)	Taux d’alphabétisme des adultes	PIB/Hab (PPA)
Guinée Equato.	0,679	51	83,2	15.073
Gabon	0,637	52,7	71	6.237
Cameroun	0,512	50	75,8	1.703
Congo	0,512	51,3	80,7	825
Centrafrique	0,375	44,3	46,7	1.172
Tchad	0,365	45,7	42,6	871

Source : RMDH 2000

Le corollaire du faible niveau du développement humain est l’accentuation de la pauvreté monétaire et humaine dans le pays.

Comme indiqué supra, ce sont 67% des centrafricains qui seraient en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1 \$US (PPA) par jour, et 45% d’entre eux vivent dans des conditions de dénuement total ; 45,3% d’entre eux nés entre 1995 et 2000 risquent de mourir avant d’atteindre l’âge de 40 ans. L’accès au services de santé est limité pour

¹⁴ Enquête MICS 2002, RCA

bon nombre de centrafricains, à cause de la forte concentration du personnel médical disponible à Bangui au détriment des zones rurales d'une part, de l'insuffisance et de la faible qualité de l'offre de soins d'autre part. Le pays comptait un médecin pour 23.700 habitants et un infirmier pour 1.835 habitant en 1991, contre un médecin pour 29.100 habitant et un infirmier pour 2.380 habitants en 2000. Cette situation est exacerbée par la distribution inégalitaire des revenus dans le pays ; selon le PNUD en effet, les 20% les plus riches de la population se partagent 65% des revenus du pays, contre seulement 2% pour les 20% les plus pauvres, ou encore 5% pour les 40% les plus pauvres¹⁵.

Le revenu exprimé par le PIB réel par tête d'habitant, il est passé de 514 \$US en 1990 à 260 \$US en 2000. Il est estimé à 300 \$US en 2004.

La situation sociale est exacerbée par les troubles politico-militaires qui ont secoué le pays ces dernières années, et la forte prévalence du VIH/Sida. Le conflit a eu pour conséquence le déplacement de milliers de personnes à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ces « sinistrés » vivent dans des conditions infra-humaines d'exil et d'errance. S'agissant du VIH/Sida, dont la prévalence a fortement progressé au cours des dix dernières années, le taux d'infection est estimé à 15% selon le Comité National de lutte contre le Sida (CNLS), ce qui place la RCA au 10^{ème} rang des pays les plus infectés au monde, et au premier rang des pays les plus infectés en Afrique Centrale (CEMAC). Il est admis aujourd'hui que le Sida est devenu un important facteur de morbidité et l'une des principales cause de décès chez l'adulte derrière le paludisme.

En outre les institutions de protection sociale ont d'énormes difficultés financières, et s'acquittent difficilement de leur mission d'encadrement et de régulation sociale. L'office centrafricaine de sécurité sociale (OCSS) est insolvable, et l'Etat a accumulé un grand montant de pensions non versées et d'arriérés de salaires. L'assistance aux démunis est fourni exclusivement par les partenaires au développement et les ONGs.

Ces indications sont le reflet d'une situation sociale dégradée.

1.4. PERSPECTIVES ECONOMIQUES A COURT ET MOYEN TERMES

Selon les autorités gouvernementales¹⁶, la croissance du PIB réel (au prix de 2004) pourrait atteindre de 4,5% en 2005, imputable à l'amélioration du taux d'investissement de 0,8 point à 7% comparé à 2004. Ces perspectives optimistes reposent sur les hypothèses d'amélioration des facteurs externes (redressement du cours du dollar et des matières premières exportés par le pays, détente du cours du pétrole) et internes (renforcement de la confiance des opérateurs économiques, mise en œuvre effective des réformes dans les secteurs clés de l'économie, reprise effective de la coopération internationale, conditionnée en partie au succès des élections).

La création de la richesse serait plus importante dans le secteur tertiaire (+4,8%), que dans les secteurs secondaire (+4%) et primaire (+2,9%). Elle

¹⁵ Rapport février 2003, op cité

¹⁶ Document de travail préparé par le gouvernement pour la mission du FMI du 13 au 20 février 2005

s'accompagnerait d'une progression de l'inflation à 2,1% en 2005, contre -2,1% en 2004. ce relèvement de prix résulterait, d'après les autorités gouvernementales, "du retour progressif de la sécurité et de la confiance des opérateurs économiques".

Sur le plan financier, le gouvernement mise sur la poursuite des réformes fiscal-douanières, l'aide extérieure et la bonne gouvernance, pour désamorcer la tension de trésorerie qui caractérise les finances publiques. Il est en outre attendue une accélération des déboursements au titre de l'aide publique au développement, notamment les dons en capital, ce qui permettra de doper le secteur de la construction, celui des mines, et de réduire les déficits globaux hors dons et dons compris respectivement à -3,9% du PIB (-4,8% en 2004) et -1,7% du PIB (-4% en 2004). Le solde primaire serait quant à lui excédentaire de 0,1% du PIB (contre -1,8% en 2004), tandis que le déficit du solde budgétaire de base passerait de -2,8% du PIB en 2004 à seulement -0,7% du PIB en 2005.

Le déficit commercial devrait décliner légèrement (de -8% du PIB en 2004 à -4% en 2005. Enfin une meilleure maîtrise de l'inflation permettra de maintenir l'indice des prix à la consommation des ménages de Bangui aux alentours de 3% en 2006.

En 2006 justement, il est prévu que la croissance du PIB et l'investissement atteindraient 4,8% et 7,7% respectivement. Tous les branches de production contribueront à la poussée du PIB, principalement le secteur forestier (+12,6%), les industries manufacturière (+7,0%) et minières (+7,6%), les services marchands (+4,8%), et dans une moindre mesure l'agriculture vivrière (+3,1%).

Le déficit commercial se réduirait à 3,3% du PIB, consécutivement à une poussée des exportations (+5,7%) plus forte que celle des importations (+1,2%).

Politique économique et sociale du Gouvernement

La RCA n'est pas sous programme avec les institutions de Bretton Woods. Le gouvernement de transition mis en place aux lendemains du changement politique de Mars 2003 a formulé en Juin de la même année une feuille de route devant aboutir à terme à la mise en place de nouvelles institutions démocratiques libres et transparentes en 2005. Ce calendrier politique s'accompagne d'un programme de relance économique et sociale dont les principales composantes portent sur : (a) le renforcement des bases de la démocratie et de la consolidation de la démocratie ; (b) l'assainissement des finances publiques ; (c) la relance de la production et la redynamisation du secteur privé ; et (d) le redressement des secteurs sociaux. Ce processus a démarré par l'organisation et la tenue en Novembre 2003 du Dialogue National, qui a permis de confirmer l'étendue et l'ampleur des défis auxquels le pays est confronté.

Dans le domaine de la sécurité, le gouvernement est engagé dans un programme de formation et d'équipement de son armée, mais aussi du développement des forces de police et de gendarmerie en vue de sécuriser l'ensemble du territoire national. Dans le domaine de la bonne gouvernance, le gouvernement vise à renforcer les institutions démocratiques, à renforcer la lutte contre la corruption,

à favoriser la transparence administrative, et à renforcer la répression des délits en matière de gestion financière.

Dans le domaine des finances publiques, le gouvernement souhaite renforcer l'action des régies financières et maîtriser les dépenses de l'Etat de façon à pouvoir payer les salaires des fonctionnaires tout en diminuant la part globale de la masse salariale dans le budget.

S'agissant du volet social, le gouvernement réaffirme l'importance de pouvoir répondre aux besoins les plus urgents de la population, en matière d'éducation et de santé, ainsi qu'aux besoins spécifiques des populations les plus fragiles souvent victimes des conflits à répétition qu'à connus la RCA au cours de la décennie passée.

Le gouvernement de transition a sollicité l'aide des partenaires au développement pour la réalisation de programme sa feuille de route, et a reçu de la Banque Mondiale un appui sous forme de don d'un montant de 4 millions \$US. Cette aide de la Banque Mondiale s'inscrit dans le cadre de l'Initiative pour les pays à faible revenu et en difficultés (LICUS), qui souligne l'importance pour la communauté internationale de rester engagée sur des pays qui comme le RCA traversent une période de difficultés et de tensions récurrentes. Selon la Banque Mondiale¹⁷, *« l'approche LICUS met l'accent sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du pays, la promotion de la bonne gouvernance et de la responsabilité en matière de gestion économique, financière et sociale, ainsi que la fourniture effective de services publics de qualité à la population, en particulier la population la plus favorisée »*.

Pour réaliser ces objectifs de croissance, le gouvernement mise principalement sur le développement du secteur agricole par l'accroissement de sa productivité, mais aussi sur d'autres créneaux porteurs tels : les secteurs minier, des services et du tourisme, la promotion des exportations et le développement du secteur manufacturier et artisanal des petites et moyennes entreprises (PME).

1.5. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le processus d'élaboration du CSLP (cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) est en cours et pourrait aboutir en 2005. Il a démarré par la production d'un CSLP intérimaire en fin 2000, et la mise en place du cadre institutionnel de suivi et d'élaboration du CSLP en 2001/2002. Par la suite le processus est mis en veilleuse, en raison des contraintes budgétaires, mais est relancé de nouveau en mars 2004, avec l'adoption d'un plan détaillé de finalisation assorti d'un calendrier précis.

A ce jour des avancées importantes sont faites dans plusieurs domaines, notamment en celui du diagnostic (identification et maîtrise des principales caractéristiques de la pauvreté dans le pays), de politiques et stratégies sectorielles (réactualisation des plans d'action sectoriels et mise en place de neufs groupes de travail fonctionnels), de participation (mobilisation des acteurs du processus), et enfin celui de suivi-évaluation.

¹⁷ Aide Mémoire mission de la Banque Mondiale, Juin 2003.

La finalisation du CSLP nécessite que les activités suivantes soient réalisées : (i) finalisation en janvier-février 2005 des modules prioritaires à travers des ateliers ministériels et régionaux (santé, éducation, mines, forêts, finances publiques, monde rural, processus participatif, suivi-évaluation) ; (ii) production du draft 0 du CSLP en mi-mars 2005 ; tenue d'un atelier élargi sur le draft 0 en fin Mars 2005 ; réalisation d'un draft 1 en avril 2005 ; consultation participatives sur le draft 1 en Mai-Juin 2005 ; consolidation du rapport et tenue du séminaire national de validation du CSLP en Juillet 2005.

Il ressort des entretiens avec le secrétaire permanent du secrétariat Technique du CSLP que les orientations stratégiques déclinées dans le CSLP intérimaire demeurent, et se fondent sur les principaux axes ci-après :

- la poursuite des politiques macroéconomiques fondées sur des politiques budgétaires et monétaires saines, répondant aux critères de surveillance multilatérale dans la zone CEMAC, éléments essentiels pour une intégration réussie des économies ;
- la création d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à l'initiative privée ainsi que le développement d'un système financier plus dynamique pour la mobilisation de l'épargne et son allocation optimale dans l'économie ;
- la détermination dans la lutte contre la corruption par la redynamisation de toutes les structures existantes de lutte contre la fraude et l'adoption d'une loi anti-corruption ;
- l'amélioration du système d'information statistique et son utilisation pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques ;
- l'accélération de la croissance économique par l'identification de nouveaux pôles de croissance, la restructuration et la compétitivité du secteur productif et la promotion du secteur privé ;
- la conception et l'exécution d'un programme d'investissements publics prioritairement orientés vers les secteurs sociaux et dont les effets externes sur la rentabilité du secteur privé sont clairement reconnus ;
- la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de renforcement des capacités et de formation des cadres dans les secteurs de pointe tels que les technologies de l'information et de biotechnologies.
- L'instauration des structures administratives et politiques décentralisées pour le renforcement de la démocratie, la bonne gouvernance, et la participation élargie de la population à la gestion de la chose publique ;
- Le renforcement des performances des régies financières et la maîtrise des dépenses publiques en vue de dégager une épargne publique qui serait prioritairement affectée aux secteurs sociaux, tels l'éducation de base, les soins de santé primaires, la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme ;
- La réduction du chômage par la promotion de l'emploi, notamment le développement des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre ;
- La promotion de l'épargne populaire, le développement des systèmes mutualistes d'épargne et crédits, et l'accès élargi des pauvres aux micro-crédits ;
- L'aménagement harmonieux des ressources humaines et des facteurs de production par une politique dynamique de développement régional ;

- Le rétablissement immédiat d'un climat de sécurité par la modernisation et la restructuration des forces de défense.

Les priorités sectorielles portent d'une part sur les actions à effets directs sur la réduction de la pauvreté : éducation de base – santé – hydraulique – assainissement – accès à l'eau potable – développement rural – décentralisation – micro-finance ; et d'autre part sur des actions directes en faveur de la croissance économique : infrastructures économiques et sociales – eau et énergie – télécommunications – désenclavement intérieur et extérieur.

L'atteinte des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD) nécessite pour la RCA que le CSLP soient défini et mise en œuvre rapidement. Il ressort en effet de l'évaluation qui vient d'en être faite par le PNUD que le pays accuse déjà des retards importants dans la réalisation de certains indicateurs, et que la réalisation d'autres serait d'ores et déjà compromis si des actions vigoureuses ne sont pas entreprises rapidement¹⁸. Ces réformes d'après le PNUD, devraient viser en priorité *''une véritable réconciliation nationale pour viabiliser les institutions politiques et stabiliser les régions frontalières afin de maîtriser la sécurité, la reprise de l'activité économique, la lutte contre le Vih/Sida, et la mise en œuvre de politiques appropriées de croissance et de réduction de la pauvreté (DSRP)''*.

Tableau 2 : Rappel des objectifs du millénaire pour le développement

Secteurs	Objectifs
Pauvreté extrême et faim	Réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015
Sécurité alimentaire	Réduire de moitié la proportion des enfants souffrant d'insuffisance pondérale d'ici à 2015
Education primaire pour tous	Donner à tous les enfants, garçons et filles les chances d'achever le cycle complet d'études primaires d'ici à 2015
Egalité des sexes et autonomisation des femmes	Réaliser l'égalité d'accès des garçons et des filles à l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015
Mortalité des moins de 5 ans	Réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici à 2015
Améliorer la santé maternelle	Réduire de trois quart le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015
Combattre le Vih/Sida, le paludisme et d'autres maladies	Stopper la propagation du Vih/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle Maîtriser le paludisme et d'autres maladies et avoir commencer à inverser la tendance actuelle
Assurer un environnement durable	Intégrer les principes de développement durable et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

¹⁸ Pour plus de détails lire Rapport national OMD, Septembre 2004, PNUD

Accès aux services domestiques	Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.
---------------------------------------	---

Source : Objectifs du millénaire pour le développement de la RCA, septembre 2004

1.6. POLITIQUE COMMERCIALE DU GOUVERNEMENT

La politique commerciale de la RCA repose sur cinq principaux piliers : le cadre législatif et réglementaire régissant les activités commerciales ; l'Accord OMC ; le cadre d'intégration de la CEMAC ; l'Accord de Cotonou ; et les autres accords régionaux et bilatéraux.

1.6.1. Cadre législatif et réglementaire

La formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale du gouvernement incombent principalement au Ministère du Commerce, de l'Industrie, et de la promotion du secteur privé. D'autres institutions y concourent tels le Ministère de l'économie, des finances, du plan et de la coopération internationale, le Ministère de l'Agriculture, et le Ministère de la Justice. La politique commerciale en cours vise les principaux objectifs ci-après : (a) la poursuite de la libéralisation du régime commercial ; (b) la diversification des exportations ; (c) l'accélération des réformes sectorielles, notamment le programme des privatisations ; et (d) la lutte contre la corruption.

De la création des entreprises

L'organisation et le fonctionnement de l'activité industrielle et commerciale en RCA sont régis par des dispositions réglementaires particulières. Les premiers textes y relatifs sont l'ordonnance n° 83.083 et le décret n° 83.550 du 31 Décembre 1983. L'ordonnance réglemente les activités de commerce et de prestations de service. Il subordonne l'exercice desdites activités à l'obtention d'un agrément du Ministère du commerce et de l'industrie, et à la détention d'une carte professionnelle de commerçant. La demande d'agrément comporte plusieurs pièces et doit recevoir au préalable l'avis du Ministère de tutelle technique dont relève l'activité.

L'ordonnance précise que l'inscription au registre du commerce est obligatoire, de même que la carte professionnelle dont les modalités d'obtention, de validité et d'utilisation sont rappelées dans le décret 83.550. En plus tout commerçant est soumis à des obligations, notamment en matière comptable (tenue du livre journal, des comptes, du bilan, etc...) et en matières d'activités (conformité avec le titre de patente, conditions d'exercice, respect des textes réglementaires en matière des prix, de fiscalité et de douane). L'ordonnance définit des dispositions particulières aux sociétés commerciales, notamment les conditions de leur constitution.

Le décret 83.050 du 31 Décembre 1983 crée, quant à lui, une carte professionnelle de commerçant en RCA, délivrée par le Ministre en charge du commerce. La carte est obligatoire et sa durée de validité est égale à celle de la patente.

Sa demande comporte de nombreuses pièces dont l'agrément évoqué ci-dessus, et l'inscription au registre de commerce. La carte professionnelle de commerçant est donc « une condition nécessaire pour être considéré comme un commerçant légalement établi ».

L'arrêté ministériel du 18 Février 1984 fixe les conditions de délivrance de cette carte professionnelle de commerçant, et la valeur du timbre fiscal (en fonction de la catégorie de la patente) ; celle-ci comporte deux tableaux : le tableau A a neuf (9) classes différentes correspondant à huit (8) taux distincts , qui varient de 2000 Fcfa pour la 9^{ème} classe à 30.000 Fcfa pour la 1^{ère}, alors que le tableau B a une seule classe.

Dans la foulée, le décret n° 86.328 du 22 Mars 1985 régleme le régime des importations et des exportations en RCA ; il modifie le décret n° 85.083 du 27 Août 1985, en instituant une déclaration d'importation et d'exportation à soumettre au Ministère en charge du commerce, et abroge les systèmes de licences et d'autorisation administrative à l'importation et à l'exportation. Dans la même ordre d'idées, le décret n° 88.165 du 09 Mai 1988 qui fait suite à l'ordonnance n° 86.222 du 5 Juillet instituant un Système National d'Immatriculation des Entreprises, fixe les modalités de ladite immatriculation des entreprises. Il est ainsi attribué un numéro « NUMICA » à toute personne physique ou morale exerçant une activité de commerce, de prestations de service, d'industrie, d'artisanat, d'exploitation minière, forestière ou agricole. Le numéro NUMICA est attribué gratuitement par la Direction des Impôts et des domaines, mais l'attribution est subordonnée au paiement de la patente ; le numéro doit figurer sur tous les papiers de commerce, et sur la carte professionnelle des commerçants et prestataires de service.

L'arrêté interministériel n° 025/MCIPME/MEFPCI du 11 Août 1988 fixe quant à lui, les modalités de composition et d'application du numéro d'immatriculation des entreprises. Ce numéro est composé de 9 chiffres répartis en trois groupes : le premier groupe est relatif au numéro de compte contribuable de l'entreprise ; le deuxième précise la forme juridique, la nationalité et la localisation, alors que le troisième groupe est relatif à la catégorie et l'activité de l'entreprise.

Des conditions d'activité

Pour faciliter les pratiques concurrentielles la loi n° 92-002 portant libéralisation des prix et réglementation du commerce est votée et promulguée le 26 Mai 1992. La loi libère tous les prix de tous les produits locaux ou d'importation et prohibe les pratiques non concurrentielles. Elle oblige tout commerçant ou prestataire de service d'informer le consommateur sur les prix pratiqués par voie de marquage, étiquetage, d'affichage ou tout autre procédé approprié ; elle interdit les pratiques restrictives, et crée un comité national de la concurrence et de la consommation chargé de statuer sur les pratiques non concurrentielles. La surveillance de la concurrence et la répression des fraudes est placée sous la responsabilité du Ministère en charge du commerce, qui doit l'exercer par le biais des fonctionnaires mandatés. La loi définit aussi la procédure des enquêtes et contrôles, de même que les peines prévues en cas d'infractions.

Avant le vote et la promulgation de cette loi, l'arrêté n° 005/MCIPME/CAB/SG du 28 Février 1991 régleme et organise l'artisanat en RCA. Cet arrêté définit

l'artisanat et l'artisan, les conditions d'exercice du métier d'artisan, et les différentes catégories d'artisanat que sont l'artisanat d'art, l'artisanat utilitaire, traditionnel et moderne, et l'artisanat de service. Il fixe en outre la composition de la demande d'agrément que tout postulant doit déposer à la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA). Cette dernière délivrera à l'artisan agréé une carte professionnelle d'artisan et en tiendra informer le Ministère en charge de l'artisanat.

La CCIMA est réorganisée par décret n° 99.228 du 22 Novembre 1999, qui rapporte les dispositions de décret n° 92.062 du 10 Mars 1992 portant approbation des statuts de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. La CCIMA est un organe consultatif et représentatif des intérêts commerciaux, industriels, miniers, et artisanaux et ceux des prestataires de services. Il aide en outre à la création, à la promotion et au développement des entreprises, en apportant à leur promoteur toute forme d'assistance utile de son Centre de Formalité des Entreprises (CFE) ; il contribue à la formation professionnelle et au perfectionnement des agents du secteur privé.

Des dispositions incitatives à l'investissement

Les textes réglementaires et juridiques présentés ci-dessus se réfèrent toutes à l'organisation, à la structuration et aux conditions d'exercice de l'activité privée en RCA. Elles ne comportent pas des dispositions incitatives à l'investissement et à la promotion des entreprises et du secteur privé.

La loi n° 96-019 du 13 Mai 1996 portant code des investissements, le décret n° 96-283 du 11 Octobre 96 et l'arrêté n° 029/96 du 18 Octobre 1996 y relatifs visent à combler cette déficience. Les objectifs visés sont de : favoriser et promouvoir les investissements productifs - consacrer le passage d'une économie fiscalisée à une économie de développement - encourager la création et le développement des activités orientées vers des domaines spécifiques, telles la valorisation des matières premières locales, la création d'emploi, ou la promotion des exportations.

Les garanties offertes aux entreprises agréées ne sont pas discriminatoires, alors que les avantages dépendent du régime d'agrément, à savoir le régime de la PME, celui des grandes entreprises, et le régime spécial des entreprises exportatrices. Ils sont essentiellement fiscaux, et se traduisent en mesures d'exonération fiscale de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu des catégories des bénéficiaires commerciaux ou non, de la contribution au développement social (de durée variable selon le régime). Les entreprises agréées au régime C d'exportation bénéficient dans le cadre d'une zone franche, de l'exonération totale et permanente de tous droits et taxes liés à l'exercice de leurs activités.

Afin d'encourager l'implantation des entreprises dans l'arrière pays, des avantages fiscaux supplémentaires sont accordés aux entrepreneurs agréés.

Pour l'application de la présente loi, il est créé un guichet unique, et une commission nationale des investissements (CNI) chargée : d'examiner les dossiers d'agrément - d'assurer le suivi et le contrôle des engagements souscrits et des

avantages accordés par les agréments. Cette loi s'est heurtée à un environnement socio-politique défavorable, rythmé par les mutineries de 96/97, qui ont eu pour conséquence la destruction d'une partie du tissu économique, le ralentissement de la production et des échanges, et surtout un traumatisme important des opérateurs économiques, dont certains ont quitté le pays.

Alors que le pays panse péniblement les plaies des mutineries et se cherche un nouveau souffle, le monde est secoué par les crises asiatiques et russes, et l'économie centrafricaine est confrontée à une sévère crise de carburant. Celle-ci perturbe le système des transports et l'approvisionnement en énergie, ralenti le rythme de production des entreprises et entame la confiance des entrepreneurs. Les graves événements de Mai/Juin 2001 ont compliqué davantage les choses.

C'est dans ce contexte que la charte des investissements est adoptée et promulguée le 16 juillet 2001. Prise en application de la charte communautaire des investissements de la CEMAC, la charte constitue le cadre général destiné à « améliorer l'environnement juridique, économique et institutionnel des investissements en RCA ». Elle circonscrit son champ d'application aux secteurs productifs de l'économie, se fixe les mêmes objectifs et garanties que le code des investissements, fait la distinction entre les trois catégories d'entreprises suivantes : investissement inférieur à 100 millions Fcfa - investissement compris entre 100 millions Fcfa et moins d'un milliard Fcfa - investissement supérieur à 1 milliard Fcfa.

Au plan des avantages, la charte innove par rapport au code des investissements, en créant trois types d'avantages distincts et en multipliant les incitations. Il est ainsi prévu : des avantages sur le plan douanier ; des avantages sur le plan fiscal ; et des avantages sur le plan des taxes domaniales et des droits d'enregistrement. Des dispositions particulières sont prévues pour les entreprises qui s'installent hors de Bangui. Comme dans le code des Investissements, la Commission Nationale des Investissements est responsable du suivi de la charte et assure le rôle de guichet unique.

1.6.2. Accords et arrangements commerciaux

La République Centrafricaine est membre de l'OMC. Il est signataire de l'accord de partenariat de Cotonou (23 juin 2000) entre l'Union Européenne et les pays ACP, et fait partie de l'Union Africaine (UA), de la Communauté Economique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté des pays Sahélo-sahériens.

i- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

La République Centrafricaine a adhéré à l'Organisation Multilatérale du Commerce (OMC) à sa création en 1995. Mais faute de moyens elle n'a pas encore ouvert une représentation à Genève, siège de l'organisation, et sa représentation à Bruxelles fonctionne dans des conditions difficiles. Le pays ne peut donc pas prendre part activement aux activités de l'OMC où les décisions sont consensuelles et

s'appliquent à tous les pays. Ne pouvant pas participer aux débats et défendre ses intérêts et points de vue, il subit les décisions qui y sont prises conformément à la règle du consensus.

Faute de ressources, la RCA n'a pas payé régulièrement ses contributions au budget de fonctionnement de l'organisation et s'est vu être classé parmi les pays dits « non actifs » de l'organisation. Il ne peut donc jouir de son droit de vote et bénéficier des opportunités d'assistance technique liées au commerce qu'offre le système commercial mondial.

L'acte final du cycle d'Uruguay et l'accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (l'accord sur l'OMC) ont été signés au cours de la réunion ministérielle de Marrakech en avril 1994. L'accord sur l'OMC comprend « l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 », dénommé « le GATT de 1994 », lequel est fondé sur le texte du « GATT de 1947 ».

Les accords et décisions résultant du cycle d'Uruguay sont au nombre de 60 environ. Depuis cette date, des négociations ont abouti à des textes juridiques additionnels, tels l'accord sur les technologies de l'information et des protocoles dans les domaines des services. De nouvelles négociations ont été lancées au cours de la réunion ministérielle de Doha en novembre 2001.

Certains accords du cycle d'Uruguay ne posent pas de problèmes majeurs dans leur mise en œuvre par la RCA. Pour d'autres par contre les difficultés de mise en œuvre sont réelles, voire importantes, et sont imputables aux principales causes ci-après :

- la non prise en compte des préoccupations du commerce et de sa place dans les plans nationaux de développement ;
- corrélativement, l'inexistence d'une politique de formation continue et de renforcement des capacités dans le domaine des questions commerciales ;
- la méconnaissance des règles du système commercial multilatéral par les décideurs, cadres, et opérateurs économiques.

D'une manière générale les problèmes que soulèvent l'exécution des accords du cycle d'Uruguay par la RCA sont les suivantes¹⁹ :

- la compréhension générale des accords ;
- la notification des textes à l'OMC ;
- l'harmonisation des textes nationaux par rapport à ceux de l'OMC ;
- la vulgarisation des accords ;
- la participation aux négociations commerciales ;
- la maîtrise des négociations commerciales.

Ces difficultés de mise en œuvre peuvent trouver des solutions, progressivement, dans le cadre des résolutions préconisées dans le Programme de

¹⁹ Pour plus de détails lire A. MONKAM (2004) : Difficultés de mise en œuvre de l'accord OMC par la RCA.

travail de DOHA. Rappelons que des mesures relatives à l'assistance technique y ont été inscrites, et visent en priorité à aider les pays les moins avancés à mettre en œuvre les règles commerciale dans le cadre du système commercial multilatéral, et aussi à accroître leur capacité de participation efficiente aux négociations commerciales multilatérales.

Encadré n° 1 sur la déclaration de DOHA²⁰

Déclaration ministérielle concernant les pays les moins avancés.

Nous reconnaissons la gravité des problèmes soulevés par les pays les moins avancés (PMA) dans la déclaration de Zanzibar adoptée par leurs ministres en 2001. Nous reconnaissons que l'intégration des PMA au système commercial multilatéral exige un accès au marché véritable, un soutien pour la diversification de leur base de production et d'exportation, et une assistance technique et un renforcement des capacités liés au commerce. Nous convenons que la véritable intégration des PMA dans le système commercial et l'économie mondiale nécessitera des efforts de tous les membres de l'OMC. Nous nous engageons en faveur de l'objectif d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA... Nous nous engageons en outre à envisager des mesures additionnelles qui permettent d'apporter des améliorations progressives à l'accès aux marchés pour les PMA. L'accession des PMA demeure une priorité pour les membres... Nous donnons pour instruction au Secrétariat de traduire dans les plans annuel d'assistance technique la priorité que nous accordons à l'accession des PMA. Nous réaffirmons les engagements que nous avons pris à la PMA-III, et nous convenons que l'OMC devrait tenir compte, dans l'élaboration de son programme de travail en faveur des PMA, des éléments liés au commerce, conformes au mandat de l'OMC, de la Déclaration et du programme d'action de Bruxelles adoptés lors de la PMA-III....

Nous entérinons le cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés en tant que modèle viable pour le développement du commerce des PMA. Nous invitons instamment les partenaires au développement à accroître sensiblement leurs contributions au fonds d'affectation spéciale destiné au cadre intégré et aux fonds d'affectation spéciale extrabudgétaires en faveur des PMA. Nous invitons instamment les organisations participantes à étudier, en coordination avec les partenaires au développement, la possibilité d'améliorer le cadre intégré en vue de traiter les contraintes des PMA en ce qui concerne l'offre et d'étendre le modèle à tous les PMA après réexamen du cadre intégré et évaluation du programme pilote en cours dans certains PMA....

ii- Les Accords régionaux

a) Le cadre d'intégration commerciale de la CEMAC

La politique commerciale dans le cadre de la CEMAC est contenue dans la réforme fiscal-douanière de 1994. Cette réforme introduit au niveau de la sous région quatre impôts sur les importations hors région. Il s'agit de :

- Un Tarif Extérieur Commun (TEC) dont les taux sont respectivement de 5%, 10%, 20% et 30%. Pour le commerce intracommunautaire, un tarif

²⁰ Extrait de « OMC : Déclarations de DOHA. Programme de DOHA pour le développement ».

préférentiel généralisé (TPG) a été instituée lors de la mise en œuvre de la réforme en 1994, et a été levé en 1998.

- Une surtaxe temporaire dont le taux maximum autorisé pour chaque pays est de 30%.
- Les Droits d'Accises (DA) sur certains produits au niveau national. Ce taux de 22% pour la RCA dont 2% pour la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) communément appelé Prélèvement sur DA.
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée dont le taux pour la RCA est de 18%.

D'autres taxes et impôts sont facturés au niveau de chaque pays de la CEMAC, sans qu'ils soient prévus par le TEC.

Certains problèmes²¹ sont relevés dans l'application de la politique commerciale commune parmi lesquels : la non cohérence de l'application des mesures arrêtées de commun accord entre les pays et même au sein d'un même pays ; l'application du TEC à l'intérieur de la communauté par des pays enclavés pour ne pas perdre une partie importante de leurs recettes douanières, cette situation découlant de l'inobservance du mécanisme de compensation intra-communautaire.

b) la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC)

Créée en 1985, la CEEAC comprend onze pays que sont : Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée Equatoriale, RDC, Angola, Rwanda, Burundi, et Sao Tomé et Principe. Le secrétariat général de la CEEAC est installé à Libreville au Gabon. Depuis 1992 les activités de l'institution communautaire tournent au ralenti à cause des problèmes budgétaires.

iii- L'Accord de partenariat de Cotonou

La RCA est l'un des 77 pays ACP signataires de l'accord de partenariat du 23 Juin 2000 avec les 15 pays de l'Union Européenne. La politique commerciale entre l'Union Européenne et les pays du groupe ACP en général (et la RCA en particulier) est importante au regard du volume des échanges entre les deux ensembles régionaux. Une nouvelle approche de la coopération commerciale entre les deux ensembles régionaux a été adoptée lors de la signature de l'Accord de Cotonou.

Il a été reconnu en effet par toutes les parties en présence que les accords de Lomé, qui prévoyaient des avantages certains pour les pays ACP à travers le système de préférences non réciproques (SPNR), n'ont pas permis aux pays ACP de tirer le meilleur parti de ces dispositions. Marginalisation, dépendance vis à vis des produits primaires, spécialisation non dynamique, dépendance vis à vis du marché européen restent des qualificatifs attribués couramment aux performances commerciales des pays ACP²² dans le cadre des accords de Lomé. Ces dispositions en outre ne sont pas compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

²¹ Pour plus de détails, se référer au rapport de la CEMAC intitulé « CEMAC , vers l'union douanière », Octobre 2003, préparé avec l'appui de l'Union Européenne, la banque Mondiale, et la coopération française.

²²In « La place des communautés économiques régionales dans l'accord de Cotonou : Exemple de la CEMAC et de l'UEMOA », par Yannick Jadot, SOLAGRAL, Paris, 2000.

L'Accord de Cotonou vise à ajuster les relations privilégiées que les deux groupes entretiennent depuis plus de 25 ans aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, par l'abandon du SPNR et son remplacement par le SPR ou le SPG (voir supra).

1.6.3. Les accords commerciaux bilatéraux

En dehors des accords multilatéraux avec ses principaux partenaires notamment l'Union Européenne et la CEMAC, la RCA a conclu au fil des temps un réseau de relations commerciales avec des pays tiers dans le cadre de la coopération bilatérale. Des accords commerciaux ont été signés entre la RCA et les pays suivants sans être exhaustifs²³ :

- Accord commercial entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte
- Accord commercial entre la République Arabe Libyenne et la République Centrafricaine
- Accord commercial entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria
- Accord commercial entre la République Démocratique du Soudan et la République Centrafricaine

Les accords commerciaux fixent des cadres d'échange de marchandises et de concertation entre les parties contractantes, en respectant toutefois la législation applicable dans chaque pays. Les accords intervenus après la naissance de l'OMC tendent à se conformer aux recommandations de cette institution. Les accords commerciaux sont conçus sur un schéma type dont certaines clauses sont impératives. L'objectif déclaré est de "promouvoir et de faciliter le commerce entre les deux pays", sur la base d'une liste de produits arrêtée d'accord partie.

L'analyse de la liste pour deux pays pour lesquels des informations sont disponibles révèle qu'une spécialisation est opérée par les accords, à savoir que les exportations de la RCA portent sur les produits primaires (bois, diamants, café, etc) alors que les produits exportés par la Libye ou l'Egypte sont des produits semi-finis ou finis. Cette spécialisation est en défaveur de la RCA qui se confine aux échanges de seconde zone (produits primaires).

Le tableau ci-dessous donne les produits exportables pour chacun des deux pays avec la RCA

Tableau 3 : Produits exportables entre RCA, Lybie et Egypte

N°	Accord Commercial RCA-EGYPTE		Accord Commercial RCA-LIBYE	
	Produits RCA	Produits EGYPTE	Produits RCA	Produits LIBYE

²³ Nous n'avons pas pu obtenir la liste complète des accords car elle aurait été détruite pendant les dernières mutineries.

1	Café brut et moulu	Légumes et fruits conservés	Café	Eponges naturelles
2	Cigarettes	Produits pharmaceutiques	Bois en grumes et sciages, etc	Thon en conserves
3	Bois	Produits détergents	Caoutchouc	Huile d'Olive en conserve
4	Cuir de veau	Produits de fer et d'acier	Petits piments	Concentré de tomate conserve
5	Autres cuirs bruts	Produits et plaques d'aluminium	Peaux	Batteries
6	Autres cuirs tannés	Produits d'engineerig	Plantes médicinales	Sel de table
7	Objets artisanaux	Cuir, produits chimiques, Vêtements	Produits artisanaux	Dalles
8	Matières colorantes	Equipements transport et machines	Films touristiques	Biscuits et confiserie diverses
9	Plantes médicinales	Produits de tabac	Disques	Olives en conserve
10	Cire d'abeilles	Farine, riz et blé, Engineerig	Poivre blanc et noir	Dattes et sirop de dattes
11	Sésame	Produits en matière plastique	Oléagineux	Eaux minérales
12	Coton	Meubles	Diamants	Macaronis
13	Tabac en feuille	Ordinateurs et accessoires	Sacs d'emballage en jute	Sardines en conserve
14	Diamants bruts et taillés	Moquettes et tapis	Ananas	Tapis
15	Or		Bananes	Pétrole Brut et ses dérivés
16	Maïs Patassé Ngakoutou			Couverture en laine
17				Laine brute
18				Fruits divers

Une autre clause importante des accords commerciaux bilatéraux réside dans le traitement que les deux parties s'accordent en tant que « Nation la Plus Favorisée (NPF) » en toutes questions touchant les échanges commerciaux entre les deux pays. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas pour les cas énumérés ci-après²⁴ :

- aux avantages que l'une des parties contractantes a accordés ou pourrait accorder aux pays limitrophes pour faciliter le trafic frontalier ;
- aux avantages découlant d'un Traité d'Union Economique, d'Union Douanière, de zone de libre échange ou d'une zone monétaire déjà établie ou pouvant l'être. A cet égard, l'accord conclu entre la RCA et

²⁴ Voir Accord Commercial entre la RCA et la République Fédérale du Nigeria

la république fédérale du Nigeria ne saurait remettre en cause les dispositions du traité de la CEMAC par exemple ;

- aux avantages que la République Centrafricaine, dans le cadre de son engagement à l'Accord de Cotonou régissant les relations commerciales ACP/UE, accorde ou accordera à l'importation des produits de ladite zone vers le territoire de la République Centrafricaine et à l'exportation des produits centrafricains vers le pays de ladite zone.

Les deux parties s'accordent des avantages importants qui ne peuvent être surpassés que par des accords précédents conclus dans le cadre de regroupement régionaux, d'une union douanière, d'une zone de libre échange, etc. Les biens faisant l'objet de la transaction doivent être originaires d'un pays contractant, c'est à dire des biens entièrement produits dans l'un ou l'autre pays contractant ou comportant quelques éléments provenant d'un pays tiers ayant des accords avec l'une ou l'autre partie. Par ailleurs, les marchandises et les produits de base livrés par une partie contractante ne peuvent être réexportés que dans un pays tiers ayant des relations commerciales officielles avec les deux parties contractantes.

En vue de l'application effective de l'Accord, les deux parties contractantes décident de mettre en place un Comité Mixte d'Experts ayant pour tâches d'assurer le développement des échanges commerciaux, de suggérer toute mesure tendant à améliorer la coopération économique et d'assurer l'échange d'informations commerciales entre les deux pays. Le Comité Mixte d'Experts se réunit tous les deux ans alternativement en République Centrafricaine et en République Fédérale du Nigeria à une date à convenir d'accord parties

1.7. POLITIQUE BUDGETAIRE SUIVIE

Il ressort des différentes études diagnostic²⁵ des dysfonctionnements structurels des Finances Publiques Centrafricaines, qui s'expliquent par :

- un déficit budgétaire chronique qui se reproduit d'année en année,
- une insuffisance des recettes budgétaires, la moyenne de la pression fiscale se situant autour de 8% alors que la moyenne dans la sous région est de 14% hors pétrole et de 13 à 14 % dans les pays enclavés de l'Afrique de l'Ouest.
- une inefficacité de la gestion des dépenses publiques
- une insuffisance de moyens humains et logistiques.

Cependant, dans le cadre du gouvernement de transition un programme post-conflit a été initié avec le FMI dont les objectifs principaux sont de réunir les conditions nécessaires pour obtenir une croissance d'au moins 2,9 % du PIB, de dépasser une pression fiscale de 10 % afin de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les secteurs prioritaires que sont la santé et l'éducation, de réduire l'insécurité

²⁵ dont l'Etude diagnostic de la gestion des finances publiques, IDC, février 2003 pour le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale.

tant à Bangui que dans l'arrière pays, de restaurer les infrastructures routières, de payer les salaires et le règlement de la dette intérieure et extérieure.

Pour atteindre ces objectifs, les stratégies suivantes pour l'assainissement des finances publiques ont été arrêtées :

- l'augmentation des recettes fiscales au de la de 10 % du PIB.
- le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et douanière.
- le renforcement des contrôles fiscaux.
- l'amélioration du taux de recouvrement des arriérés fiscaux.
- l'élargissement de l'assiette fiscale tant à l'intérieur qu'au cordon douanier par la réduction des exonérations. Dans la Loi des Finances 2004 seules les exonérations prévues par les conventions et accords bilatéraux sont admises en matière de TVA au cordon douanier. A l'intérieur les exonérations à la TVA sont supprimées.
- le renforcement des capacités techniques des administrations financières : création de la cellule mixte douane et impôt (CEMIDO), des moyens logistiques et humains ont été fournis par le projet Licus à cette cellule.

1.7.1 Situation des Recettes

Elles évoluent en dents de scie au cours des cinq dernières années, au gré des performances économiques et du contexte socio-politique du pays. Elles ont fortement baissé reculé en 2003 (-39,6% comparé à 2002), et se sont nettement redressé en 2004 (+ 33%), grâce surtout à la poussée des dons (+176%), au léger redressement des recettes fiscales (+9%) et au fléchissement des recettes non fiscales (-12,5%)

Tableau 4 : Evolution des recettes totales et dons (en milliards)

	2002	2003	2004
Recettes Totales	78,4	53,7	56,2
Recettes fiscales	61,4	45,3	48,8
Recettes non fiscales	17	8,4	7,4
Dons	27,5	10,5	29
Recettes totales et Dons	105,9	64,2	85,2

Source : Régies Financières

Les Recettes Fiscales :

Elles sont constituées d'impôts directs et indirects tant à l'intérieur qu'au cordon douanier. Elles représentent en moyenne plus de 61 % des recettes totales. En 2003, elles ont baissé de 26,2% par rapport à 2002 et ont légèrement augmenté en 2004. Ce léger redressement est imputable aux mesures d'assainissement mises en place par les différentes missions du FMI, Union Européen et la France.

Les Recettes non Fiscales

Elles sont composées de recettes exceptionnelles, des dividendes distribués par la BEAC ou des sociétés d'Etat mais également des exonérations liées aux projets et des retenues sur salaires des fonctionnaires. Elles représentent en moyenne 12,8% des

recettes totales, et ont baissé de 50 % en 2003 pour se stabiliser par la suite en 2004. Les recettes Hors budget sont des recettes des comptes d'affectation spéciale (CAS). Elles ont représenté 6,5 % des recettes totales en 2004.

Les Dons

Au cours des trois dernières années, ils ont représenté en moyenne 26,2% des recettes totales, et s'imposent comme la seconde source de ressources au budget de l'Etat. Les dons, les prêts auprès du système bancaire et les tirages auprès du FMI ont largement contribué à contenir les déficits de 2004.

La mobilisation des recettes publiques n'a guère dépassé 9 % du PIB alors que dans les Etats de la sous-région, ce taux est en moyenne supérieur à 14% (hors pétrole). C'est seulement grâce de la coopération bilatérale et multilatérale que les déficits budgétaires permanents sont contenus. Sur la période 2002 à 2004 la pression fiscale est de 8,9 % en moyenne. Cette faible performance est essentiellement imputable aux causes suivantes :

- la détérioration de la situation économique, particulièrement de la diminution du nombre d'entreprises, après différentes crises militaro-politiques de 1996 à 2003 : 280 entreprises au réel contre 500 avant 1996. Sur les 280 entreprises, les entreprises réellement grandes sont en nombre insuffisant (25 entreprises seulement ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard).
- la faiblesse en terme de formation de personnel, moyens logistiques et informatiques des régies financières ;
- la mauvaise application de la valeur en douane par les agents des douanes ;
- la concussion et la corruption du personnel des Régies financières
- la non maîtrise de l'assiette fiscale des agents des Impôts
- le faible taux de recouvrement des arriérés fiscaux (moins de 30 %)
- le faible taux de couverture du contrôle fiscal par les agents des impôts

1.7.2.Situation des Dépenses budgétaires

Base engagement, les dépenses totales suivent la même tendance que les recettes : baisse en 2003 suivi d'une remontée en 2004. Elles sont constituées des dépenses primaires (61,6% en moyenne dont 34% pour les salaires), des dépenses en capital (29,6% en moyenne dont seulement 11% sur ressources propres), et enfin des intérêts sur la dette publique (8,8%).

Tableau 5 : Evolution des dépenses totales (base engagement) en milliards

	2002		2003		2004	
	Val.	% total	Val.	% total	Val.	% total
Dépenses totales	114		85,5		98,5	
Dépenses primaires	57,3	50 %	58,1	68 %	68,5	70 %
dont salaires	33,1	29 %	34,5	40 %	34,3	35 %
Intérêts sur la dette	11,3	29 %	7,9	9 %	7,3	7 %

Publique						
Dépense en Capital	46	40 %	19,5	23 %	22,7	23 %
dont/Ressources propres	13,5	12 %	10,5	12 %	8,7	9 %

Source : Régies Financières/CTP/PAS

Base caisse, la réalité est bien différente compte tenu du niveau des recettes, relativement faible comme rappelé supra. Les décaissements représentent en moyenne 72,2% des engagements, dont 78,7% pour les dépenses primaires (77% pour les salaires d'où les arriérés de salaires), 75,5% pour les dépenses en capital (44,6% pour celles financées sur ressources propres), et seulement 16,6% pour les intérêts de la dettes publiques.

Tableau 6 : Evolution des Soldes budgétaires

	2002	2003	2004
Solde global Hors dons	- 36,2	- 31,8	- 42,3
Solde global dons compris	- 8,6	21,3	- 13,3

Source : Régies Financières/CT/PAS

Les résultats de l'exécution budgétaire sont toujours caractérisés par des déficits chroniques, tant base caisse que base engagement. Pour couvrir ce gap, le Gouvernement a souvent recours au système de compensations, aux avances fiscales et de trésorerie, aux ressources du système bancaire, aux dons et prêts extérieurs

Le système bancaire a financé le gap de trésorerie à hauteur de 5,2 milliards en 2003 , soit 2,1 milliards par les banques commerciales et 3,1 milliards par la Banque Centrale. En 2004, cet appui a considérablement augmenté pour se situer à 17 milliards provenant des Banques Commerciales (3 milliards), de la Banque Centrale (8 milliards) et du FMI (6 milliards) dans le cadre du Programme Post-Conflic.

Le concours des Banques Commerciales se fait par des découverts dont le taux d'intérêt est de 18 % (taux du marché), ce qui génère des agios et frais financiers importants à supporter mensuellement par le Trésor Public. Dans le souci d'avoir une bonne maîtrise de sa position nette vis-à-vis de ces banques, le Gouvernement a négocié et obtenu une consolidation de l'encours de sa dette qui se chiffre à 3 milliards environ à fin 2004. Le remboursement se fera sur deux ans à compter de fin janvier 2005 avec un taux d'intérêt de 10 %. Cet accord devra être rigoureusement respecté si le Gouvernement veut éviter d'aggraver le déficit mais aussi de permettre aux Banques Commerciales d'avoir des ressources nécessaires pour financer le reste de l'économie

Gestion des dépenses publiques

S'agissant des dépenses publiques, une importante distorsion est enregistrée dans la chaîne des dépenses, des engagements au paiements. Dans la préparation du budget, l'on ne fait que reconduire d'année en année le budget de fonctionnement, sans le lier au niveau réel des ressources. Dans la phase d'exécution, on relève particulièrement le non respect de la procédure légale des dépenses publiques avec

l'utilisation massive des procédures exceptionnelles notamment les caisses d'avance qui sont le plus souvent non apurées. De plus, le système comptable est défaillant, de nombreux comptes bancaires sont ouverts au nom des administrations publiques mais ne sont pas maîtrisés par le Trésor.

Quelques efforts de redressements sont faits depuis 2003 dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions de l'Union Européenne et du FMI. Ils doivent être renforcés par d'autres mesures drastiques préconisées en 2003²⁶, et qui s'appuient sur les cinq (5) axes principaux, dont deux en matière des recettes et deux en matière de dépenses.

En matière de recettes, il est proposé (i) d'élargir l'assiette fiscale, (ii) d'améliorer le rendement des Administrations fiscales et (iii) de lutter contre la fraude fiscale et douanière. En matière des dépenses, il s'agit de (a) renforcer le suivi de l'exécution du budget en dépense, et (b) d'améliorer le contrôle budgétaire.

1.8. LA POLITIQUE FISCALE

La Politique fiscale suivie depuis 1994 est basée sur les points suivants :

- l'élargissement de l'assiette fiscale par la mise en place d'un impôt synthétique ; la création d'un Impôt Libérateur en 2001 a permis de fiscaliser tous les commerçants dont les chiffres d'affaires est compris entre 0 et 30 millions.
- la modernisation du système fiscal et sa simplification, (plusieurs impôts et taxes à cascades été supprimés).
- la volonté d'intégration par la mise en application des textes communautaires tels que : (i) la directive CEMAC sur l'Impôt sur les Sociétés ; (ii) la directive CEMAC sur la TVA et les Droits d'Accise l'Acte UDEAC sur les Droits d'Enregistrement le Timbre et la curatelle ; (iii) le tarif extérieur de la CEMAC (TEC) ; (iv) la charte communautaire sur les investissements ; (v) le Traité et les Actes uniformes de l'OHADA ;
- la sécurisation des recettes fiscales aussi bien à l'intérieur qu'au cordon douanier par la signature des contrats avec la BIVAC et la SGS et l'institution des retenues à la source sur plusieurs impôts et taxes ;
- la liberté d'entreprendre, la suppression du contrôle des prix .

1.8.1. Le régime fiscal

La politique fiscale est mise en application par la Direction Générale des Impôts et des Domaines et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Le système fiscal est déclaratif. Il est institué des retenues à la source sur l'Impôt sur le Revenu, la TVA et les importations au cordon douanier.

Il existe 2 régimes :

²⁶ Par le cabinet IDC, op cité

- le régime de l'Impôt Libératoire est destiné aux entreprises et Personnes Physiques dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 millions ;
- le régime du réel s'applique aux Personnes Physiques et Morales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions. Ces entreprises aux nombres de 280 sont gérées par la Direction de la Fiscalité des Grandes Entreprises (DFGE).

Le Code Général des Impôts, le Code et le Tarif des Douanes ainsi que la charte Nationale des investissements, les conventions et Accords bilatéraux constituent les documents de base de la politique fiscale.

1.8.2 La Fiscalité intérieure

La fiscalité intérieure est régie par le Code Général des Impôts, le Code de l'Enregistrement du Timbre et de la curatelle. Le système fiscal comprend quatre (4) catégories d'Impôts et Taxes dont la réception des déclarations, la liquidation des impôts et taxes, le contrôle et le recouvrement sont effectués par la Direction Générale des Impôts et des Domaines.

a) *Les différentes catégories d'impôts et taxes*

- Les Impôts Directs
- Les Impôts Indirects
- Les Droits d'Enregistrement, du Timbre et de la curatelle
- Les revenus des Domaines

1) Les Impôts Directs

Ils comprennent :

- Les Patentes et Licences ;
- L'Impôt Libératoire ;
- La Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties et non Bâties, comprenant deux taux : 30 % pour les Personnes Morales, et 15 % sur les Personnes Physiques
- l'Impôt sur le Revenu (IR). Il est progressif, sa taxation varie de 10% à 50 % dont un abattement de 30 % sur la base imposable.
- L'Impôt Forfaitaire sur le Revenu des Personnes Physiques non imposables à l'IR, (IFPP) son taux est de 5 %.
- L'impôt sur les Sociétés (IS). Il frappe les Personnes Physiques sur option et les Personnes Morales. Son taux est de 30 %. En cas de distribution de dividendes, il est prévu une retenue à la source de 15%.
- l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF). Il est assis sur le chiffre d'affaires et se calcule comme suit :

CA de 0 à 100 millions	=	1.500.000
CA de 101 à 200 millions	=	Taux 2 %

CA de 201 à 500 millions	=	Taux 1,85 %
CA > 500 millions	=	Taux 1,70 %

En vue de sécuriser les recettes, il est institué une retenue à la source au titre de l'IMF sur toutes les importations et les exportations (diamant, Or et Bois) et les marchands en gros de boissons. L'IMF est un acompte de l'Impôt sur les Sociétés ou de l'Impôt sur le Revenu, il se substitue à celui-ci lorsqu'il est inférieur

- la taxe spéciale sur les achats de diamant : c'est un acompte de l'Impôt sur le Revenu des collecteurs, artisans et toute autre personne ayant acheté du diamant, son taux est de 3 % sur les achats .
- la Contribution au Développement Social (CDS) : Il est assis sur tous les rémunérations et avantages en nature, son taux est de 10%.

2) Les Impôts Indirects

Ils comprennent la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les Droits d'Accise (DA).

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (Directive de la CEMAC)

Les assujettis sont toutes les Personnes Physiques et Morales réalisant des activités économiques dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions.

La TVA a deux (2) taux :

- Taux de 18 %
- Taux Zéro (sur les exportation et les opérations assimilées).
- Les crédits de TVA sont reportables sur une période de 2 ans avec possibilité de remboursement pour les exportateurs sur un compte séquestre -domicilié à la BEAC.
- Sont notamment exonérés les produits de première nécessité, les produits pharmaceutiques et les importations liées aux conventions et accords bilatéraux,

Les Droits d'Accise (Directive de la CEMAC)

Ils frappent les produits de luxe et les parfums, les cosmétiques, les boissons, les cigarettes et les munitions, selon deux taux d'imposition :

- 25 %
- 10 % pour les importations de boissons non alcoolisées

3) Les Droits d'Enregistrement du Timbre et de la Curatelle

Ils frappent tous les actes juridiques et administratifs, les mutations et la curatelle ainsi que les opérations d'assurances.

4) Les Revenus des Domaines

Ils sont constitués principalement des loyers sur les concessions d'exploitation forestière et les taxes forestières. Les différentes taxes sont liquidées par le Ministère des Eaux et Forêts et les ordres de recettes mis à la disposition de la Direction Générale des Impôts et des Domaines pour recouvrement.

1.8.3. Le rendement de la fiscalité intérieure (en milliards)

Tableau 7 : Evolution du rendement de la fiscalité intérieure

Nature des Impôts et Taxes	2000	2001	2002	2003	2004
Impôts Directs	8,7	10,1	12,3	8,6	11,4
Impôts Indirects dont	8,8	9,4	10,3	7,6	6,3
TVA /TCA	7	3,9	6,8	3,6	4,3
D A	0,6	0,7	0,9	1,1	0,8
Enregistrement et timbres	0,6	0,8	0,6	0,8	0,9
Domaines	1,8	4,3	3,7	2,5	3,4
Total	19,9	24,6	27	19,5	22

Source : DGID

La chute des recettes en 2003 de 24 % par rapport à 2002 résulte de la crise du 15 Mars 2003 (coup d'Etat); de nombreuses entreprises ont fermé ou réduit considérablement leurs activités, d'autres ont été pillées et saccagées, certaines connu une diminution de leur chiffre d'affaires de 30 à 50 %. Les recettes ont augmenté en 2004 à causes des mesures mises en place par les différentes missions d'assistance technique (FMI, Union Européenne, France).

1) Les Impôts Directs

Leur rendement a été très affecté par la destruction du tissu économique des crises militaro - politiques de 1996 à 2003 dont les conséquences sont :

- Suppression d'emplois dans les entreprises détruites ou sinistrées avec incidence sur l'Impôt sur le Revenu et la CDS.
- Prise en compte des pertes et pillages dans les charges d'exploitation des entreprises réduisant ainsi le résultat fiscal imposable à l'Impôt sur les Sociétés (IS)
- Baisse du chiffre d'affaires des exportations et des importations avec comme conséquence la baisse de l'IMF, des Patentes et Licences, et de l'Impôt Libératoire calculés en fonction du chiffre d'affaires.

2) Les Impôts Indirects

i- La Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Son rendement est erratique de 2001 à 2004 mais la tendance est une progression timide.
- Son assiette est réduite du fait de la disparition des entreprises suite aux crises successives de 1996 à 2003, mais aussi de nombreux produits de première nécessité qui sont exonérés.
- le nombre d'entreprises industrielles à forte valeur ajoutée est réduit (la TVA est essentiellement générée par la Brasserie MOCAF, la SOCACIG (cigarettes) les banques et les sociétés de Téléphonie mobile (75 % des paiements).
- le secteur commercial gangrené par la fraude et la corruption dégage très peu de TVA nette
- le faible niveau de consommation lié aux paiements irréguliers des salaires limite également le rendement de la TVA.

3) Les Droits d'Accise

- Seules deux (2) sociétés paient les droits d'accise, la MOCAF et la SOCACIG. Les deux (2) sociétés ont connu une chute de leur chiffre d'affaire d'au moins 30 % après les crises de 2001 à 2003. D'autre part la SOCACIG a bénéficié d'un régime stabilisé. Les droits d'accise sont assis sur 20 F/paquet au lieu de 25 % sur le Prix de Vente.
- l'irrégularité dans le paiement des salaires limite également la consommation et en conséquence le rendement de la TVA et des Droits d'Accise.
- La presque faillite des Sociétés d'Etat fait qu'elles ne contribuent plus aux règlements des différents Impôts et Taxes sauf en matière de compensation.

Les contre performances dans les recettes des Impôts taxes intérieurs proviennent aussi des causes suivantes :

- non maîtrise de l'assiette fiscale par des agents des Impôts (nombre des Personnes Physiques et Morales, nombre d'immeubles bâtis et non bâtis n'est pas maîtrisé)
- faible taux de recouvrement des arriérés fiscaux (moins de 30 %)
- beaucoup d'agents n'ont pas la formation technique appropriée (Ecole Nationale des Impôts, Ecole Nationale d'Administration).
- faible taux de couverture de contrôle fiscaux
- faibles moyens logistiques
- taux élevé des défaillants en matière de TVA (entre 30 à 40 %)
- concussion et malversations
- l'absence d'un CGI à jour et d'un livre de procédures fiscales accessibles aux contribuables ne favorisent pas les relations entre l'Administration fiscale et les contribuables, entretenant ainsi l'incivisme fiscal.

1.8.3. La Fiscalité de porte

La fiscalité de porte est réglementée par le Code et le tarif des Douanes de la CEMAC, les Lois de Finances, la charte Nationale des investissements et les divers conventions et accords bilatéraux.

1) **Les importations**

Les marchandises qui entrent dans le Territoire Centrafricain, sont soumises au tarif extérieur commun de la CEMAC. Ce tarif est composé du droit de douane et des droits à caractère fiscal tels que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), les Droits d'Accise (DA), la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) etc..(article 3 du Code des Douanes).

Tableau du système de taxation des importations

1. IMPORTATIONS

Tableau 8 : Système de taxations des importations

Catégorie	Origine Produit	01 (droit douane)	01 (droit douane)	07 (Taxe communautaire d'intégration)	61 (Taxe sur Valeur Ajoutée)	74(Redevances Informatiques Douane et Trésor)	90-91(Impôt Minimum Forfaitaire)
1	CEMAC	0	25 %	0	18 %	0, 50 %	1 ou 3 %
	TIERS	5 %	25 %	1 %	18 %	0, 50 %	
2	CEMAC	0	25 %	0	18 %	0, 50 %	1 ou 3 %
	TIERS	10 %	25 %	1 %	18 %	0, 50 %	
3	CEMAC	0	25 %	0	18 %	0, 50 %	1 ou 3 %
	TIERS	20 %	25 %	1 %	18 %	0, 50 %	
4	CEMAC	0	25 %	0	18 %	0, 50 %	1 ou 3 %
	TIERS	30 %	25 %	1 %	18 %	0, 50 %	

Source : DGDDI

- 1) La réforme fiscal - douanière adoptée par l'acte n°2/92-UDEAC-CD-SE a découpé le tarif extérieur commun (TEC) en quatre (4) catégories de produits :

CATEGORIE 1 : Produits de première nécessité (Droit de Douane = 5 %)

CATEGORIE 2 : Matières premières et biens d'équipement (Droit de Douane = 10 %)

CATEGORIE 3 : Biens intermédiaires (Droit de Douane = 20 %)

CATEGORIE 4 : Biens de consommation (Droit de Douane = 30 %)

- 2) IMF : 1 % = Entreprises importatrices/acompte de l'Impôt sur les Sociétés
3 % = Importations particuliers/acompte de l'Impôt sur le Revenu

La structure tarifaire

Tableau 9 : Structure tarifaire

Taux	Nombre de lignes	Pourcentages
0 %	31	0,56
5 %	241	4,39
10 %	2 507	45,70
20 %	666	12,13
30 %	2 043	37,22
Total	5 488	100
	Moyenne	18,4
	Ecart type	0,36

Source : Tarif de la CEMAC et nos calculs

Sur un total de 5 488 lignes tarifaires, il y a :

- 0,56 % sur les produits exonérés
- 4,39 % sur les produits de première nécessité
- 45,70 % sur les matières premières et les biens d'équipement
- 12,13 % sur les biens intermédiaires.
- 37,22 % sur les biens de consommation.

2. Les exportations

Contrairement aux importations qui relèvent du Droit Communautaire les exportations sont régies par les Lois des Finances (article 5 du Code des Douanes).

Tableau 10 : Système de taxation des exportations

	Droit de sortie	Fonds de promotion Minière	Equipement <i>Redevance Informatique</i>	IMF	Taux cumulé
Diamant brut taillé	3 % 3	0,75 % 0,75 %	0,50 % 0,50 %	3 % 3 %	7,25 % 6,75 %
OR brut taillé	1 1	0,75 % 0,75 %		1 % 1 %	3,25 % 2,75 %
BOIS	10,50 %		0,50	2 %	13 %
Grumes sciages	4,05 %		0,50	2%	6,55 %
COTON	Exonéré		Exonéré		
CAFE	Exonéré		Exonéré		

Source : DGDDI

N.B. : Les exportateurs de diamant paient en plus des taux cumulés

ci-dessus 1 % à IDV (Organisme de Certification de Diamant selon le processus de KIMBER LEY).

3) Evolution des recettes douanières (en milliards)

Tableau 11 : Evolution des recettes douanières

	2000	2001	2003	2004
Recettes douanières sur importations dont fiscalité pétrolière	15,7 3,7	7,3 3,7	10,7 4	8 2,1
TVA	-	1,4	6,2	7,8
Recettes douanières sur exportations	4,2	6	3,1	3,5
Autres perceptions	3,9	3,2	0,3	0,6
Total	23,8	17,9	20,3	19,9

Source : DGDDI

Analyse du rendement des recettes douanières1) Les Importations

Les recettes à l'importation en 2004 ont baissé de 25,2 % par rapport à 2003. La baisse est due à la hausse des prix du pétrole, la fiscalité pétrolière est passée de 4 à 2,1 milliards.

- La baisse des recettes douanières a d'autres causes plus profondes telles que : (i) importantes fraudes sur la valeur en douane et le taux effectif pratiqué par les agents des douanes ; (ii) la non-maîtrise de la règle d'origine par les agents de douane. Beaucoup de produits non originaires de la CEMAC sont assimilés aux produits originaires et non taxés, une liste de produits vient d'être arrêtée. Ces produits seront soumis au Droit Commun .
- Selon le rapport IDC cité supra le volume des importations en contrebande entre Douala et Bangui est estimé d'après les Opérateurs Economiques à 70 % du volume total des importations avec des conséquences sur les recettes.
- Le contrôle des quantités de pétrole importé est mal maîtrisé. Selon une enquête de l'entreprise TOTAL Centrafrique, le volume de carburants utilisés par les forestiers est largement supérieure à ce qu'ils achètent auprès de ladite entreprise qui est en situation de monopole , la différence provient d'importations non contrôlées donc non soumises à taxation par la douane.
- Concussions et malversations des agents des douanes.

- Le manque de contrôle physique des marchandises surtout auprès des vendeurs ambulants (BOUBANGUERES)
- Les manques à gagner liés aux différentes exonérations.

➤ **La Taxation des exportations**

- **Diamant et Or.** Le BECDOR réévalue les achats déclarés par les bureaux d'achats de 8 à 10 %. Cette base sert à la taxation des droits de sortie. Une deuxième évaluation est faite par IDV pour la certification du diamant, moyennant le paiement d'une taxe de 1 %.
- La minoration de l'assiette taxable provient de la non-maîtrise du prix du marché qui n'est pas pris en compte. C'est cette valeur qui est déclaré dans les comptes d'exploitation comme chiffre d'affaires.
- Tous les bureaux d'achats déclarent rarement des bénéfices, sinon jamais. La prise en compte du cours du diamant à Anvers pour revaloriser la base de taxation améliorera les recettes sur le diamant.
- La fraude sur le diamant a été dénoncé lors des Etats Généraux des Mines. Le rapport entre la production déclarée et celle répertoriée à Avers est de 1 à 3 mais aucune mesure n'est mise en place pour la réduire .
- Aucune statistique ne révèle les recettes sur l'Or alors que l'Or est produit dans le pays.

➤ **Le Bois**

La taxation du bois se fait sur les valeurs mercuriales établies semestriellement. La prise en compte des cours du marché international n'est pas intégrée. L'audit du Secteur forestier par le Cabinet DELOITTE (1) en 2004 a relevé cette pratique qui est source de minoration de recettes. Il a préconisé une moyenne sur les cours mondiaux par essence. (Publiés par les marchés Tropicaux).

Les Exonérations²⁷

En dehors des exonérations prévues par le Code des Douanes, d'autres exonérations sont contenues dans les textes suivants :

- la Charte Nationale des Investissements
- les Conventions d'Etablissement
- les Conventions et Accord bilatéraux
- les Accords de Siège
- le Code Général des Impôts
- les Code Minier
- le Code Forestier.

La Charte Nationale des Investissements

²⁷ Revue fiscale de l'audit du Secteur forestier/CABINET DELOITTE/2004

La Charte est un cadre général destiné à la promotion des investissements dans les entreprises industrielles, agro-alimentaires, de transport et de travaux. Des avantages sont prévus sur les plans douanier et fiscal. Ils vont de l'exemption temporaire à l'application d'un taux modéré des droits de douane, aux exonérations à la patente et à l'impôt sur les sociétés. Selon le volume des investissements réalisés, de l'installation en dehors de Bangui, des avantages supplémentaires sont accordés.

La Convention d'établissement

Elle est réservée aux Grandes Entreprises .Elle prévoit des avantages fiscaux et douaniers qui peuvent dépasser cinq (5) ans à l'impôt sur les sociétés et d'un régime stabilisé. Malheureusement il existe des sociétés dont les délais d'exonération ont dépassé 10 ans, d'autres à qui on a renouvelé 5 années supplémentaires après un régime de faveur de 5 ans. Toutes ces pratiques entraînent des manques à gagner importants pour le Trésor Public.

Toutes ces exonérations exceptionnelles doivent être répertoriées et supprimées.

Les exonérations douanières en 2004 sont estimées à 3,5 milliards. Si on y ajoute toutes les autres exonérations sur la fiscalité intérieure (Patente, impôts sur les sociétés, impôt minimum forfaitaire, impôt sur le revenu, impôt foncier etc.), elles peuvent se situées entre 5 à 6 milliards soit 10 à 12 % des recettes de trésorerie. Ce qui est important, compte tenu de la faiblesse des recettes fiscales d'où l'intérêt de les réduire.

Dans le domaine de TVA, le gouvernement a pris des dispositions dans la loi de finances 2004 tendant à supprimer toute exonération à l'intérieur.

Tableau 12 : Exonérations douanières de 2002 à 2004

	Libellé	Pertes 2002	Pertes 2003	Pertes 2004
C120	Exemptions conditionnelles	797.487.512	566.657.623	724.465.154
C122	Franchises diplomatiques	112.519.166	26.566.086	20.289.982
C129	Conventions et accords bilatéraux	1.734.217.259	1.406.124.7 15	2.315.206.9 89
C131	Marchés Publics d'investissement	98.594.852	89.357.685	15.916.079
C204	Exonérations Total des produits Pétroliers	310.246.013	0	

C320	Exemptions conditionnelles UDEAC 2/92	0	64.102.690	49.800.801
C322	Franchises diplomatiques - sortie Entrepôt	106.376626	65.982.178	73.849.750
C329	Convention et accords bilatéraux / Entrepôt	65.974.694	99.164.075	187.755.846
C331	Marchés Publics en cours d'exécution	1.170.820	4.885.283	11.062.929
C204	Redevance Usage Routier (RUR)	0	7.198.831	87.387.055
C403	Exonérations Droits et Taxes (RUR)	0	0	44.132.245
C520	Exemptions conditionnelles actes UDEAC 2/292	0	2.330.039.1 66	25.200
C522	Franchise diplomatique	0	0	31.731
C531	Marchés Publics en cours d'exécution/exo	1.634.263	0	0
	Total	3.228.221.202	4.660.078.3 32	3.529.923.7 61

Source : DGDDI

1.9. INSERTION DES APE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Les négociations tous ACP ont été lancées à Bruxelles le 27 Septembre 2002 par l'ensemble des Etats ACP et l'Union Européenne. Celles-ci visaient à établir un consensus sur les points communs intéressants l'ensemble des pays ACP. Le 02 Octobre 2003, les Commissaires de la CE et les Ministres ACP ont convenu que les actions en cours autorisaient que l'on envisage l'avenir avec optimisme et se sont félicités de la convergence des points de vue. Un rapport conjoint sur cette phase de négociations d'un APE entre tous les Etats ACP et la CE a été dressé et ce rapport sert de référence pour les négociations ultérieures impliquant les Etats ou les groupes

régionaux²⁸. Les négociations du groupe régional Afrique Centrale (CEMAC + Sao Tomé et Príncipe) rentre dans ce cadre.

Elles ont démarré ont démarrées à Brazzaville en Octobre 2003. Les pays de cette région ont adopté une feuille de route des négociations qui comprend cinq niveaux : le comité ministériel commercial ; le comité régional des négociations ; le groupe des experts ; le groupe de contact ; et la Task force de préparation régionale. Au sein de chaque pays a été mis en place un comité national des négociations des APE, comportant des représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile. Les comités nationaux doivent discuter des implications des négociations commerciales multilatérales en général, et des APE en particulier sur l'économie des pays respectifs, alimenter le comité régional en informations et données pertinentes, notamment les préoccupations et les positions de négociation des pays. Chaque comité national des négociations est représenté au sein du comité régional par deux membres qui sont pour l'heure issus du secteur public.

La première réunion du Comité des négociateurs de l'APE régional a eu lieu le 10 Décembre 2004 à Bruxelles. Cette réunion a démarré par un échange de vue sur l'intégration dans la CEMAC élargie à Sao Tomé et Príncipe, duquel il est ressorti que l'intégration est en bonne voie au niveau des textes réglementaires, mais rencontre de sérieuses difficultés d'application dans les Etats membres. La situation actuelle et les progrès récents du processus d'intégration au niveau de la région plus vaste de la CEEAC ont également été abordés. Les domaines prioritaires d'action de cette institution sont : l'intégration commerciale, les infrastructures, la gouvernance et la consolidation de la paix. Il est en particulier souligné l'adoption récente par le Conseil des Ministres du Commerce d'un plan d'actions 2004-2008 relatif à la mise en œuvre de la zone de libre échange de la CEEAC²⁹. Le représentant de la Commission Européenne a exprimé le vœu que se mette en place un régime commercial uniforme pour toute l'Afrique Centrale, d'où l'importance de consolider l'union douanière et de l'étendre à Sao Tomé et Príncipe. Les mesures de consolidation de l'intégration devraient être d'application effective avant 2008, date de mise en œuvre de l'APE. La croissance des échanges, des investissements et de la production constitue un élément essentiel de réussite des économies de la région.

La réunion a défini quatre groupes techniques conjoints (appelés groupes des experts dans la feuille de route) de négociation pour la première période de négociation allant Octobre 2005³⁰. Leur rôle est de préparer les travaux du Comité des Négociateurs. Les quatre groupes techniques de négociation portent sur :

1. Union douanière, tarif extérieur commun, autres mesures de protection, procédures douanières et facilitation des échanges
2. Normes, obstacles techniques au commerce et mesures SPS ;

²⁸ Négociations d'un Accord de partenariat économique entre l'Afrique Orientale et Australe et la Communauté Européenne « Feuille de route » conjointe AOA – CE Version Finale 7 Février 2004

²⁹ Rapport conjoint de la réunion du comité des négociateurs de l'Accord de Partenariat Economique Afrique Centrale – Communauté Européenne Bruxelles, 10 Décembre 2004 Page 1

³⁰ La prochaine réunion du Comité Ministériel Commercial conjoint est prévue en Octobre 2005

3. Règles dans les autres domaines liés au commerce (concurrence, propriété intellectuelle, marchés publics, protection de l'environnement, normes de travail, politique des consommateurs, ..)
4. Echanges de services et cadre des investissements

Un plan d'actions et un calendrier de travail pour 2005 ont été arrêtés. Un état des lieux a également été fait sur la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 9^{ème} FED et notamment sur le Programme d'Appui à l'Intégration Régionale (PAIRAC).

Cas spécifique de la RCA

Un Comité National de Négociations Commerciales a été créé en 2003 par Arrêté N°009.03 du Premier Ministre. Il a pour missions de contribuer à la définition des objectifs de négociations commerciales dans le cadre du programme de développement post-DOHA (OMC) et des Accords de Partenariat Economique (ACP-UE) ; de formuler et d'harmoniser les positions nationales en matière de négociations commerciales et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des Accords commerciaux. Dans la foulée, les membres de ce Comité ont été nommés. Ils sont issus de tous les secteurs de l'économie.

La RCA a bénéficié de Août 2003 à Février 2004 d'une assistance technique de courte durée pour la préparation des négociations des APE suite à une requête du gouvernement. Réalisée par Monsieur André MONKAM, cette assistance s'est étendue sur la période Août 2003 à Février 2004, et a consisté entre autres à conseiller sur une base quotidienne le ministre en charge du commerce sur les négociations commerciales multilatérales en général, et les APE en particulier . Dans sa foulée, s'est tenu à Bangui au mois d'Août 2004 le séminaire d'information et de sensibilisation des acteurs économiques et sociaux sur les Accords de partenariat économique.

Si au niveau de l'administration et des pouvoirs publics, les responsables à un niveau hiérarchique élevé sont sensibilisés sur les APE, force est de constater qu'au niveau des cadres moyens ou des personnels d'exécution, un travail d'information et de sensibilisation est à parfaire pour que ces acteurs comprennent bien les enjeux des APE. Cette préoccupation est ressentie également du côté des acteurs privés, principalement des chefs d'entreprises moyennes et petites. Les consultations menées auprès d'eux ont montré qu'il subsiste un réel déficit d'information des responsables d'entreprises de cette catégorie, bien que la campagne de sensibilisation et d'information de Août 2004 ait fait l'objet d'un grand tapage médiatique. Les rencontres directes avec les chefs d'entreprises lors de la mission ont été bénéfiques à ce point de vue car elles ont permis de mieux faire passer le message sur les APE, les enjeux, défis et perspectives.

Au niveau régional et dans certains pays de la CEMAC, la volonté affichée par les autorités pour intégrer les APE dans les politiques économiques et la stratégie du

développement est certaine. Mais le rythme de mise en œuvre des mesures est encore lent et timoré. La Convention de Cotonou a été signée depuis le 23 Juin 2000 et les négociations tous ACP ont démarré le 27 Septembre 2002. Certains documents retraçant le cadrage des politiques économiques ont vu le jour entre temps sans pour autant que ces politiques prennent toujours en compte explicitement les APE. A ce jour, toutes les autorités politiques, économiques et toutes les composantes sociales sont informés sur l'existence des APE, sans pour autant en maîtriser ses objectifs, ses principes et ses moyens d'action. Il est urgent que les APE soient considérés avec la plus grande attention afin d'en tenir compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques économiques globales et sectorielles.

CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DU SECTEUR PRODUCTIF DE L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE

Le présent chapitre vise à présenter les caractéristiques sectorielles de l'économie centrafricaine. L'analyse porte sur les grands secteurs de l'économie (agriculture, élevage, mines, forêt, etc) en mettant l'accent sur des produits ou des filières les plus représentatives (diamant, bois, or, café, coton). Elle est complétée par la revue du secteur privé burundais, ses potentialités et ses contraintes. Les contraintes et obstacles à la compétitivité de l'économie sont mis en exergue. Ce chapitre s'achève par la détermination des secteurs porteurs à partir d'une approche multicritères combinant la création des richesses, l'emploi, la distribution des revenus, l'intégration de l'économie et les exportations.

2.1. ANALYSE SECTORIELLE

2.1.1. Agriculture

L'agriculture est au centre de l'économie de la Centrafrique, par la richesse qu'elle génère, sa contribution à l'emploi, à l'autosuffisance alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. D'après les comptes de la nation de 1997, elle employait à cette date plus de 67 pour cent de la main d'œuvre et comptait pour 57 pour cent du PIB. L'agriculture fait vivre plus 75% de la population totale et occupe 1,3 millions de personnes, soit près de 76% de la population active du pays. L'agriculture vivrière est la plus importante et compte pour 98,5 pour cent contre 1,5% pour l'agriculture d'exportation. Ces dernières sont dominées par le café et le coton. Les cultures industrielles pratiquées sont : la canne à sucre, le tabac et le palmier à huile.

L'agriculture vivrière produit les légumineuses (arachide, haricot, soja, petit pois, bananes vertes), les tubercules et autres racines (manioc, patate douce, ignames) et les céréales (maïs, mil, courges, blé, riz, etc.)

Les quantités produites ne sont pas à la hauteur des énormes potentialités que regorge le pays. Les ressources naturelles de la Centrafrique sont relativement abondantes par rapport à sa population et les conditions agro-écologiques sont favorables à l'agriculture et à l'élevage. La superficie du pays est vaste³¹ comparée à sa population donnant la possibilité de vastes terres propices aux activités agropastorales. Sur près de 15 millions d'hectares de terres arables, entre 600.000 et 700.000 ha seulement sont mis en culture chaque année, représentant près de 1% du territoire national et 4,4% de la superficie cultivable.

Les principales contraintes au développement de l'agriculture sont :

³¹ La superficie du pays est de 623.000 km² pour une population de 3.200.000 habitants soit une densité de 5,1 habitants au km²

- l'insécurité sur les parcours et les pistes rurales, laquelle a débuté vers les années 1980 avec le phénomène de coupeurs de route et s'est accentuée avec les troubles socio-politiques qui ont émaillé le pays depuis les années 1996
- l'absence d'un cadre institutionnel approprié et des structures efficaces d'encadrement
- l'inexistence de données fiables pour la prise de décision, le dernier recensement agricole datant de 1985
- la faiblesse du financement public du secteur. Dans le cadre du programme triennal d'investissement 2004-2006, il est prévu de ne consacrer que 1% du budget de l'Etat respectivement au secteur agricole, au secteur de l'élevage et au secteur de la chasse. Le investissements privés sont également faibles (3% du PIB entre 1993 et 2003)
- la faiblesse des infrastructures et des services sociaux de base
- de l'instabilité des cours sur le marché international des matières premières
- etc.

2.1.2. Industries extractives

Le principal produit minier de la Centrafrique est le diamant. L'or se positionne comme le deuxième produit exploité à l'heure actuelle. Le sous-sol du pays regorge d'autres sources de minerais à l'instar du cuivre, du chrome, du nickel. On y retrouve aussi de petits gisements d'uranium, de fer et de lignite. Depuis le début des années 60, la production du diamant évolue en dents de scie. La pointe de la production est observée en 1969 avec 640.000 carats, record jamais égalé. Au cours des dix dernières années, la production s'est inscrit résolument sur une tendance baissière. De 531.000 carats en 1994, elle n'est plus que de 332.700 carats en 2003. Les raisons de cette contre performance sont principalement³² :

- l'insécurité résultant des troubles politico-militaires récurrentes
- l'insuffisance du financement du secteur
- l'interférences des autorités de l'époque dans la production et la commercialisation du diamant
- l'évolution parfois défavorable des cours mondiaux
- la fraude et les autorisations spéciales d'exportation
- etc.

La part relative du secteur dans le PIB s'inscrit également dans une tendance baissière. De 4,2% du PIB en 1994, elle chute à 1,8% du PIB en 2003, conséquence en

³² Note d'information sur le secteur mines en Centrafrique dans le cadre de la préparation de la mission du FMI de Février 2005 (Ministère des Mines)

partie d'une évolution du taux moyen de croissance du PIB sur cette période de 1,4%. Le tableau ci-dessous donne quelques tendances d'évolution du diamant.

Tableau 13 : Quelques tendances d'évolution du diamant

Libellés	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production en milliers de carats	531	484,1	487,1	473,9	420	431,1	461	449,3	414,8	332,7
En % du PIB	4,2	3,5	2,7	2,6	2,1	2,2	2,3	2,2	2,1	1,8
Part (en %) dans les exportations	49,6	40,5	46,8	41,1	39	42,3	38,4	40,5	34,6	40,3

Source : Administrations centrafricaines et BEAC

La part des exportations du diamant dans les exportations totales est relativement stable dans le temps. Sur la période 1985-1993, les exportations du diamant représentent 42,9% de l'ensemble contre 41% sur la période 1994-2003. En définitive sur une longue période de 19 ans (1985-2003), les exportations du diamant représentent 41,6 pour cent des recettes d'exportations totales du pays.

Malgré ce poids, le secteur contribue peu à la lutte contre la pauvreté pour des raisons évidentes au demeurant. Le Gouvernement vient de prendre un train de mesures qui permettraient au secteur d'apporter une contribution significative à la stratégie de réduction de la pauvreté. Il s'agit de :

- ✓ l'organisation des paysans en coopératives, leur permettant de se passer des circuits traditionnels de commercialisation, c'est à dire de gérer leur exploitation et d'exporter
- ✓ le financement des infrastructures sociales (centres médicaux, écoles, etc.) par les sociétés qui viennent de s'installer.

2.1.3. Sylviculture et exploitation forestière

La politique forestière du pays est consignée dans le code forestier de 1990 qui met l'accent sur la transformation du bois avant son exportation. Ce code donne obligation aux sociétés de créer des unités de transformation et de transformer au moins 77% de leur production au bout de la troisième année. Cette disposition a été revue à la hausse par la Loi de Finances 1995 qui exige aux opérateurs de transformer au moins 85% de leur production dans le pays.

La Loi de Finances de 1996 va plus loin en interdisant l'exportation de grumes, sauf dans des cas de dérogations accordées à des entreprises ayant investi dans le pays plus de 4 millions de dollars en deux ans et a contribué à la promotion d'œuvres sociales. Il existe aussi des encouragements fiscaux à transformer le bois dans le pays. Cependant, malgré ces mesures, le bois centrafricain continue de sortir

du pays en grumes. En 2001, près de 59% du bois produit était transformé sur place, le reste exporté en l'état.

La contribution du secteur bois dans le PIB est comprise entre 2% et 4% sur la période 1993-2004³³. La forêt centrafricaine occupe une place de choix dans l'économie. Elle couvre une superficie de 5 millions d'hectares dont 3,6 millions d'hectares de forêt tropicale productive. Près de 2,5 millions d'ha sont attribués en permis forestier et douze essences sont exploitées. La répartition entre les différents types de bois montre que le bois rouge représente 95% de l'abattage, contre 3% pour le bois blanc et 2% pour le reste. Le secteur est le troisième pourvoyeur d'emplois de l'économie après l'agriculture vivrière et l'élevage, devant les secteurs mines, chasse & cueillette et le commerce. Mais les emplois directs sont peu nombreux, le reste étant composé par les emplois indirects.

L'évolution de la production de bois est restée modérée pendant des décennies, mais connaît une accélération entre 1996 et 1997. La production est passée de 368.000 m³ en 1996 à 534.000 m³ en 1997, soit une augmentation de 45%. Cette tendance a été maintenue pour atteindre un record de 807.000 m³ en 2000. La forte progression observée de 1997 à 2000 résulte d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels³⁴ :

- l'effet conjugué du code forestier et des différentes lois de finances
- le remplacement des PTE par des permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) permettant l'exploitation industrielle donc à fort volume
- une accélération dans l'attribution des PEA par le régime en place
- les travaux effectués dans le cadre du Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN).

De 2001 à 2003, la production s'inscrit dans une tendance baissière pour se situer seulement à 571.000 m³ en fin de période. Cette baisse est consécutive à :

- la mise en place des permis spéciaux de coupe limitant le nombre d'arbres et d'essences à couper
- les effets néfastes des troubles politico-militaires d'octobre 2002 et de Mars 2003, notamment l'insécurité qui s'est développé dans l'arrière pays
- la suspension de 14 permis dont 5 PEA et 9 PSC (Permis Spéciaux de Coupe), décision prise lors des Etats Généraux du secteur en 2003

Les exportations du bois ont suivi la même tendance que la production. Elles peuvent être divisées en deux phases bien distinctes entre 1985 et 2003. La première période, de 1985 à 1997 est caractérisée par une contribution modérée des exportations de bois aux exportations totales. La moyenne annuelle des exportations de bois est de 9,4 Milliards de Fcfa sur la période, soit 16,7 % des exportations totales. La seconde période court de 1998 à 2003, au cours de laquelle on observe une nette amélioration des recettes d'exportation. La moyenne

³³ Note d'information sur le secteur forêt dans le cadre de la préparation de la Mission FMI de Février 2005 (Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

³⁴ Note d'informations sur le secteur forestier Opt cité

annuelle des exportations de bois passe à 39,5 Milliards de Fcfa, représentant 41,4 % des recettes d'exportations.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de quelques indicateurs du secteur forêt dans l'économie de Centrafrique.

Tableau 14 : Evolution de quelques agrégats du secteur forêt en RCA

Libellés	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production (En milliers de m3)	316,5	367,7	534,4	622,4	633,4	806,8	782,3	737,5	524,5
Exportations (Milliards Fcfa)	14,5	10,3	14,9	28,1	27,9	48,9	45,3	52,0	34,6
Valeur Ajoutée (Milliards Fcfa)	8,1	8,4	11,5	13,7	13,3	17,0	16,5	15,5	11,1
Part (en %) exportations totales	15,6	13,4	15,6	31,4	30,9	42,7	44,5	49,5	48,8

Source :

La part des exportations du bois dans les exportations totales est relativement faible sur la période de 1985-1997. Elle se situe à 16,7%. Par contre sur la période suivante (1998-2003), elle représente 41,4% de l'ensemble. Le bois devient ainsi un des produits phares d'exportation.

2.1.4. Elevage

Comme pour l'agriculture, le pays dispose des ressources naturelles favorables au développement et à l'intensification de l'élevage. D'importantes possibilités sont encore inexploitées. Sur une superficie totale de terres de pâturages et de parcours estimées à 16 millions d'hectares, seulement 9 millions d'hectares sont exploités. L'élevage compte pour 13,3 % du PIB en 1997 et 12,6% en 2004. C'est dire que la contribution de cet agrégat au PIB est relativement stable dans le temps. Le TRE³⁵ de 1997 indique que l'élevage contribuait pour 6,6% de l'effectif employé. Les exportations atteignent près de 5 Milliards de Fcfa contre seulement 3 Milliards de Fcfa aujourd'hui³⁶.

Elles sont destinées en priorité vers les pays côtiers de la CEMAC (Cameroun et Congo notamment) et sont constituées essentiellement des bovins sur pieds. L'effectif du cheptel est mal connu car les dernières données les plus exhaustives sont celles de la campagne de vaccination de 1983. Le tableau ci-dessous donne quelques projections sur le cheptel pour les prochaines années.

Tableau 15 : Projections des effectifs du cheptel jusqu'en 2010

En Milliers de têtes

³⁵ Tableau de ressources et des emplois

³⁶ Document élaboré dans le cadre de la préparation de la mission FMI de Février 2005 (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage)

Libellés	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectif du cheptel							
Dont Bovins	3 425	3 501	3 582	3 663	3 723	3 807	3 893
Ovins	272	286	301	317	334	351	369
Caprins	3 264	3 450	3 680	3 890	4 112	4 347	4 599
Porcins	805	840	877	915	955	997	1 041
Volailles	4 972	5 183	5 402	5 631	5 869	6 117	6 378
Importations	2,5	3,0	3,0	3,5	3,5	4,0	4,0
Exportations	49,8	50,0	50,0	55,5	55,5	56,0	56,0
Dont Cameroun	45,0	45,0	45,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Congo	4,8	5,0	5,0	5,5	5,5	6,0	6,0

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Direction des Statistiques, du Suivi, de l'Évaluation et de la Documentation)

Les problèmes identifiés supra pour le secteur agricole sont pour la plupart identiques et s'appliquent au secteur de l'élevage (insécurité, conséquence des troubles socio-politiques, problèmes de financement, etc).

2.1.5. Pêche

La contribution de la pêche à la richesse nationale est très faible. Mais c'est une activité qui est très importante pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire du pays. Cette activité est largement tributaire de la situation sociale du pays. En temps d'insécurité, les prises sont considérablement réduites. Toute la production est destinée au marché intérieur.

Plusieurs obstacles entravent le développement de la pêche en République Centrafricaine, notamment l'insuffisance des structures de stockage et de congélation, et le manque de financement de l'activité. On estime qu'une partie non négligeable de la production locale est perdue du fait de ces contraintes.

2.2. Analyse du secteur manufacturier centrafricain

Les entreprises du secteur productif peuvent être réparties en deux composantes : les entreprises manufacturières et les autres industries. Les autres industries englobent les secteurs de l'eau, de l'énergie (électricité, gaz) et les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), l'industrie du bois, l'industrie textile et cuir. L'analyse du secteur productif sera focalisé sur les entreprises manufacturières,, potentiellement plus exposées par les mesures de démantèlement tarifaire comme on le verra par la suite.

Les autres industries sont dominées par des monopoles d'Etat (eau et électricité). Ces secteurs ainsi que les autres secteurs industriels (BTP, bois, textile et cuir, etc) sont analysées lorsque les données disponibles le permettent.

Le secteur manufacturier centrafricain est composé d'une dizaine au plus d'unités de tailles différentes. Pour un pays ayant les potentialités de la RCA (disponibilités des terres, existence des minerais de diamant et d'or, forêt, etc), le secteur manufacturier ne semble d'emblée pas être à la dimension du pays. Ce secteur est dominé par des industries agroalimentaires (boissons, cigarettes, sucre, huile de palme, huile d'arachide) et par quelques autres unités industrielles (production des articles de ménages, tôles, papiers hygiéniques, eau de javel principalement).

Une des caractéristiques des entreprises manufacturières réside dans le fait qu'elles sont de type mono-produit. Il n'y a pas de concurrence entre les unités industrielles, chacune d'elles étant spécialisées pour l'heure dans la production d'un ou de quelques produits spécifiques. La concurrence s'opère plutôt entre les produits locaux et les produits importés.

La Division des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales (DSEES) fait des enquêtes trimestrielles (conjoncturelles) auprès d'une soixantaine d'unités économiques. La répartition de l'échantillon est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : Répartition sectorielle des entreprises de l'échantillon des enquêtes conjoncturelles en 2004

	Secteurs	Effectif	%
COMMERCE ET SERVICES	Commerce Général	10	15,2
	Autos cycles et pièces détachées	5	7,6
	Librairies papeteries	3	4,5
	Drogueries Quincailleries	2	3,0
	Pharmacies	8	12,1
	Commerce de détail	3	4,5
	Hôtels Restaurants	7	10,6
	Transports	5	7,6
	Services aux entreprises	1	1,5
	Services aux particuliers	6	9,1
	<i>Sous/Total</i>	<i>50</i>	<i>75,8</i>
INDUSTRIES	Alimentation Boissons tabacs	3	4,5
	Chimie	5	7,6
	Métaux	1	1,5
	Eau Electricité	2	3,0
	BTP	5	7,6
	<i>Sous/Total</i>	<i>16</i>	<i>24,2</i>
TOTAL		66	100,0

Source : DSEES

Le commerce est traditionnellement beaucoup plus représenté que les autres secteurs. Les activités de commerce et apparentées (commerce général, autos cycles et pièces détachées, librairies/papeteries, drogueries/quincailleries, commerce de détail et dans une moindre mesure pharmacies) comptent pour près de la moitié (47%) de l'échantillon. Les entreprises industrielles représentent près du quart de l'ensemble et les entreprises manufacturières quant à elles sont au nombre de 9 soit 13,6% de l'échantillon. D'après les responsables de la DSEES, le secteur bois n'est pas représenté car les entreprises d'exploitation forestière qui opèrent dans la première transformation sont de très grande taille et leurs données tirent celles de l'ensemble de l'échantillon vers le haut.

Les indicateurs d'activités des entreprises industrielles sur les trois premiers trimestres de l'année 2004 montrent un chiffre d'affaires moyen trimestriel de 5,7 milliards de Fcfa sur la période pour une masse salariale payée aux employés permanents de 916 millions de Fcfa en moyenne.

Tableau 17 : Moyennes trimestrielles de quelques indicateurs d'activités industrielles en 2004.

Secteur	Chiffre d'affaires	MSP	ESP	Salaire mensuel moyen
Alimentation, Tabac, Boisson	2 916 239	334 711	619	45 061
Eau, Electricité	1 824 443	461 940	687	56 033
Chimie	535 564	41 716	115	30 317
Ouvrages en métaux	222 146	20 928	29	60 837
BTP	164 804	56 625	141	33 387
Ensemble	5 663 195	915 920	1 591	47 984

Source : DSEES et nos calculs

Légende : *MSP=Masse salariale des permanents*
ESP= Effectif des salariés permanents
Le Chiffre d'affaires et la masse salariale sont en milliers de Fcfa.

Bien que les entreprises du secteur de l'eau et de l'électricité relèvent des monopoles d'Etat, ce sont les entreprises du secteur « ouvrages en métaux » qui ont les salaires moyens les plus élevés. Le salaire moyen de l'ensemble des entreprises interrogées est de 47 984 Fcfa par mois, de loin supérieur au PIB par tête, mais très en deçà de la moyenne dans l'administration.

Certains secteurs industriels n'ont pratiquement pas d'entreprises reconnus à l'instar du textile cuir. Ceux-ci sont dominés par le secteur informel. L'existence

grandissante du secteur informel constitue un déficit majeur pour l'économie centrafricaine toute entière. Les chefs d'entreprises interrogées sont unanimes sur ce sujet. C'est à leur yeux l'une des causes majeures du rétrécissement du tissu industriel du pays.

Le secteur productif n'est qu'une composante du secteur privé centrafricain. Aucune étude spécifique n'a été réalisée sur le secteur productif par le passé. Les problèmes et obstacles à son épanouissement sont identiques à ceux que vivent tous les acteurs du secteur privé en général. Mais le secteur industriel présente d'avantages de contraintes. Par exemple, il est nettement plus aisé de changer d'activité par un commerçant en temps de crise.

L'industriel par contre ne peut du jour au lendemain démonter son usine pour la reconstruire ailleurs. Il est contraint par le niveau élevé de capitaux à mobiliser, les matières premières, la disponibilité de la main d'œuvre, etc. En plus les industries subissent davantage la concurrence déloyale des produits importés. L'analyse qui va suivre faute de données spécifiques sur le secteur productif, va porter sur le secteur privé en général. Autant que faire se peut, les spécificités des entreprises industrielles seront mises en relief.

Poids économique du secteur privé centrafricain

Le secteur privé dit moderne est en régression constante depuis les années 1990, conséquence des difficultés énormes de tous genres³⁷. Son poids diminue progressivement au profit du secteur informel. Certains entrepreneurs accusent l'Etat d'être le principal responsable de la situation actuelle. En effet, les procédures de création des entreprises, les lourdeurs administratives, le poids de la fiscalité sont autant d'entraves au système privé moderne. Par ailleurs, les chefs d'entreprises dénoncent l'absence d'une politique volontariste de promotion du secteur privé, et le climat d'insécurité et d'incertitude né des troubles politico-militaires qui sous tous les cieux découragent l'initiative privée et les investisseurs. En effet les événements politico-militaires qui ont jalonné la vie du pays depuis 1996 l'ont considérablement affaibli.

En dépit de cette situation somme tout préoccupante, le secteur privé centrafricain occupe toujours une place importante et même prépondérante dans l'économie. Il ressort du recensement fiscal (REFIB) réalisée en 2000/2001³⁸ dans la ville de Bangui que le tissu économique comporte 477 entreprises modernes et 3 338 entreprises intermédiaires, compte non tenu des unités économiques nucléaires du secteur informel. Le nombre d'entreprises modernes a presque doublé en 20 ans, et s'est accru de 138,5% au cours des 5 dernières années. La répartition par branche

³⁷ Voir à ce sujet le rapport de mission de l'étude sur la mise en place d'une banque de données sur le secteur privé en RCA par André Monkam et Léopold Kouandongui Octobre 2002 Programme National de Bonne Gouvernance

³⁸ Ces chiffres sont à prendre avec prudence car les événements d'Octobre 2003 et Mars 2004 ont fragilisé d'avantage le secteur privé. En l'absence d'autres données plus fiables, nous nous contenterons de celles-ci.

d'activité montre une prédominance des activités du tertiaire, notamment le commerce avec 30% des effectifs, alors que le secteur productif est stable depuis 1988 à 15% des effectifs. Les entreprises individuelles représentent 40% du total.

Près de 65% d'entreprises du secteur privé moderne sont dirigées par des centrafricains d'origine, alors que la proportion de dirigeants européens et asiatiques est respectivement de 9% et 8% (voir tableau ci-dessous).

Tableau 18 : Répartition des entreprises du secteur moderne selon l'origine des dirigeants en 2000/2001.

Origine	Nombre	%
Centrafricaine	308	65
Européenne	41	09
Asiatique	39	08
Afrique centrale	19	04
Afrique de l'Ouest	16	03
Autre Afrique	04	01
Autres origines	50	10
Ensemble	477	100

Source : REFIB 2000/2001 et nos calculs

Depuis les événements de 2002 et 2003, on a assisté au départ d'un certain nombre de chefs d'entreprises d'origine européenne principalement, et un probable renforcement de l'effectif des asiatiques. Bien que plus nombreux à diriger les entreprises en Centrafrique, le poids des entreprises dirigées par les européens et les asiatiques est nettement plus grand en termes d'effectifs employés ou de chiffre d'affaires réalisé.

Un autre fait significatif est la progression du rôle des femmes dans la gestion des entreprises. Près de 10% des entreprises du secteur moderne sont dirigées par des femmes. Les entreprises modernes sont par ailleurs très jeunes : 48% d'entre elles sont créées après 1995, et seules 12% ont ouvert leurs portes avant 1980.

Les unités intermédiaires, par contre, exercent presque exclusivement dans les activités du secteur tertiaire. Très peu d'entre elles œuvrent dans le secteur de production. Ici aussi prédominent les hommes (87% des actifs), les centrafricains (71% des micro-entreprises appartiennent à ces derniers), suivis des tchadiens et des camerounais. Près de 60% des activités sont situées au bord de la route alors que 40% sont localisées dans les marchés.

Tableau 19 : Répartition sectorielle des unités intermédiaires

Secteurs d'activité	Effectif	%
Quincaillerie	140	04
Kiosques	733	22
Boutiques	953	29
Buvettes	300	09

Bar, restaurant	110	03
Autres	1 097	33
Ensemble	3 333	100

Source : REFIB 2000/2001 et nos calculs

2.2. LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé centrafricain est composé de quelques organisations professionnelles et d'une demi-douzaine des syndicats.

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) se positionne comme l'organisation professionnelle la plus représentative non seulement par le nombre de ses adhérents mais aussi par sa couverture des différentes branches d'activité. Les nouveaux statuts de la chambre ont été approuvés par un Décret du Président de la République. Comme la plupart des institutions publiques, la Chambre fait face à des difficultés financières importantes. La grande mobilité des ministres de commerce a en outre freiné l'organisation des élections des membres du bureau. De Octobre 2002 à fin 2004, le département du Commerce a changé de main à trois reprises.

En attendant, la Chambre est administrée par un Comité Provisoire qui s'occupe de liquider les affaires courantes. Ce comité, qui au départ devrait durer 6 mois est devenue par la force des choses une structure quasi permanente.

La Chambre d'Agriculture, d'Elevage, Forêt, Chasse, Pêche et Tourisme est en léthargie de même que d'autres organisations à l'instar de l'Association de Professionnels de Banque (APB). La situation macroéconomique des dix dernières années explique la situation précaire de ces organisations. Une dizaine d'associations et de regroupements professionnels sont répertoriés en RCA ; ils couvrent des secteurs divers tels la banque, la boucherie, l'artisanat, l'élevage, le commerce, ou le droit.

Par contre, seule une demi-douzaine de syndicats est connue. Les plus importants sont l'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC) et le Groupement Interprofessionnel Centrafricain (GICA). Les autres syndicats sont relatifs au secteur industriel, celui des bâtiments et travaux publics, du commerce, et les travailleurs centrafricains, et défendent tous les intérêts de leurs membres.

L'UNPC est une fédération de sept (7) syndicats professionnels tels qu'il ressort du tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Les syndicats professionnels de l'UNPC en Février 2005

N°	LIBELLES	Abréviation	Nombre d'entreprises
----	----------	-------------	----------------------

1	Association Professionnelle de Banques (APB)	APB	3
2	Comité des Assureurs de Centrafrique	COMECA	2
3	Syndicat National du Bâtiment et des Travaux Publics	SNBTP	12
4	Syndicat National des entrepreneurs centrafricains du Commerce	SNC	13
5	Syndicat National des Entreprises Centrafricaines de Services	SNECAS	21
6	Syndicat National des Forestiers	SNF	3
7	Syndicat National des Industries Centrafricaines	SNIC	7
	TOTAL		61

Créée en 1957, le nombre de membres évolue au rythme du contexte politique et socio-économique du pays, notamment les mutineries de 96/97 et les événements de Mai et Novembre 2001 ; il passe ainsi de 86 en 2001 à 70 en 2002 et à 61 en février 2005. L'UNPC œuvre pour « *la promotion du dialogue entre les partenaires sociaux et l'Etat, le développement du secteur privé, et la défense des intérêts de ses membres* ».

Le GICA est un groupement interprofessionnel qui a été créé le 03 Juillet 2001 à l'initiative des sociétés souvent mises à contribution par l'Etat pour des avances de trésorerie et qui souhaitent défendre solidairement leurs intérêts face au Gouvernement. Le GICA compte 16 adhérents en mi-mars 2005. Ceux-ci sont issus des secteurs aussi divers que la foresterie, les industries agro-alimentaires, les banques, les télécommunications, le commerce général, etc. Le groupement repose sur quatre postulats : la promotion d'entreprises citoyennes, le développement d'un partenariat constructif et dynamique avec l'Etat, le positionnement d'un syndicalisme patronal moderne comme force de propositions et la promotion du progrès économique et social³⁹.

Le GICA a participé et continue de le faire dans certaines négociations importantes avec les bailleurs de fonds, pour soutenir le point de vue du secteur privé. Il siège au Conseil National de Transition, au Conseil d'Administration de l'Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle et de l'Emploi, au Tribunal de Travail, et préside le Conseil d'Administration de l'Office Centrafricain de Sécurité Sociale. Chaque année, le GICA participe à l'élaboration de la Loi de Finances. Il a réalisé plusieurs mémorandum adressés aux autorités gouvernementales sur des sujets divers.

2.5. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT

³⁹ La Lettre du Patronat N° 01 du 15 Novembre 2004

La récurrence des troubles politico-militaires, combinés aux difficultés financières de l'Etat ont hypothéqué le fonctionnement et l'existence des structures ou projets d'encadrement du secteur privé, dont certains telles le CAPMEA, le PEA, le PARDEP ont cessé leurs activités. Le vide laissé est comblé en partie par d'autres structures anciennes ou nouvellement créées, dont une présentation est faite ci-dessous.

Les structures d'encadrement identifiées

Vingt et une (21) structures fonctionnelles sont identifiées. Leur répartition par type est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau 21 : Types de structures d'encadrement identifiées

Structures	Nombre	%
Associations professionnelles	5	24
ONGs	5	24
Cabinets conseils	2	10
Organismes publics	7	32
Projets de développement	2	10
Total	21	100

Toutes ces structures ont des domaines d'activités variées, allant des études, l'animation, la formation et la production des statistiques sur le secteur privé centrafricain en passant par les conseils, la formations et le financement. Les objectifs qu'elles poursuivent sont aussi diversifiés. Ils visent en général la levée des contraintes majeures qui pèsent sur le secteur privé centrafricain. Mais elles ont elles-mêmes des contraintes dans leurs actions d'encadrement, à cause des difficultés de fonctionnement (insuffisance de moyens), d'approche voire de partenariat auxquelles elles font régulièrement face.

Les opinions que les structures d'encadrement ont du secteur privé centrafricain sont très mitigées, voire négatives. Pour elles le secteur privé centrafricain est en crise. C'est un secteur peu dynamique, embryonnaire, dominé par les opérateurs expatriés, le négoce et l'informel, ce dernier ne cessant de prendre de plus en plus de l'ampleur au détriment du secteur formel. L'appréciation des associations et syndicats professionnels, sans doute plus proche de la réalité vécue, est plus sévère. Pour elles, le secteur est en déclin et fait face à de fortes contraintes (pression fiscale), l'absence de banque de développement et la croissance de l'informel. Cette opinion est partagée par les cabinets conseil et les structures administratives, qui accusent l'environnement politique et sécuritaire.

Quant aux ONG, le secteur privé centrafricain est en émergence, mais connaît beaucoup de problèmes de financement, de mentalité (assistanat) et de piraterie (secteur agricole).

De l'avis d'un bon nombre de responsables de ces structures, la responsabilité du déclin du secteur privé incombe principalement à l'Etat du fait de la pression fiscale (trop forte), des tracasseries administratives avec leur cortège de corruption, de l'absence des banques de développement, des structures spécialisées d'appui au secteur privé et enfin de l'insécurité généralisée.

Toutefois, une majorité (65%) soutient que les autorités publiques ont la volonté de promouvoir le secteur privé, contre 30% qui ont un avis opposé. Ces derniers (toutes les associations professionnelles, quelques ONG et cabinets), dénoncent la « politique de deux poids deux mesures en matière de fiscalité ». Ils accusent par ailleurs l'iniquité de la charte des investissements, qui selon eux est « très exigeante et décourageante » ; autrement dit, la charte ne présente pas assez d'avantages pour attirer les potentiels investisseurs même si le climat socio-politique était sécurisé. Cet avis est partagé par les organismes publics.

Comme les entrepreneurs, les structures d'encadrement affirment que les contraintes majeures auxquelles le secteur privé est confronté sont par ordre d'importance : le financement, l'appui conseil/formation, et l'étroitesse du marché. Mais aussi les infrastructures de communication, et le cadre juridique et réglementaire.

Pour la levée de ces contraintes majeures, les structures d'encadrement préconisent principalement :

- *la création d'une banque spécialisée et d'une structure d'appui au secteur privé (genre CAPMEA) ;*
- *le désenclavement total du pays par l'aménagement des principales voies de communication (voies routières) afin de faciliter les opérations d'approvisionnement en matières premières ainsi que celles des commerces intérieur et extérieur ;*
- *l'allègement de la pression fiscale ;*
- *le réaménagement de l'environnement réglementaire, juridique et sécuritaire ;*
- *l'encouragement de la politique de formation des cadres et techniciens, etc.*

Elles sollicitent en plus qu'un cadre formel de concertation et de dialogue entre le secteur privé et le secteur public soit rapidement mis en place pour faciliter la mise en œuvre des mesures préconisées.

2.3. CONTRAINTES ET OBSTACLES A LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE

2.3.1. Compétitivité et environnement national

Les entreprises centrafricaines éprouvent d'énormes difficultés dans leur environnement et dans leur gestion quotidienne. Par rapport à ce qui est observé dans les pays africains de niveau de développement comparable, les difficultés sont

exacerbées par le climat de tension et d'insécurité qui ont prévalu depuis le déclenchement de la crise politique de 1996.

La guerre a joué un rôle important dans la désorganisation de l'appareil productif. La guerre a affecté la structure de consommations et les échanges, la mobilisation des capitaux et des marchandises. La baisse généralisée des activités a affecté le niveau de production et d'échanges. Le coût économique de la guerre est important dans la mesure où elle a permis l'orientation des dépenses budgétaires vers des secteurs jugés plus stratégiques en temps de trouble. Elle a influencé négativement la compétitivité du secteur productif.

En terme général, la compétitivité décrit la capacité pour un individu, une entreprise ou une nation à faire face aux besoins des consommateurs et aux initiatives de ses concurrents sur le marché. Au plan national, la conception de la compétitivité se base sur la théorie des avantages comparatifs. Ceux-ci découlent de trois composantes majeures permettant aux entreprises d'une nation donnée de relancer la concurrence sur le terrain de leur choix:

- rapport compétence/coût de la main-d'œuvre locale (valeur d'échange),
- capacité à concevoir, produire et assimiler de nouvelles technologies (valeur d'usage), et
- capacité des acteurs économiques à coordonner leurs efforts (valeur politique).

Les acteurs fondamentaux de la compétitivité sont les entreprises ; ce sont elles qui affrontent la concurrence sur les marchés et y acquièrent des avantages compétitifs, soit par les coûts, soit par la qualité des produits ou par le service après vente. Aussi la compétitivité d'une entreprise se définit-elle par rapport à sa position sur les marchés (intérieurs et extérieurs) vis-à-vis de ses principaux concurrents.

S'agissant de la compétitivité internationale, les performances à l'exportation d'un pays reposent principalement sur les avantages comparatifs et l'évolution de Taux de Change Réel (TCR) ou le Coût en Ressources Internes (CRI). Les avantages comparatifs permettent de hiérarchiser les productions en fonction de leurs coûts relatifs, et incitent chaque pays à se spécialiser dans la production et l'exportation des produits obtenus avec les coûts relatifs moindres. Le niveau et l'évolution du TCR ou du CRI situe quant à lui les coûts de production exprimés dans un numéraire de référence, au-dessus ou au-dessous de la moyenne mondiale. Par rapport à cette moyenne, les productions compétitives ont des coûts inférieurs à la moyenne, alors que les productions non compétitives ont des coûts supérieurs.

Cependant, les deux dimensions de la compétitivité – entreprise et pays- sont liées. Le cadre national et les politiques économiques menées par les Etats influencent considérablement la compétitivité des entreprises ; réciproquement la compétitivité de la nation émane essentiellement de celle des entreprises ; elles sont les acteurs fondamentaux de la production et des exportations nationales sur le marché mondial.

Les Etats exercent une influence plus ou moins favorable sur la compétitivité de la nation par :

- le développement d'un environnement favorable aux activités productives, aux échanges, à l'innovation et à l'investissement (infrastructures, recherche-développement, etc.) ;
- l'adaptation de leurs politiques macroéconomiques aux conditions du marché international (politique fiscale, politique de taux d'intérêt, politique monétaire et de taux de change, politique de subvention ou de protection des exportations, etc.).

Au delà de la compétitivité proprement dite, un accent particulier doit être mis sur l'état d'intégration des secteurs dans l'économie nationale. En effet, les relations intersectorielles en RCA, reflétées par le Tableau Ressources Emplois (TRE), sont faibles et insuffisantes⁴⁰. Aussi, la compétitivité de certains secteurs se trouve-t-elle affectée par la faible intégration économique, en raison des surcoûts que cela engendre. L'intégration des secteurs de production de l'économie nationale est donc un aspect important dans l'analyse de la compétitivité des entreprises d'une part, et celle de la nation d'autre part, laquelle se trouve au cœur de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

2.3.2. Les conditions d'activité des entreprises

Les entreprises centrafricaines opèrent dans un environnement qui n'est pas toujours favorable aux affaires. Elles sont confrontées à des difficultés diverses dont les plus importantes sont par ordre d'importance⁴¹ :

- le manque de financement ;
- l'étroitesse du marché ;
- l'environnement juridique et réglementaire ;
- l'insuffisance de la formation des hommes ;
- la pénurie d'informations économiques, techniques et technologiques ;
- les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

A ces raisons fort pertinentes exprimées en 2002, les entrepreneurs interrogés aujourd'hui citent pour la plupart l'instabilité politique engendrant l'insécurité qui a prévalu ces dernières années. Les avis des chefs d'entreprises, principalement sont amer (voir encadré ci-dessous).

De l'avis de la plupart d'industriels rencontrés lors des entretiens, la désorganisation du tissu économique s'est accélérée ces dernières années, permettant aux acteurs du secteur informel de prendre davantage de poids pour des raisons multiples dont : le

⁴⁰ Se référer pour plus de détails au TRE de 1997

⁴¹ Pour plus de détails lire Etude de mise en place d'une banque de données pour le secteur privé, op cité

souci de se soustraire au fisc, le non paiement des salaires des fonctionnaires a orienté vers le secteur informel certains agents de l'Etat. Les fraudes massives aux frontières ont en outre permis l'envahissement des marchés par des produits défilants toute concurrence.

Ces fraudes organisées sont mis sur le dos d'une communauté moyenne orientale. A titre d'exemple, un sac de farine qui coûte 16.000Fcfa à Douala est vendu sur le marché de Bangui à 13.500 Fcfa !! Le sucre constitue un autre exemple de ce type. Ce réseau d'envahissement du marché par des réseaux mafieux bénéficieraient d'une grande complicité dans les administrations. A la fin, c'est l'Etat Centrafricain qui est le perdant dans cette histoire (en termes de droit de douane non perçus) qui profite aux commerçants et aux fonctionnaires véreux.

L'ampleur des fraudes atteint parfois des proportions inquiétantes. L'administration dans ce cas peut ne recevoir que le tiers de ce qui devrait lui être dû, selon certaines estimations (confortées par les données douanières que nous avons consultées). Les industriels notamment précisent qu'ils ne sont pas contre la concurrence, mais qu'ils militent pour une concurrence loyale dans un schéma où les règles de jeux seraient connus de tout le monde.

L'administration en charge des finances fonde sa stratégie de recettes sur les entreprises industrielles, au lieu de rechercher les voies et les moyens de l'élargissement de l'assiette fiscale. Elle devrait veiller à ce que tout le monde paie au lieu de se cantonner sur les entreprises industrielles qui seules créent véritablement les richesses et les emplois dans ce pays.

En 2002, les principales contraintes auxquelles font face les entreprises sont consignées dans le tableau ci-dessous, par ordre d'importance.

Tableau 22 : : Contraintes majeures des entreprises en 2002⁴²

N°	Contraintes	%
1	Financement	25
2	Etroitesse du marché	17
3	Environnement réglementaire et juridique	13
4	Formation	10
5	Information	09
6	Approvisionnement en matières premières	09
7	Conseil en comptabilité et en fiscalité	06
8	Infrastructures de communication	04
9	Energie	04
10	Conseil en gestion	03
	Ensemble	100

➤ *Le manque de financement pour les entreprises et l'insuffisance de l'investissement global dans l'économie*

⁴² Extrait de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude de mise en place d'une banque de données pour le secteur privé, op cité.

Le manque de financement est la principale contrainte pour près du quart des entrepreneurs interrogés. Plus de trois entreprises sur quatre (79%) ont des difficultés à trouver des crédits pour financer leurs investissements productifs. Cette situation se justifierait par le peu d'intérêt affiché par les banques commerciales, principalement à l'endroit des PME centrafricaines. Pour de nombreux entrepreneurs, les banques ne font pas confiance aux dirigeants de PME, notamment les centrafricains, et ont une attitude inverse à l'égard des étrangers à qui elles octroieraient plus de crédits. D'autres soutiennent que les banques exigent des garanties hors de portée des PME. La couverture des risques demandée par les banques est très souvent supérieur au montant du crédit souhaité.

D'après les syndicats professionnels rencontrés, l'Etat serait en partie responsable du loyer élevé de l'argent et de l'éviction du secteur privé du marché des crédits bancaires. En effet l'argent des banques financerait en priorité les besoins importants de trésorerie de l'Etat, compte tenu du peu de « risque » que cela représenterait comparé au risque de financement des entreprises.

Les responsables des banques pensent que le système de financement par des lignes de crédit particulières des bailleurs de fonds ne connaît pas plus de succès que le système ordinaire. Il serait même parfois moins efficace, car il ouvre des brèches aux mauvais promoteurs. Il est ainsi plus intéressant que les bailleurs de fonds accordent des ressources aux banques spécialisées à des taux bonifiés et leur en laisse la gestion. Cependant concluent-ils, il faudrait promouvoir l'assistance conseil afin d'aboutir au meilleur montage des dossiers.

L'accès au crédit formel est un impératif pour le développement de l'entreprise. Trois raisons fondamentales militent en faveur d'un meilleur accès des PME et des TPE à un crédit formel :

- l'accès à un crédit formel est un accès à des ressources stables, ce qui permet de planifier une expansion, une réponse à un appel d'offres, etc. Sans cet élément de certitude, il est difficile de planifier une croissance.
- l'accès assuré à un crédit à des conditions connues d'avance permet aux PME et TPE de mieux gérer les cycles saisonniers et économiques. Cet élément permet une consolidation de l'entreprise (et des emplois), et assure un taux de survie bien plus élevé que celui des entreprises qui n'ont pas accès à un tel crédit.
- l'accès à des financements stables permet aux entreprises de participer plus largement dans l'économie nationale. Ceci leur permet par exemple d'entrer dans le créneau de la sous-traitance. Ce passage à la sous-traitance offre un élément (marché assuré) qui facilite la transition vers une entreprise de taille plus grande. C'est lors de cette phase de transition que l'entrepreneur comprend clairement la nécessité de la formation en gestion et dans les domaines techniques. Dans un contexte non évolutif, l'intérêt que présente la formation en comptabilité ou en gestion est difficile à mettre en évidence.

Les entrepreneurs proposent aussi que les pouvoirs publics définissent une politique de crédits concertée et efficiente, basée sur les principes suivants :

- une table ronde Etat – Banques – Syndicats professionnels ;
- privilégier les secteurs productifs dans l'octroi des crédits ;
- proscrire les crédits de complaisance ;
- prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes promoteurs ou créateurs d'entreprise ;
- la création d'une banque de développement ;
- la création d'un fonds de promotion de jeunes promoteurs ;
- le développement de structures de micro-financement.

S'agissant de l'investissement global de l'économie, la situation socio-politique contraignante et la limitation drastique des concours financiers attendus des organismes de financement a engendré un taux d'investissement public et privé faible (voir chapitre 1). Cette évolution contraste fortement avec les taux d'investissement des économies performantes d'Asie de l'Est, où l'investissement total a été en moyenne de 30% du PIB durant les années 80, avec un taux d'investissement privé moyen de 18%, soit 60% de l'investissement total. Même dans les pays les moins développés de l'Asie de l'Est, les Philippines, Sri Lanka et Indonésie, la part de l'investissement privé se situait généralement à 70%, 60% et 58% respectivement tout au long des années 90. Or, dans les pays où l'investissement privé a été le plus important, la croissance économique a été plus rapide.

Face à la faiblesse des investissements publics et privés, il convient :

- ⇒ de trouver une solution durable au problème de financement des entreprises et du secteur productif au Centrafricain; ceci passe nécessairement par la création d'une banque d'investissement ou de développement de l'entreprise (voir plus loin) ;
- ⇒ d'encourager les investissements directs étrangers (IDE) qui sont pratiquement nuls aujourd'hui.

➤ **Etroitesse du marché**

L'étroitesse du marché centrafricain est le deuxième handicap en importance à la promotion et au développement de l'entreprise. Elle s'apprécie par rapport à la faiblesse de la population estimée à 3,5 Millions d'habitants, à un faible pouvoir d'achat (le pays est classé parmi les plus pauvres au monde) et par rapport à l'accès aux marchés.

L'étroitesse du marché est amplifiée par les considérations ci-après :

- ⇒ *Le coût et la qualité des produits fabriqués en Centrafrique les rend peu compétitifs aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché régional et à fortiori international ;*
- ⇒ *La dégradation des conditions de vie des populations, la faiblesse de la demande solvable, consécutive à la modicité des revenus ;*
- ⇒ *La multiplicité des productions au niveau régional qui se chevauchent entre elles, rendent aléatoire le concept d'avantage comparatif des économies de l'Afrique Centrale ;*
- ⇒ *Les difficultés d'exportation ;*
- ⇒ *Les importations frauduleuses en provenance des pays voisins, la contrebande, la fraude douanière et le dumping*

L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures économiques limitent l'accès aux marchés intérieur et extérieur. Le prix de revient de la marchandise est obéré par le coût du transport routier en raison du mauvais état des infrastructures; l'impraticabilité de certaines routes à l'intérieur combinée aux tracasseries administratives tout le long des grands axes économiques ont fini par décourager de nombreux opérateurs économiques.

L'enclavement extérieur du pays lié à l'éloignement des ports de transit⁴³ et au caractère extraverti du système de transport routier contribue à restreindre l'accès du pays aux marchés de la sous-région et du monde, ce qui constitue une contrainte supplémentaire pour le secteur privé. L'enclavement extérieur accroît en outre la dépendance de la RCA vis à vis de ses voisins.

➤ **L'environnement législatif et réglementaire**

L'environnement législatif et réglementaire, la manière dont les lois sont appliquées constitue la troisième contrainte des entreprises. D'après certains chefs d'entreprises, il existe une multitude de textes réglementant l'activité économique : certains datent du début des années 1980 et d'autres ont vu le jour dans le contexte de la déréglementation entreprise au milieu des années 1990. Ces textes, qui dans certains cas souffrent de nombreuses lacunes, ne sont ni harmonisés, ni complets, et sont parfois incompatibles.

Jusqu'à une date récente, la procédure d'élaboration des textes cachait difficilement le dirigisme de l'Etat qui se traduisait par la constance d'un unilatéralisme institutionnel et juridique, et la quasi-absence de toute concertation formelle avec les milieux d'affaires. Dans ces conditions, la perception et la vision que les pouvoirs publics se font des entreprises sont telles que le secteur privé endogène n'est pas considéré par l'Etat comme un partenaire. Mais on note ces derniers temps une évolution dans l'attitude des autorités publiques, qui rappellent sans cesse que le secteur privé est le moteur de la croissance économique. Pour

⁴³ Le port de Douala au Cameroun est distant de 1500 Km environ de Bangui

joindre l'acte à la parole, le Ministère du Commerce et de l'Industrie s'est vu spécifiquement confié le rôle d'institution chargée de la promotion du secteur privé, en adjoignant cette préoccupation à son intitulé.

Un autre aspect de l'environnement des affaires se réfère aux problèmes fiscaux.

La plupart des entreprises estiment que le régime fiscal, le régime douanier et leur fonctionnement constituent des problèmes majeurs qu'elles rencontrent. Outre les taux d'imposition jugés élevés, les administrations fiscale et douanière gênent les activités économiques et sont parfois incapables de répondre avec compétence aux demandes du secteur privé.

On reproche à ces administrations de privilégier les objectifs d'augmentation des recettes fiscales et douanières aux préoccupations économiques et sociales. On veut à tout prix atteindre les bonnes performances fiscales, ce qui aboutit à un harcèlement parfois intolérable des contribuables qui finissent par être démotivés, car l'impôt qui affecte gravement le revenu et le fruit du travail humain décourage toute initiative dynamique et tout esprit d'entreprise.

➤ **Les besoins en formation**

Les contraintes de formation viennent juste après celles de l'environnement réglementaire et juridique. Comme rappelé ci-dessus, l'intérêt pour la formation, notamment technique, en gestion, comptabilité ou fiscalité ne s'apprécie que dans un contexte évolutif car la formation permet d'accroître les connaissances et d'améliorer les capacités d'interventions. Elle améliore leur productivité, et permet à l'entreprise d'être plus performante et compétitive.

Un peu plus d'une entreprise sur cinq (22%) ressentait la contrainte de formation en 2002, alors que 57% des entrepreneurs affirmaient qu'il existe au sein de leur entreprise un programme de formation continue. C'est un excellent ratio car la formation professionnelle continue est indispensable dans l'entreprise pour trois raisons principales :

- nécessité pour l'entreprise de s'adapter en permanence à l'évolution de son environnement ;
- nécessité de s'adapter à l'évolution permanente des techniques ;
- recherche permanente de la performance concernant l'évolution et l'appréciation des besoins.

70% des entreprises centrafricaines avaient des besoins de formation non satisfaits en techniques propres, gestion financière et commerciale, en administration, en informatique et en maintenance. Ces besoins non satisfaits s'expriment profondément, surtout en ce qui concerne les entreprises de production, dans le domaine technique et dans celui de la gestion.

La maîtrise technologique par la PME est souvent insuffisante pour opérer des choix judicieux et maîtriser de nombreux problèmes de production qui entravent quotidiennement la bonne marche ou l'efficacité des unités installées. Sur le marché de l'emploi, on trouve très peu d'ouvriers qualifiés. Cette situation est assez préoccupante puisqu'elle concerne même des techniques peu pointues telles que la maçonnerie, la menuiserie, l'électricité, ou même l'hôtellerie. Dans cette spécialité la formation académique n'excède pas le second cycle du secondaire. Les chefs d'entreprises déclarent recourir parfois aux compétences sous-régionales, notamment du Cameroun.

Tableau 23 : Domaines où s'expriment les besoins de formation

Domaines	%
Techniques : maçonnerie, menuiserie, électricité, hôtellerie, infirmerie, etc.	38
Gestion, comptabilité, fiscalité, marketing	31
Administration	16
Informatique	09
Maintenance	06
Ensemble	100

Le problème est peu différent en ce qui concerne le domaine de la gestion. Les entrepreneurs estiment que la formation académique donnée en ce moment en RCA est insuffisante et inadaptée aux réalités des entreprises. Elles s'attèlent donc à former le personnel recruté au sein de l'entreprise, en faisant appel à des cabinets-conseil ou aux centres spécialisés.

➤ **Les besoins en informations**

L'information permet à l'entreprise de s'adapter continuellement à l'évolution technologique, économique et juridique de son environnement afin de rechercher une performance sur l'évolution ou l'appréciation de sa demande. Pour les entrepreneurs interrogés, lorsqu'on découvre les bienfaits de l'information, on ne peut plus s'en passer car elle devient un outil nécessaire dans la gestion quotidienne de l'entreprise.

En conclusion, le secteur privé centrafricain en général et son secteur productif font face à des obstacles importants qui obèrent la compétitivité des entreprises et par conséquent celle de l'économie toute entière. Ces obstacles sont par ordre l'insuffisance des financements, la faiblesse de la demande solvable intérieure, les problèmes d'enclavement intérieur et extérieur, l'environnement réglementaire et juridique incluant les problèmes fiscaux, la formation et l'information.

2.5. LES SECTEURS ECONOMIQUES CLES

Le Tableau Ressources Emplois (TRE) de l'économie centrafricaine distingue 27 branches allant des branches productives aux branches marchandes et des services. Le niveau d'agrégation correspond à la taille et à la structure de l'économie du pays. Le TRE le plus récent est celui de 1997, mais des projections pour certaines grandeurs sont disponibles jusqu'en 2004. Il s'agit de données provisoires, mais elles sont toutes aussi valables car ce sont les structures qui nous intéressent le plus dans cette partie.

L'identification des branches porteuses est basée sur une approche multicritères. Les soucis de compétitivité de l'économie et de réduction de la pauvreté ont été privilégiés dans le choix des critères utilisés et de leur pondération dans la détermination du score de chaque branche d'activité. Par ordre d'importance ont été retenus⁴⁴ la création des richesses, l'emploi, les exportations, l'intégration (amont et aval) dans l'économie et la distribution des revenus mesurée par les salaires distribués.

2.5.1. Critères d'identification

a) La création des richesses

Le critère central pour tous les scénarii est la création de la richesse. La capacité de chaque branche à participer à la création de richesses est mesurée par l'indicateur VA de la branche/PIB_n. C'est l'indicateur le plus important, car toute politique économique crédible doit d'abord chercher à accroître les richesses, à améliorer la production de chaque branche d'activité et des filières. Une économie qui produit peu et qui ne crée pas suffisamment de richesses ne peut pas être compétitive. Une politique de promotion de la compétitivité doit d'abord mettre en place les conditions favorables à l'accroissement de la production en quantité, en qualité et en valeur. C'est ce qui justifie l'affectation à l'indicateur VA/PIB_n la plus grande pondération. La promotion de la croissance économique reste la condition essentielle pour lutter contre la pauvreté.

b) - L'emploi

L'emploi est l'un des indicateurs les plus pertinents pour la lutte contre la pauvreté et le chômage. L'indicateur sur l'emploi traduit la capacité de chaque branche à contribuer à la création des emplois. Cet indicateur privilégie les branches qui emploient le plus grand nombre de travailleurs par rapport à l'emploi total dans l'économie. L'insertion des différents groupes sociaux y compris les plus défavorisés, dans les circuits économiques passe par la création des emplois qui reste, comme rappelé ci-dessus, l'un des moyens efficaces pour lutter contre la pauvreté. Les filières porteuses sont donc celles qui créent les richesses tout en employant un plus grand nombre de travailleurs. C'est dire qu'une politique de promotion de la

⁴⁴ Conformément aux Termes de Référence de l'étude

compétitivité d'une économie doit aussi prendre en compte les préoccupations de création d'emplois par :

- *L'incitation à la création des PME compétitives et l'incitation de micro projets qui sont des canaux actifs de génération de revenus pour les pauvres;*
- *L'incitation aux grandes entreprises à conclure par exemple les contrats de sous-traitance avec les PME/PMI;*
- *L'accès au capital par les entrepreneurs.*

c) - Les exportations

Du fait de la libéralisation des échanges et du développement des moyens de communication, on assiste à une forte interpénétration des marchés (interdépendance des économies), d'où l'importance des exportations des biens et services dans les économies modernes. Une économie compétitive est une économie qui affronte avec succès la concurrence étrangère sur le marché intérieur et réussit à exporter le surplus de sa production sur les marchés extérieurs. Les exportations permettent de gagner des devises en même temps qu'elles dopent la production des entreprises. Les exportations sont particulièrement importantes pour les entreprises en RCA dans la mesure où elles permettent d'avoir des devises pour pallier à leurs achats extérieurs (matières premières, équipements, etc). C'est pourquoi est affecté une pondération importante au taux d'exportation de chaque branche d'activité.

d) - L'intégration dans l'économie

Une branche d'activité qui entretient des échanges avec plusieurs autres branches aussi bien en amont qu'en aval contribue de manière décisive à la densification des activités économiques par ses achats ou ses ventes des biens et services. Dans une économie peu dense, les échanges inter-sectoriels sont faibles et il n'existe pas une synergie capable d'entraîner un développement rapide de toute l'économie. C'est ce qui explique la place réservée à l'intégration dans la détermination du score des branches considérées.

e) - La distribution des revenus

Le souci de lutte contre la pauvreté a prévalu également dans le choix de l'indicateur MS/MS_t qui détermine le poids de la masse salariale de chaque branche par rapport à la masse salariale globale. Les branches qui distribuent le plus de revenus sont privilégiées ici. Une pondération conséquente est affectée à ce ratio pour traduire le rôle joué par la distribution des revenus dans l'économie.

2.5.2. Construction d'un score par secteur

A chaque critère est affecté un poids selon l'importance qui lui est accordé dans la compétitivité de l'économie et dans la réduction de la pauvreté. Cette importance relative a été décrite ci-dessus. Le niveau de désagrégation des comptes

nationaux de 1997 qui ont servi de base à l'élaboration des scores, ne permet pas de calculer ces indicateurs au niveau des filières de production, ce qui aurait été l'idéal.

Tableau 24 : Critères de classement des secteurs et pondérations

Indicateurs de compétitivité	Ratio	Pondération
1. Création de richesses (R_i)	VA_i/PIB_n	30
2. Emploi (EMP_i)	EMP_i/EMP_t	25
3. Exportations (X_i)	X_i/X_t	20
2. Intégration dans l'économie (aval et amont) (INT_i)	$Int\ Am_i/NB_t$ $Int\ Av_i/NB_t$	15
5. Distribution des revenus (DR_i)	MS_i/MS_t	10
Total		100

Source : offre du consultant et rapport préliminaire du projet

Où:

- X_i : Exportations de la branche ou secteur i
- X_t : Exportations totales de l'économie
- VA_i : Valeur ajoutée de la branche ou secteur i
- PIB_n : PIB national
- EMP_i : Effectif des emplois de la branche ou secteur i
- EMP_t : Effectif total des emplois dans l'économie
- $Int\ Am_i$: Nombre de branches/secteurs qui échangent en amont avec la branche/secteur i
- $Int\ Av_i$: Nombre de branches/secteurs qui échangent en aval avec la branche/secteur i
- NB_t : Nombre total de branches/secteurs dans l'économie (TEI 1997/98)
- M_i : Importations de la branche/secteur i
- M_t : Importations totales de l'économie
- MS_i : Masse salariale de la branche/secteur i
- MS_t : Masse salariale de l'économie

Une branche est d'autant plus performante pour chaque critère que la valeur de l'indicateur se rapproche de 1.

La valeur du score est donnée par la formule :

$$Sc_i = [30R_i + 25EMP_i + 20X_i + 15INT_i + 10DR_i] / 100$$

2.5.3. Résultats et choix des branches porteuses

Les résultats de la simulation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau donne le classement des branches à l'exception des services aux administrations et des services de commerce. Les autres branches de services figurent dans le classement à savoir : services aux ménages ; services aux entreprises ; BTP ; services des entrepôts, transports et communication ; services des hôtels, bars et restaurants ; services bancaires et d'assurances et enfin services immobiliers. Les branches manufacturières ont été regroupées sous le vocable « industries

manufacturières » et comprend : les boissons et tabacs ; papier et articles en papier ; autres industries ; les produits alimentaires et les produits chimiques sauf pétroliers.

Tableau 25 : Résultats du choix des branches porteuses

Rang	LIBELLE DE LA BRANCHE	Valeur	%	Emploi	%	Exportation	%	Intégration	Intégration	Masse	Score
		Ajoutée						Amont	Aval	Salariale	
1	Agriculture vivrière	148 185	29,0	1 030 815	65,1	333	0,2	2	1	101	24,7
2	Minerais et minéraux	24 366	4,8	61 480	3,9	39 295	26,7	3	4	-	8,1
3	Sylviculture, exploitation forestière et industrie du bois	31 150	6,0	75 887	4,8	20 639	14,0	10	15	4 492	7,7
4	Elevage	68 248	13,3	104 657	6,6	4 902	3,3	3	4	-	6,5
5	Produits textiles, articles d'habillement	8 316	1,6	6 152	0,4	16 643	11,3	2	14	1 437	3,8
6	Services des entrepôts, transport et communication	19 906	3,9	12 051	0,8	9 409	6,4	5	5	5 597	3,8
7	Agriculture destinée à l'industrie	8 536	1,7	43 631	2,8	10 459	7,1	4	8	907	3,4
8	Industries manufacturières	8 806	1,7	17 642	1,1	395	0,3	11	14	4 432	2,8
9	BTP	15 807	3,1	14 413	0,9	-	-	-	6	6 480	2,1
10	Métaux bruts, ouvrages en métaux	9 503	1,9	7 201	0,5	1 473	1,0	10	7	315	1,9
11	Chasse et cueillette	15 952	3,1	58 069	3,7	-	-	1	1	-	1,9
12	Services aux ménages	10 591	2,1	23 926	1,5	-	-	-	-	4 296	1,4
13	Services rendus par les hôtels, bars et restaurants	5 465	1,1	17 232	1,1	-	-	6	6	1 031	1,4
14	Energie électrique, gaz et eau	3 574	0,7	807	0,1	-	-	8	6	1 719	1,3
15	Pêche	9 347	1,8	28 707	1,8	-	-	3	1	-	1,2
16	Services bancaires et d'assurances	5 122	1,0	437	0,0	-	-	4	3	2 451	1,0
17	Services immobiliers	7 934	1,6	94	0,0	-	-	3	3	1 506	1,0
18	Autres services aux entreprises	6 738	1,3	1 393	0,1	-	-	2	2	2 735	0,9
19	Verre et matériaux de construction	4 644	0,9	5 481	0,3	-	-	5	-	9	0,7
	TOTAL	412 190	80,5	1 510 075	95,4	103 548	70,4	82	100	37 508	75,8

Source : Nos calculs

1. Agriculture vivrière

Il ressort des résultats de la simulation que l'agriculture vivrière vient en tête des branches porteuses. Ce classement découle d'une part de l'importance de la main d'œuvre de ce secteur qui représente 67% de la main d'œuvre totale et d'autre part du poids de sa valeur ajoutée en volume (57 % du PIB). L'agriculture vivrière est la grande pourvoyeuse d'emplois, et contribue fortement à la sécurité alimentaire du pays. Cette branche ne mérite malheureusement pas l'attention soutenue des pouvoirs publics. Certaines filières de l'agriculture vivrière pourtant regorgent de potentialités énormes pour l'accroissement du revenu des agriculteurs à l'exportation. Nous pouvons citer l'arachide, le haricot vert, le soja, le maïs, etc. Mais ces filières sont peu développées, peu structurées et utilisent des techniques culturales rudimentaires.

Il se dégage ainsi que la valeur ajoutée par tête est très faible dans cette branche (143.755 Fcfa en 1997) reléguant l'agriculture vivrière au dernier rang du classement des branches en fonction du revenu par tête. Vu sous cet angle, l'agriculture vivrière permet à un grand nombre de personnes de vivre (ou de survivre selon les sensibilités).

2. Les minerais et les minéraux

La branche « Minerais et Minéraux » est classée en deuxième position des branches porteuses. Cette branche regorge d'énormes potentialités si l'exploitation des minerais est rationalisée. Elle contribue actuellement pour une part importante aux recettes d'exportation. De l'avis de plusieurs personnes interrogées, les fraudes sur les quantités exportées seraient importantes. L'exploitation de ce produit demeure artisanale et dans ce contexte, il est difficile de maîtriser les quantités produites et échangées. Par conséquent, les revenus par tête générés par cette branche sont faibles et se situent légèrement au dessus de la moyenne nationale des branches (345.000 Fcfa). En dehors du diamant, d'autres minerais comme l'or ou l'uranium offrent d'autres opportunités pour le pays.

3. Sylviculture, exploitation forestière et industrie du bois

La branche sylviculture et exploitation forestière a été agrégée avec l'industrie du bois permettant une analyse globale du secteur. Avec ce regroupement, ce secteur est classé en troisième position en termes de secteurs porteurs, déclassant l'élevage au quatrième rang. Comme nous l'avons dit plus haut, le secteur bois dispose encore de gisements de possibilités de transformation sur place. Il contribue pour une part importante des exportations et des emplois. Mais l'activité ne profite pas pour l'heure à un grand nombre du fait du non respect de la législation en vigueur qui prévoit la transformation sur place.

Près de 60% seulement de bois subissent la première transformation, les deuxième et troisième transformation qui génèrent une valeur ajoutée importante et une abondante main d'œuvre s'opérant dans les pays exportateurs.

4. Elevage

L'élevage est classée quatrième branche porteuse pour les possibilités qu'elle offre. Les vastes étendues de terre ainsi qu'un climat et une végétation appropriés sont des atouts importants pour l'élevage. Par ailleurs, comme pour l'agriculture, l'élevage peut permettre le développement d'une industrie agro-alimentaire autour de ses principaux produits que sont les laiteries, fromageries, etc.. et la viande.

5. Services des entrepôts, transport et communication

Le classement des branches avec les données du TRE de 1997 positionne la branche « Produits textiles, articles d'habillement » en cinquième position. Or, la situation du secteur s'est complètement dégradée au cours de ces dernières années avec la fermeture de la plus grosse unité de production du secteur. C'est une branche qui a également souffert et qui souffre encore de la concurrence très féroce du secteur informel. Au vue de ces considérations, nous avons pensé que la position occupée par cette branche ne reflète pas la réalité et que vraisemblablement, les services des entrepôts, transports et communication qui était classée en sixième position, remonterait en cinquième position à l'heure actuelle.

6. Agriculture destinée à l'industrie

L'agriculture destinée à l'industrie ou l'exportation (café, coton, palmier à huile,) regorge d'énormes possibilités pour les raisons évoquées supra (disponibilité et fertilité des sols, climat propice, etc.). Mais la production reste timorée pour des causes diverses liées au contexte politique, à l'insuffisance de financement dans le secteur, aux problèmes d'enclavement, etc.

7. Industries manufacturières

Cette branche est également importante. L'industrie manufacturière devrait constituer le socle de la base productive du pays. Par les possibilités d'emplois et de création de la valeur ajoutée, elle mérite plus d'égards des pouvoirs publics.

En conclusion , les sept secteurs les plus représentatifs en termes de création de richesses, d'emplois, d'exportation, d'intégration dans l'économie et de distribution de salaires sont : l'agriculture vivrière ; les minerais et minéraux ; la sylviculture, l'exploitation forestière et l'industrie du bois ; l'élevage, les services des entrepôts, transport et communication ; l'agriculture destinée à l'industrie et enfin l'industrie manufacturière. L'impact de la réciprocité sur les secteurs économiques sera analysé dans la suite.

CHAPITRE 3 : LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA RCA

3.1. ANALYSE DU COMMERCE EXTERIEUR

3.1.1. Tendances d'ensemble

Sur la période 1995-2004 (dix ans), les échanges globaux de la RCA avec l'extérieur ont un profil en cloche : baisse continue de 1995 à 2000 où la valeur chute de 46,2% comparé à 1995, et retournement de tendance l'année suivante jusqu'en 2004, où la valeur progresse de 34,5% comparée à 2000. Sur l'ensemble de la période le trend d'évolution des échanges globaux est alterné (on compte cinq années de hausse contre cinq années de baisse) : la progression annuelle la plus forte est obtenue en 2003 (+18%) alors que le recul le plus prononcé est enregistré en 2001 (-24,0%).

Tableau 26 : Evolution de la balance commerciale (en millions Fcfa)

Rubriques	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Exportations	96.961	67.395	66.705	65.225	63.469	56.234	54.395	54.248	56.625	55.038
Importations	94.584	78.049	62.236	69.034	58.531	46.798	49.496	58.469	76.402	83.574
Total des échanges	191.545	145.444	128.941	134.259	122.000	103.032	103.891	112.717	133.027	138.612
Taux de couverture	103	86	107,2	0,944	108,4	120,2	109,9	0,927	0,741	0,658
Balance	2.377	-10.654	4.467	-3.859	4.928	9.436	4.919	-4.213	-19.777	-28.536

Source : DSEES et nos calculs

L'évolution contrastée des échanges globaux au cours des dix dernières années est imputable tant aux exportations qu'aux importations, qui reculent respectivement 43,2% et 11,6% sur la période. Les exportations fléchissent sensiblement et continuellement à partir de 1996 jusqu'en 2002, et se redressent légèrement pour se stabiliser les années d'après, tout en restant globalement sur un trend baissier.

Les importations quant à elles chutent fortement en 1996, se redressent en 1998, puis déclinent sensiblement les deux années suivantes, pour rebondir de 49,5 pour cent en 2003, et de 9,4% en 2004 comparé à 2003. Aussi la balance commerciale a-t-elle alterné les excédents (cinq fois) et les déficits (cinq fois aussi) sur la période. L'excédent culmine en 2000 à 9,4 milliards Fcfa, avant de retomber à 4,9 milliards respectivement en 2001, pour faire place ensuite à un déficit important en 2003 (près de 20 milliards), et record en 2004 (28,2 milliards Fcfa).

Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 103 en 1995 à 120 en 2000 ; il se situe à 0,66 en 2004.

3.1.2. Evolution des exportations

Les exportations sont concentrées sur quelques produits primaires (moins d'une quinzaine), dont les plus importants sont : le diamant (55,5% des exportations totales en moyenne sur la période 1995-2004), le bois en grumes (15,0%), le café (12,7%), et le coton fibre (8,0%). Ces quatre produits fournissent à eux seuls environ 91,2% des recettes d'exportations en moyenne sur la période décennale, ce qui ne laisse qu'une place congrue à la dizaine d'autres tels : l'or, la gomme arabique, le tabac, les peaux brutes, et la cire d'abeille, notamment.

Tableau 27 : Evolution des exportations **Unité : millions Fcfa**

Produits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<i>Diamant</i>	41.904	37.847	37.729	31.956	36.554	36.968	41.217	36.317	28.332	28.861
<i>Or</i>	338	123	83	11	189	60	169	71	10	51
<i>Bois</i>	25.762	4.371	10.215	4.897	11.903	4.624	10.119	1.113	979	22.215
<i>Café</i>	15.773	3.571	3.566	10.433	8.710	6.422	1.790	11.283	18.919	996
<i>Coton fibre</i>	9.952	19	11.017	10.909	4.710	1.943	7.409	5.225	0	11
<i>Divers</i>	3.332	21.464	4.095	7.019	1393	2066	2020	2.442	8.385	3.376
Total	96.961	67.395	66.705	65.225	63.459	56.233	54.395	56.451	56.625	55.510

Source : DSEES et nos calculs

Le tableau ci-dessus révèle que le rythme d'évolution des ventes des principaux produits d'exportation est variable, mais généralement orienté à la baisse.

Les exportations du diamant baissent continuellement à partir de 1996 jusqu'en 1998, année où elles touchent le fond (-15,3% en variation annuelle) ; elles se redressent par la suite jusqu'en 2001 où elles frôlent le record de 1995, pour décliner constamment les années d'après. Sur la période décennale, les ventes de cette pierre précieuse a fléchi de 31%. Celles du bois alternent elles aussi les hauts et les bas durant la période, et s'affichent en forte hausse en 2004 (+117,4% comparé à 1997), mais en recul de 13,7% comparé à 1995 : la chute la plus importante des exports du bois est enregistré en 1996 (-83% par rapport à 1995), et en 2002 (-89%), alors que la plus forte progression est obtenue en 2004.

Même tendance pour le café, dont les exportations ont culminé en 2003 (+67,7% comparé à 2002), supérieur au précédent record enregistré en 1995 (15,8 milliards Fcfa), et se sont effondrées en 2004, niveau le plus bas jamais atteint. Quant au coton fibre, les exports ont atteint leur plus forte valeur en 1997, ont reculé constamment depuis lors jusqu'en 2000 (-72,1% comparé à 2001), et ont amorcé une reprise les deux années d'après avant de s'effondrer totalement en 2003 et 2004.

L'union européenne (UE) est le premier client de la RCA

L'Europe est la destination principale des exportations centrafricaines. Elle a absorbé en moyenne 71% des ventes sur la période 1995-2004 (dont près de 62% pour l'Union Européenne), et précède de loin l'Afrique (14% dont 11,1% vers la CEMAC) et

l'Asie (environ 1%). Les ventes vers d'autres continents, notamment l'Amérique (0,1%) sont négligeables. Mais 14% des exports en moyenne vont vers des destinations non définies, ce qui amène à s'interroger sur la qualité des statistiques du commerce extérieur en particulier, et des déclarations douanières en général, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Les exportations vers l'Europe (et corrélativement vers l'UE) sont tendanciellement orientées à la baisse (comme les exports totales), alors que celles à destination de l'Amérique et surtout de l'Asie se sont développées jusqu'en 2001 : de négligeable en 1997, les ventes à l'Asie atteignent en effet 2,4 milliards Fcfa en 2001, soit 4,4% des ventes totales ; elles chutent sensiblement l'année d'après (2,5% des ventes totales) et s'effondrent totalement en 2003 et 2004. Les ventes vers l'Afrique (principalement vers la CEMAC) ont atteint un certain record en 1996 (31,3% des exports totales), mais ont fléchi tendanciellement entre 1997 et 2002 où elles atteignent leur niveau le plus bas (3,4% des exports totales), pour rebondir les deux années suivantes à des niveaux jamais atteints avant, respectivement en 2003 (20% des exports totales) et 2004 (45,7%). Il faut pourtant relativiser ces « performances », notamment en 2003 où la valeur des importations dont l'origine n'est pas connue atteint 32,6% des importations totales, ce qui en fait le premier client, loin devant l'Europe en 2004 (47,4%).

Tableau 28 : Orientation géographique des exportations (en millions Fcfa)

Continents	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Europe	53728	41501	53879	56443	55925	46719	46013	43164	26822	27006
UE	53728	41499	53815	52931	51813	46584	47037	41867	26822	18448
Afrique	4174	21082	3400	6015	11057	2397	2722	1866	11341	25394
CEMAC	1684	17164	2165	3968	7089	772	1188	966	11072	25043
Amérique	185	16	76	147	34	80	414	79	0	0
Asie	512	11	58	87	0	791	2417	1338	0	294
Océanie	0	0	23	0	0	0	0	0	0	0
PNDA	38362	4785	4802	6392	0	6247	829	7801	18462	2344
Total	96961	67395	62238	69084	67016	56234	54395	54248	56625	55038

Source : DSEES et nos calculs

Les exports centrafricaines en Afrique auraient donc fortement progressé depuis 2002, dopées par les ventes (notamment du bois en grumes) vers les autres pays de la CEMAC, principalement au Cameroun (nous y reviendrons plus loin). Ils progressent ainsi de 1,5% des exports totales en 2000 à 45,1% en 2004, établissant ainsi un nouveau record par rapport à 1996 (31,3% des ventes totales).

En moyenne la quasi totalité (96,6%) du diamant, 91% du coton, 84% d'or, 45% du bois, et 23% du café de la Centrafrique est vendu dans l'UE. Les ventes du diamant vers l'UE évoluent en dents de scie sur la période, mais les fluctuations sont de faibles ampleurs, alors que celles du bois sont en progression constante sauf en 2000 (-24% comparé à 1999). A l'inverse, les exports du coton vers ce regroupement géographique

baissent tendancielle (comme les exports totales de cette spéculation), et ceux du café évoluent en dents de scie.

3.1.3. Evolution des importations

Les importations concernent plus d'un millier de positions tarifaires de la nomenclature SH, regroupés dans treize (13) sous-groupes différents, que dominant en moyenne (dix dernières années): les matériels de transport (16,2% des imports totales en moyenne), les produits alimentaires (15,7%), les machines, appareils et engins mécaniques (10,3%), les produits chimiques (9,9%), et les combustibles minéraux (9,4%). Ces cinq noyaux d'utilisation concentrent 62% des dépenses totales d'importation au cours des dix dernières années.

Comme les exportations, les tendances d'évolution sont généralement à la baisse pour tous les noyaux d'utilisation, à l'exception des produits alimentaires (stabilité), les combustibles minéraux (recul jusqu'en 2001 et forte reprise dès 2002 et en 2004 : +127% comparé à 2003 et 1995 en raison principalement de la flambée des cours du pétrole en 2004), le textile (+137,6% en dix ans). Les baisses les plus fortes concernent les machines, appareils et engins mécaniques (-72%), le matériel de transport (-59%), les métaux communs (-51,5%), les machines, appareils et matériels électriques (-45,4%), et enfin les produits chimiques (-33%).

Tableau 29 : Evolution des importations **Unité : millions Fcfa**

Noyaux	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Produits alimentaires	13.194	7.297	9.697	10.403	9.196	11.614	11.314	9.216	11.811	13.993
Tabacs	2.666	2.556	3.836	4.155	4.092	2.865	2.467	1.529	1.787	2.037
Textile	2.192	6.565	1.395	1.745	2.085	2.580	2.501	2.280	2.668	5.209
Papier et ses applications	2.962	3.942	1.394	1.263	1.325	1.600	1.820	1.900	1.552	2.063
Métaux communs	6.221	3.518	3.508	3.980	2.973	3.502	2.385	2.784	3.034	3.019
Produits chimiques	8.607	6.771	5.732	8.361	6.359	4.080	8.080	5.024	8.394	5.803
Plastiques, caoutchouc, verre	2.896	2.783	1.677	1.550	1.453	1.459	1.539	1.786	1.117	2.653
Combustibles minéraux	6.490	4.850	6.454	8.955	2.973	3.502	3.257	6.498	6.413	14.558
Armes et munitions	332	628	647	543	397	394	365	430	451	459
Matériels de transport	21.915	22.198	11.734	12.115	8.555	3.498	7.442	8.256	4.939	8.987
Machines, appareils et engins mécaniques	18.998	8.759	8.992	7.400	5.078	3.524	4.762	3.077	4.107	5.343
Machines, appareils et engins	6.252	4.536	2.909	2.467	3.083	2.061	3.216	1.584	1.862	3.412

électriques										
Divers	1.857	3.648	-	-	10.78 2	7.266	329	14.097	28.267	16.038
Total	94.582	78.049	62.238	69.08 4	58.53 1	49.94 3	49.476	58.461	76.402	83.574

Source : DSEES et nos calculs

L'UE est le principal fournisseur de la RCA

L'Europe est aussi le premier fournisseur de la RCA. Elle fournit en moyenne 46,4% des achats totaux sur la période 1995-2004 (dont 46% à l'UE), et précède une fois de plus l'Afrique (20% dont 16,9% à la CEMAC), l'Asie (12,2%) avec en tête le Japon, et l'Amérique (2,6%) avec en tête les USA.

Comme les importations globales, celles en provenance de l'Europe (dont de l'UE) ont une courbe d'évolution en cloche : tendance baissière de 1995 à 2000, caractérisé par une contraction de 45% entre les deux dates, puis progression lente jusqu'en 2003 (+26% comparé à 2000), puis fléchissement de 17,3% en 2004 par rapport à 2003.

Mais le poids de plus en plus faible de l'UE, notamment en 2003 (environ 42% des imports totales) et en 2004 (32%), alors qu'il atteignait 57% en 2000, peut s'expliquer en partie par le poids anormalement élevé des importations d'origine inconnue en 2003 (30%) et 2004 (38%), ce qui en fait le premier fournisseur de la RCA. Cette situation, anodine et incompréhensible, amène à s'interroger sur la qualité des statistiques du commerce extérieur de ce pays. En effet nous montrerons plus loin qu'une bonne partie des imports d'origine inconnue serait d'origine européenne, et que la persistance de cette pratique et son intensification ces deux dernières années est la traduction de mauvaises pratiques douanières (fraudes) qui sévissent dans ce pays (**voir encadré rapport finances publiques**).

Les importations de l'UE sont constituées principalement des produits alimentaires (22,4% des ventes totales en moyenne entre 1995-2004), du matériels de transport (14,9%), des machines, appareils et engins mécaniques (12%), des produits chimiques (11,7%), des machines, appareils et matériels électriques (7%) et enfin des textiles (4%). Ces six noyaux d'utilisation cumulent en moyenne 72% des ventes européennes totales en RCA au cours des dix dernières années.

En se référant au code douanier CEMAC, la structure des importations en provenance de l'UE selon les quatre catégories de tarif (voir supra) est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 30 : Evolution de la structure des imports de l'UE (en %)

Catégorie	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
I-biens de première nécessité	11,0	14,3	17,3	04,2	16,2	12,3
II-matières	33,5	36,7	34,7	21,9	35,6	32,1

premières et biens d'équipement						
III- biens intermédiaires matières	10,1	08,4	12,1	36,4	09,8	16,3
IV-biens de consommation	44,0	39,1	34,9	36,0	35,5	38,2
Biens exemptés	01,4	01,5	01,0	01,5	02,9	01,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Il en ressort que respectivement 38,2% et 32% des importations en provenance de l'UE sont constituées de biens de consommation et des biens d'équipement, alors que 16,3% et 12,3% sont respectivement des matières premières et des biens de première nécessité. Aussi les biens de consommation finale des ménages représentent-elles en moyenne 50,5% de la valeur desdites importations, tandis que ceux utilisés ou consommés par les entreprises comptent-elles pour 49,5%.

Les importations en provenance de l'Asie (troisième fournisseur derrière l'Europe et l'Afrique) sont estimées à 12,2% des imports totales en moyenne sur la période quinquennale. Leur évolution est erratique entre 1995 et 2000, suivi d'une relative constance jusqu'en 2003 et d'une forte poussée de 63,4% à 10 milliards Fcfa en 2004 comparé à 2003. Mais elles n'atteignent pas le niveau record de 1995 (24,5 milliards Fcfa), année où l'Asie occupait le deuxième rang des fournisseurs du pays avec près de 26% des imports totales, devant l'Afrique et l'Amérique.

Les ventes américaines quant à elles connaissent à peu de choses près la même évolution que les imports de l'Asie : évolution en dents de scie sur la période quinquennale, marquée toutefois par un bond de 113% en 2003 et d'un léger tassement (-2,8%) en 2004, tout en se situant en deçà du niveau record de 1995 (2,8 milliards Fcfa, soit 3% des imports totales).

3.1.4. Le commerce intracommunautaire

En dépit de la sa relative faiblesse, il se développe quoique timidement.

a) Analyse globale

La valeur totale des échanges globaux de la CEMAC avec l'extérieur est multipliée par 4 au cours des dix dernières années, en passant de 2.426 milliards Fcfa en 1993 à 9.708 milliards Fcfa en 2003. Son évolution est marquée par le poids dominant du pétrole brut (à l'export), les changements du poids respectifs des Etats membres et dans l'orientation géographique des échanges, tant à l'import qu'à l'export.

Les caractéristiques essentielles des exportations de la CEMAC sont la faible diversification, le poids important du pétrole, la diversification des partenaires, et la faible élasticité prix de l'offre d'exportation. Les exports se concentrent en effet sur une quinzaine de produits primaires⁴⁵. En 1993 les 7 produits suivants ont fourni 95% des recettes d'exportation : le pétrole (70%) ; le bois

⁴⁵ Il s'agit des produits suivants : pétrole, bois, coton, cacao, café, sucre, tabac, méthanol, manganèse, aluminium, caoutchouc, banane, bétail sur pied, uranium, diamant.

(13%) ;le coton (3%) ; le manganèse (3%), le cacao (2%) ; le café (2%) ; et l'aluminium (2%). En 2003 la liste des produits fournissant 95% des exports s'est réduite à 5 seulement : pétrole (82%) ; bois (6%) ; cacao (3%) ; coton (2%), et le méthanol (2%). Si on exclut le méthanol qui est apparu tout récemment dans la gamme des exports de la CEMAC, on note que les parts respectives du pétrole et du cacao se sont accrues, alors que celles du bois et de coton ont reculé.

Le principal client des exportations communautaires sont les pays de l'UE (principalement la France).

Corrélativement aux exports, la valeur des importations de la CEMAC a triplé sur la période à 3.611 milliards Fcfa en 2003, imputable principalement au Cameroun, à la Guinée Equatoriale, au Gabon et au Tchad. L'évolution des parts respectives des Etats membres dans les importations totales est stable pour le Cameroun, en baisse pour le Congo, le Gabon, et la RCA, alors que celle de la Guinée progresse.

Par noyaux d'utilisation, les importations de la CEMAC se structurent en moyenne comme suit qu cours des cinq dernières années : 43% de consommation intermédiaire ; 33% de biens d'équipement et 24% de biens de consommation.

Les principaux fournisseurs de la région sont les pays de l'UE (59%), l'Afrique (18%), les pays de l'Asie (14%) et les USA (9%). Les parts respectives de l'UE, de l'Amérique et de l'Asie ont légèrement fléchi, tandis que celle de l'Afrique s'est sensiblement accrue.

Au cours de la période décennale sous revue, le solde des échanges de la CEMAC est largement excédentaire, de 790 milliards Fcfa en 1993 et 2.486 milliards Fcfa en 2003, grâce notamment au Congo, au Cameroun et au Gabon. Cette situation est en grande partie imputable au pétrole, sans lequel la balance commerciale serait structurellement déficitaire. Aussi relève-t-on une amélioration des termes de l'échange entre 1995 et 2003 en raison : de la hausse à l'export du prix du pétrole, du bois, de l'aluminium et du diamant ; de la progression de l'indice des quantités exportés de 3%, alors que celui de des importations s'est accru de 72%.

Mais les échanges intracommunautaires formels sont timides. Depuis dix ans, ils plafonnent à moins de 2% des échanges globaux, et la tendance d'ensemble est baissière. Sur la période quinquennale 1999-2003 (voir tableau ci-dessous), ils représentent en moyenne 1% de leurs échanges globaux, contre 1,4% pour la période quinquennale précédente (1994-1998). Ils sont fortement influencées par les exportations pétrolières qui progressent de 78,6% en valeur entre les deux périodes grâce à la montée en puissance des exportations Equato-Guinéennes (31,6% des exportations totales de la CEMAC en 2003 contre 10% en 1998).

Les échanges intracommunautaires sont faibles et peu diversifiés. Elles portent sur près de 1500 positions tarifaires de la nomenclature SH, mais les 50 principaux produits échangés représentent 81% et 65% de la valeur des échanges communautaires respectivement en 2000 et 2003. Les échanges intracommunautaires se répartissent dans seulement 8 sections de la nomenclature du système harmonisé (SH) qui en compte 21.

Tableau 31 : Evolution des échanges intracommunautaires

Rubriques	1994-1998	1999-2003
Echanges globaux	26.629	43.511

Dont :		
exportations totales	17.404	27.714
exportations pétrole (en milliards Fcfa)	11.242	20.087
Echanges intra-CEMAC (en milliards Fcfa)	363	449,4
échanges intracommunautaires /échanges globaux (en %)	1,36	1,03

Source :Note d'information sur le Commerce extérieur des pays membres de la CEMAC, 2003, DAE/SE CEMAC

Le Cameroun, le Gabon et le Congo dominent le commerce intracommunautaire

En 2003, les parts respectives des Etats membres dans exports intracommunautaires formels se présentent comme suit : Cameroun (66,4%), Gabon (13,2%), Congo (8,5%), RCA (7,4%), la Guinée Equatoriale (4,2%) et Tchad (0,3%). Elles sont concentrés quasi totalement dans la branche "industrie de transformation", principalement notamment dans huit(8) des 21 sections de la nomenclature SH suivantes : produits minéraux (30%) ; industries alimentaires (22%) ; industries chimiques (8%) ; métaux communs et ouvrages en métaux (8%) ; animaux vivants et produits du règne animal (7%) ; bois liège et ouvrages en ces matières (6%) ; machines et appareils (5%), et produits du règne végétal (3%).

Selon le SE/CEMAC, la timidité des échanges intracommunautaires s'explique par des quatre (4) types d'obstacles (vois encadré n° ci-dessous) :

Encadré n° :Problématique du commerce intracommunautaire⁴⁶

Le commerce intracommunautaire, en dépit d'une forte croissance observée au cours de la dernière décennie reste très faible comparativement au commerce extérieur de la communauté. Cette situation s'explique par l'existence de nombreux obstacles parmi lesquelles :

Ceux qui concernent la politique commerciale :

- la faiblesse du tissu industriel
- l'import substitution qui continue d'influencer la politique industrielle des pays membres malgré la mise en œuvre de la RFD : les entreprises dégagent peu d'excédents de production pour l'exportation. Très souvent il s'agit de mêmes entreprises étrangères installées dans tous les pays de la CEMAC
- le manque de complémentarités entre les économies des Etats
- l'absence de référence précises et d'évaluation des politiques de promotion des échanges inter-Etats
- la mauvaise circulation de l'information économique dans le domaine du commerce

Ceux qui concernent la circulation des marchandises

- contrôles et tracasseries administratives et policières
- faiblesses et insuffisances des infrastructures physiques de communication : routes, aéroports, chemin de fer, fleuve

⁴⁶ Rapport sur le commerce extérieur et le commerce intracommunautaire de la CEMAC, Juin 2004, DAE/SE CEMAC

Ceux qui concernent la réglementation commerciale

- non application des textes et normes communautaires régissent l'activité commerciales
- méconnaissance desdits textes

Ceux qui concernent les institutions de promotion du commerce

- l'absence dans les pays membres des structures dynamiques capables d'assurer la promotion du commerce intracommunautaire ;celles qui existent sont inopérantes
- difficultés d'accès au crédit
- disparité de niveaux de développement des Etats membres
- instabilité politique et insécurité dans les pays membres

b) Le commerce intracommunautaire de la RCA

Comme indiqué supra, la RCA n'est pas un acteur important du commerce intracommunautaire dans la CEMAC. Dans cette zone, ses achats proviennent par ordre d'importance du Cameroun, du Congo, du Tchad et du Gabon, alors que ses ventes sont destinés au Cameroun principalement et accessoirement au Congo et au Tchad.

En 2003, la valeur totale des échanges intracommunautaires dans la CEMAC (exports + imports) tous pays confondus se chiffrent à environ 145,5 milliards Fcfa, dont 10,7 milliards Fcfa (7,2%) pour la RCA.

Le commerce intracommunautaire de la RCA se fait quasi principalement avec le Cameroun (98,2% et 92% du total respectivement en 2003 et 2004, tant pour les importations, les exports que pour les réexportation. La balance commerciale est excédentaire en 2003 et 2004 avec le Cameroun, mais déficitaire avec les autres pays. L'excédent atteint 2,4 et 20,8 milliards Fcfa respectivement en 2003 et 2004 alors que le déficit d'ensemble est de 1,5 et 2,1 milliards Fcfa, ce qui dégage un solde global positif de 0,837 et 18,7 milliards Fcfa en 2003 et 2004.

Tableau : Balance commerciale en 2003 (en millions Fcfa)

Flux	Cameroun	Tchad	Congo	Gabon	Ensemble
Exports	10.874	15	184	0	11.073
Imports	8494	344	1.333	65	10.236
Balance	2.380	-329	-1.149	-65	837

Source : DSEES

Tableau : Balance commerciale en 2004 (en millions Fcfa)

Flux	Cameroun	Tchad	Congo	Gabon	Ensemble
Exports	25.674	6,3	332	0	26.012
Imports	4.900	1.402	652	355	7.309
Balance	20.774	-1395,7	-320	-355	18.703

Source : DSEES et nos calculs

i- Exportations intracommunautaires

Les exports portent sur près de 70 positions tarifaires de la nomenclature SH qui en compte près de 8500, dont une soixante peuvent être considérés comme étant des produits du cru ou de transformation locale. Parmi elles émergent une trentaine de positions tarifaires, dont 21 pour le bois (brut et/ou scié), 6 pour le coton, 3 pour le café et 2 pour le diamant.

Aussi, la RCA a-t-elle vendu dans la CEMAC en 2003 principalement du bois brut (65,5% des ventes totales en 2003 au Cameroun et au Congo), du bois scié (12,5% au Cameroun), des diamants (6,3% au Cameroun), du coton (4,4% au Cameroun), et du café (2,7% au Cameroun et au Tchad). Ces cinq (5) produits sont exactement les mêmes que le pays exporte sur d'autres marchés mondiaux ; ils concentrent 91,4% de la valeur des exports dans la CEMAC, ce qui laisse peu de places à d'autres produits marginaux du terroir tels : la cire d'abeille, les cigarettes, les peaux brutes, ou réexportés à l'instar des récipients pour gaz, et des parties des appareils de téléphonie.

Tableau 32 : Principaux produits exportés dans la CEMAC en 2003

Principaux produits exportés	Cameroun	Congo	Tchad	Observations
Café	X		X	
Cires d'abeille	X			
Cigarettes contenant du tabac	X			
Peaux brutes de bovins	X			
Bois bruts	X	X		
Bois sciés	X			
Coton	X			
Diamants	X			
Récipients pour gaz	X			Réexportation
Parties des appareils pour téléphonie			X	Réexportation

En 2004, ce sont les mêmes produits qui sont exportés dans les autres pays de la communauté, avec des intensités différentes d'un pays à l'autre. Les exports ont bondi dans l'ensemble de 135% en valeur comparé à 2003, dont +136% et +80% respectivement au Cameroun et au Congo. Elles ont chuté de 58% vers le Tchad.

La forte progression des exportations communautaires de la RCA en 2004 s'explique par la poussée des ventes du bois (grumes et scié) au Cameroun, et les réexportations de Médicaments, du gasoil, de la friperie et des groupes électrogènes au Congo.

ii- Importations communautaires

Les ventes des autres pays de la CEMAC à la RCA se répartissent en 2003 et 2004 sur moins de 300 positions tarifaires différentes dont environ la moitié (140) sont des produits du cru ou transformés localement par l'industrie des pays exportateurs.

Comme indiqué supra, la RCA a importé 28.816 et 22.067 tonnes de marchandises des quatre autres pays de la CEMAC respectivement en 2003 et 2004, pour une valeur globale de 10,23 et 7,3 milliards Fcfa. L'essentiel de ces achats, en quantité et en valeur, provient du Cameroun, et se compose pour l'essentiel de produits manufacturés locaux et/ou réexportés. La gamme des produits est large, mais les ventes portent sur de faibles quantités et valeur ; la trentaine de produits qui émergent ne représentent que 35% et 44% respectivement des quantités et valeurs totales en 2003 par exemple.

La situation n'est pas du tout la même pour les trois autres pays qui ont un tissu productif et industriel relativement moins développé que celui du Cameroun. C'est le cas par exemple du Congo dont les ventes sont concentrés sur cinq (5) produits importants à savoir : cartouches (30% du total), sucre, carburant, cahiers, et bois (brut, sciés, plaquage). Idem pour les deux autres pays, qui rappelons-le ne participent que faiblement aux importations. Leurs ventes respectives sont concentrées sur deux produits dans le cas du Gabon, à savoir les eaux minérales et les lubrifiants, ou trois dans le cas du Tchad : ouate de coton ; ouates et fibres synthétiques, et autres articles en ouate. Ces trois produits représentent 92% des quantités totales exportés et 90% des valeurs.

Les quantités et la valeur des importations communautaires ont fléchi respectivement de 23,4 % et 28,6% en 2004 comparés à 2003. Cette situation est imputable à la chute des ventes du Cameroun (-42%) et du Congo (-51%), alors que celles du Tchad (multipliées par 4) et du Gabon (multipliées par 5,5) explosent.

La forte poussée des ventes Tchadiennes s'explique par l'explosion des exports du sucre (1 milliard Fcfa) et du tabac (255 millions), alors que celles d'ouates de coton et produits à base d'ouate reculent sensiblement. Mais au Gabon, ce sont les produits à base d'ouate de coton qui tiennent la vedette des exports en RCA (71% des exports), auquel il faut associer l'huile d'arachide, les cigarettes, les lubrifiants et les colles à base d'amidon.

Le tableau ci-après renseigne sur cette situation :

Tableau 33 : Principales importations intracommunautaires de la RCA

N° d'ordre	Produits	Cameroun	Congo	Gabon	Tchad
1	Poissons	X			
2	Crevettes	X			
3	Lait	X			
4	Haricots	X			
5	Farine de froment	X			
6	Riz	X			
7	Pâtes alimentaires	X			

8	Biscuits	X			
9	Préparations pour soupe	X			
10	Préparations alimentaires	X			
11	Eaux minérales et gazéifiées	X		X	
12	Bières de malt	X			
13	Vins	X			
14	Whiskies	X			
15	Sel	X			
16	Ciments	X			
17	Supercarburant	X	X		
18	Pétrole lampant	X	X		
19	Gazoles	X	X		
20	Lubrifiants			X	
21	Parfums	X			
22	Autres produits de beauté	X			
23	Savons de ménage	X			
24	Allumettes	X			
25	Insecticides	X			
26	Cahiers	X	X		
27	Livres et brochures	X			
28	Tissus de coton	X			
29	Pointes et clous	X			
39	Tôles et bandes en aluminium	X			
31	Piles et batteries de piles électriques	X			
32	Brouettes	X			
33	Cartouches	X	X		
34	Cigarettes contenant du tabac	X		X	
35	Ouates de coton			X	X
36	Ouates de fibres synthétiques			X	X
37	Autres articles en ouate				X
38	Sucre	X	X		
39	Huile d'arachide			X	
40	Colle à base d'amidon			X	

3.1.5. Marges préférentielles sur les marchés européens et autres

Les produits exportés sur les marchés de la communauté y bénéficient des préférences induites par la Zone de Libre Echange (ZLE) de ce regroupement régional, se traduisant par un Tarif préférentielle généralisé (TPG) à taux zéro pour tous les produits. La ZLE de la CEMAC, élargie tout récemment à Sao Tomé et Príncipe⁴⁷, garantit la libre circulation des biens et services produits au sein de la CEMAC (règles d'origine) par la

⁴⁷ Un accord de libre échange a été signé entre la CEMAC et Sao Tomé et Príncipe dans le cadre des APE.

suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires, se traduisant par l'application du TPG⁴⁸ à taux nul depuis 1998.

Sur le marché de l'UE, les exportations centrafricaines bénéficient à leur entrée des préférences commerciales de Cotonou/TSA, se traduisant par une marge préférentielle moyenne de 4,5%, accordé aux produits agricoles tropicaux, et 1,6% pour les produits industriels, lorsqu'ils remplissent les exigences de qualité (normes SPS) et d'origine (règles d'origine)⁴⁹.

Sur les autres marchés, la RCA bénéficie du traitement système général de préférences (SGP) de la part des pays industrialisés.

Tableau 34 : Exportations des principaux produits par destinations et régimes préférentiels en 2004 (en millions Fcfa)

Produits	CEMAC (ZLE)	RDM (Europe, Amériques, Asie, Afrique) (SGP)	UE (Cotonou/TSA)	Total
Diamant	0	2.107	26.754	28.861
Bois	22.215	0	0	22.215
Café	308	310	378	996
Coton	0	0	11	11

Source : Douanes centrafricaines

UE : Union européenne RDM : Reste du monde

Les produits (ou catégories de produits) sensibles

Du point de vue des APE, ils sont constitués d'une part par les lignes tarifaires pourvoyeuses de recettes de douane importés de l'UE, et des produits de l'industrie de transformation locale dont la production serait menacée par les produits européens similaires importés, du fait du démantèlement tarifaire d'autre part.

a) Les principaux produits pourvoyeuses de recettes douanières

Il s'agit ici des produits (ou lignes tarifaires) importés de l'UE (car concernés par le désarmement douanier à venir), qui rapportent le plus de recettes et taxes douanières à l'Etat. Une liste d'une centaine est établie pour les années 2002 à 2004 et figure en annexe. Ils rapportent en moyenne 80 pour cent des recettes douanières effectivement collectés sur les trois dernières années (2002-2004) sur les importations d'origine UE. Aussi note-t-on une forte concentration des recettes de douane sur un nombre réduit de positions tarifaires.

⁴⁸ Tarif préférentiel généralisé

⁴⁹ Voir Chapitre 1 supra : Introduction générale :

b) la production manufacturière

Les autres produits sensibles sont constitués par la production manufacturière locale. Comme indiqué au chapitre 2 ci-dessus, l'industrie manufacturière de la RCA est embryonnaire, peu compétitive, et fait face à de nombreuses difficultés. La quasi totalité de la production provient des industries alimentaires et chimiques. Les exportations du secteur manufacturier sont quasi nulles.

Tableau 35 : Production manufacturière et entreprise productrice

Produits	Entreprises productrices	Production en 2004
<i>Produits des industries alimentaires</i>		
Bières (hl)	MOCAP	
Boissons gazeuses (hl)	"	
Eau minérale (hl)	OBANGUI	
Café moulu (tonnes)		
Sucre (t)	SUCAP	
Huile de palme (l)	CENTRAPALM	
Huile de maïs	HUSACA	
Farine de maïs	"	
Cigarettes (en milliers d'unités)	SOCAGIG	
• Dunhill		
• Camel		
<i>Produits des industries chimiques</i>		
Peinture (t)	SOCAP	
Colle à bois (t)	"	
Diluant (t)	"	
Mastic (t)	"	
Colorant (t)	"	
Oxygène industriel (m3)	SOCAGI	
Savons de ménage (kg)	HUSACA	
Javel en bouteille (hl)	CENTRAJEL	
<i>Divers</i>		
Articles de ménages en aluminium (t)	COLALU, ALUBA	
Tôles en aluminium (t)	COLALU	
Cartouches de chasse (t)	MMC	

Source : DSEES et nos investigations

Il ressort du tableau ci-dessus que la production industrielle se regroupe autour d'une vingtaine de produits, qui au regard des APE sont considérés comme sensibles. On obtient ainsi au total entre 120 et 150 positions tarifaires "sensibles" sur lesquels nous reviendrons au chapitre 4.

Perspective d'évolution des exports

Les contraintes et les obstacles à la promotion des exportations ont été analysées supra. Elles sont principalement d'ordre structurelles : enclavement intérieur et extérieur du pays, problèmes sécuritaires, vision insuffisante des hommes politiques et des hauts cadres de l'administration sur les changements à opérer, logique administrative, absence d'incitations, etc.

Le manque de liaison directe par voie aérienne avec les principaux marchés d'exportation (Europe et Moyen Orient), les coûts de transports élevés aussi bien internes qu'externes, les conditions difficiles d'accès aux zones de production, l'inexistence de la logistique de conservation des produits constituent des freins majeurs pour le développement et l'expansion des produits d'exportation non traditionnels.

Si ces obstacles sont levés, que la paix et la sécurité s'installent durablement, que les autorités et forces vives de la nation substituent à la logique administrative qui prime aujourd'hui la logique de production et du secteur privé, la RCA pourrait promouvoir le secteur privé et accroître son offre exportable traditionnel, développer et tirer un meilleur parti de ses produits d'exportation non traditionnels.

En plus des produits traditionnellement exportés comme le diamant, le bois, le café, et le coton, d'autres produits peuvent faire l'objet de promotion et d'échanges avec l'extérieur. En se fondant sur les avantages compétitifs du pays par rapport aux marchés de la CEMAC, de l'Union Européenne ou de l'Asie, avantages découlant du sol, du sous-sol ou des capacités de production installées mais non suffisamment utilisées, la RCA pourrait exporter ou accroître ses exportations des produits suivants vers ses marchés traditionnels:

Tableau 36 : Quelques produits porteurs pour le Burundi

Libellé du produit	Marchés potentiels
diamant	UE, ASIE
Sucre	CEMAC, UE
Huiles de palme	CEMAC, ASIE, UE
Fleurs et Légumes	UE
Coton	UE
Cigarettes	CEMAC, CEEAC
Jus de fruits	CEMAC, CEEAC
Savon	CEMAC
Fruits	CEMAC
Banane dessert	UE

A plus long terme, la mise en valeur des ressources minières du pays devrait constituer un fervent levier pour les exportations centrafricaines. Cette exploitation est freinée actuellement par l'importance des financements exigés, l'enclavement et

l'instabilité du pays. Les principaux minerais découverts sur le territoire sont : le cuivre, le chrome, le nickel, et dans une moindre mesure l'uranium, le fer et le lignite⁵⁰.

3.2. ESTIMATION DE LA MARGE PREFERENTIELLE

3.2.1. Calcul de la marge préférentielle

Les simulations suivent les démarches ci-après :

- les données se réfèrent aux années 2000 à 2004;
- les importations de l'Union Européenne sont réparties dans les cinq catégories du tarif douanier :
 - biens exemptés (0%)
 - produits de première nécessité (5%)
 - matières premières et biens d'équipements (10%)
 - biens intermédiaires et intrants (20%)
 - et enfin produits de consommation finale (30%)
- pour chaque catégorie et chaque produit est calculée la valeur de droits et taxes de douane supportés en franchissant la frontière du pays. Ce calcul est fait au taux officiel de douane d'une part, et d'autre part au taux réellement pratiqués correspondant aux droits de douane (DD) effectivement perçus;
- on somme ensuite pour obtenir le résultat sur l'ensemble des produits et/ou catégories
- L'estimation de la marge préférentielle est faite bien évidemment en excluant les exemptions/exonérations dans la valeur CAF. On obtient ainsi deux scénarios différents pour l'estimation de la marge préférentielle, correspondant à deux valeurs extrêmes différentes.

Quelques indications et clarifications : protection tarifaire

Les droits et taxes effectivement perçus sur le commerce extérieur à l'importation diffèrent significativement des mêmes droits et taxes estimés sur la base des dispositions tarifaires du code des douanes dans la CEMAC (voir chapitre 1). Cette estimation est basée sur le mode de calcul desdits droits et taxes contenus dans les différentes lois de finances, dont celle de 2005. Il en ressort la formule suivante :

$$DTCI = DD + DA + TVA + TCI + TI + IMF$$

Avec :

- DTCI : droits et taxes sur les importations

⁵⁰ Pour plus de détails consulter le code minier de la RCA.

- DD (droits de douane) = (tarif)x(VD), ie taux de douane multiplié par le valeur en douane (VD)
- DA (droits d'accise) = (tda)x(VD), ie taux droit d'accise (23% jusqu'en 2004 et 25% en 2005) multiplié par le valeur en douane
- TVA (taxe sur la valeur ajoutée)= (tva)x (VD + DD + DA), ie taux de valeur ajouté (18%) multiplié par l'assiette de la TVA
- TCI (taxe communautaire d'intégration)= (ttci)x(VD), ie taux TCI (1%) que multiplie la VD
- TI (taxe informatique)= (tti)x(VD), ie taux TI (0,5%) que multiplie la VD
- IMF (impôt minimum forfaitaire)= (timf)x(VD) ie taux IMF (1% lorsque la déclaration est faite par une entreprises et 3% par un particulier.

$$DTCI = \text{tarif} \times VD + \text{tda} \times VD + \text{tva} \times (VD + \text{tarif} \times VD + \text{tda} \times VD) + \text{ttci} \times VD + \text{timf} \times VD$$

$$= VD \times (\text{tarif} + \text{tda} + \text{tva} \times \text{tarif} + \text{tva} \times \text{tda} + \text{ttci} + \text{timf})$$

Dès lors quatre cas de figures sont possibles :

- a) la produit (position tarifaire) objet de la déclaration douanière rentre dans le champ des droits d'accise et la déclaration est faite par un particulier
- b) le produit (position tarifaire) objet de la déclaration douanière rentre dans le champ des DA, et la déclaration est faite par une entreprise
- c) le produits (position tarifaire) objet de la déclaration douanière ne rentre pas dans le champ des droits d'accise, et la déclaration émane d'un particulier
- d) le produit (position tarifaire) objet de la déclaration douanière ne rentre pas dans le champ des DA, et la déclaration émane d'une entreprise.

Pour chacune des cas de figure ci-dessus, le taux de protection tarifaire (nominale) est calculé selon les quatre catégories de produits du code douanier :

Tableau 37 : Taux de protection nominale selon les cas de figures

Catégorie de tarif	Figure (a)	Figure (b)	Figure (c)	Figure (d)
5%	37,54%	35,54%	10,4%	8,4%
10%	42,99	40,99	15,5%	13,5%
20%	54,79%	52,79	27,65%	25,65%
30%	66,59	64,59	39,9%	37,9%

Source : nos calculs

Il ressort de ce tableau les principales indications ci-après :

- Le taux de protection (nominale) des biens de première nécessité (catégorie I du tarif douanier) est compris entre 8,4 et 37,54%
- Le taux de protection (nominale) des matières premières et biens d'équipement est comprise 13,5% et 43%.
- Le taux de protection (nominale) des inputs et biens intermédiaires est compris entre 25,65% et 54,75%

- Enfin, le taux de protection (nominale) des biens de consommation finale est comprise entre 37,9% et 66,59%.

Protection nominale et protection réelle

Les tableaux ci-dessous donnent des indications sur les droits et taxes effectivement perçus (protection effective) sur les importations en provenance de l'Union Européenne sur la période quinquennale 200-2004 :

Année 2000

Catégorie de tarif	VD (en millions Fcfa)	D&T perçus (en millions Fcfa)	Taux de protection effectif (en %)	D&TR (en millions Fcfa)	Taux de protection réel (en %)	Ecart ou perte de recettes (en millions Fcfa)
5%	3.014	365	12,1	799	26,51	434
10%	8.808	2.715	30,82	3.246	36,85	531
20%	2.530	572	22,6	1.116	44,1	544
30%	9.915	3.845	38,78	6.344	63,98	2.499
Total	24.276	7.497	30,9	11.505	47,4	4.008

Année 2001

Catégorie de tarif	VD (en millions Fcfa)	D&T perçus (en millions Fcfa)	Taux de protection effectif (en %)	D&TR (en millions Fcfa)	Taux de protection réel (en %)	Ecart ou perte de recettes (en millions Fcfa)
5%	3.985	330	08,28	1.052	26,4	722
10%	7.824	2.512	32,10	3.512	44,88	1.000
20%	2.109	503	23,8	931	44,14	428
30%	8.647	2.758	31,89	5.536	64,02	2.778
Total	22.565	6.103	26,9	11.103	49,2	4.928

Année 2002

Catégorie de tarif	VD (en millions Fcfa)	D&T perçus (en millions Fcfa)	Taux de protection effectif (en %)	D&TR (en millions Fcfa)	Taux de protection réel (en %)	Ecart ou perte de recettes (en millions Fcfa)
5%	4.451	379	08,51	1.175	26,4	796
10%	8.908	2.445	27,44	3.288	36,9	843
20%	3.113	549	17,6	1.369	44,0	820
30%	8.256	3.205	37,9	5.141	62,3	1.936
Total	25.429	6.570	25,83	10.973	43,15	4.395

Année 2003

Catégorie de tarif	VD (en millions Fcfa)	D&T perçus (en millions Fcfa)	Taux de protection effectif (en %)	D&TR (en millions Fcfa)	Taux de protection réel (en %)	Ecart ou perte de recettes (en millions Fcfa)
5%	1.293	375	29,00	342	26,4	-33
10%	6.636	1.767	26,62	2.174	32,7	407
20%	11.041	1.079	9,77	4.874	44,1	3.795
30%	10.912	2.847	26,1	6.838	62,7	3.991
Total	29.883	6.068	20,3	14.228	47,6	8.160

Année 2004

Catégorie de tarif	VD (en millions Fcfa)	D&T perçus (en millions Fcfa)	Taux de protection effectif (en %)	D&TR (en millions Fcfa)	Taux de protection réel (en %)	Ecart ou perte de recettes (en millions Fcfa)
5%	3.716	296	07,9	981	26,4	685
10%	8.146	1.646	20,2	2.703	33,2	1057
20%	2.245	341	15,2	992	44,1	651
30%	8.580	3.140	36,6	4.987	58,1	1.847
Total	22.688	5.423	23,9	9.663	42,6	4.240

Il s'en dégage d'importants écarts entre la protection réelle (calculé sur la base des tarifs officiels) et la protection nominale, estimée sur la base des liquidations douanières. Les experts s'étonnent de l'ampleur de ces différences, qui ne s'expliquent autrement que par ce que l'on qualifie généralement de « fraude douanière ».

En moyenne annuelle, l'écart entre la protection réelle et nominale est supérieure à 16 points au cours des cinq dernières, notamment en 2003 où il est de 27 points (voir tableau ci-dessous). Les pertes induites de droits et taxes sur les importations en provenance de l'UE sont supérieures à 4 milliards Fcfa chaque année. Le cumul des dites "pertes" de 2000 à 2004 (cinq dernières années) est estimé à près de 26 milliards Fcfa, ce qui au regard de l'état des finances publiques de la RCA, est très important.

Tableau 38 : Evolution des taux de protection réelle et nominale

Année	Taux de	Taux de	Ecart	Pertes de
-------	---------	---------	-------	-----------

	protection effective (en%)	protection réelle (en%)	(en%)	recettes (en millions Fcfa)
2000	30,9	47,4	-16,5	4.008
2001	26,9	49,2	-22,3	4.928
2002	25,8	43,1	-17,3	4.395
2003	20,3	47,6	-27,3	8.160
2004	23,9	42,6	-18,7	4.240
Total				25.731

i- Marge préférentielle au taux réel (effectivement pratiqué)

Tableau 39 : Résultats des simulations (Année 2000 à 2004) (en%)

CATEGORIE	Taux	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Produits de première nécessité	5%	2,7	1,9	1,9	6,6	1,7	2,4
Matières premières et biens d'équipements	10%	14,2	14,1	12,8	9,9	7,8	11,9
Biens de consommation intermédiaires et intrants	20%	12,1	12,8	9,4	5,2	8,3	7,8
Produits de consommation finale	30%	25,0	20,5	23,2	17,8	23,7	25,4
Ensemble		16,9	14,2	14,1	10,9	12,9	12,6
Montant droits et taxes associés (en millions Fcfa)		4.225	3.222	3.598	3.326	2.919	

Source : Nos estimations

L'estimation des marges préférentielles sur la base des droits et taxes effectivement perçus (protection réelle) résulte d'un processus relativement complexe, dont les détails se trouvent en annexe. En effet, dans les fichiers de base (déclarations et liquidations douanières) mis à notre disposition par la Direction de la Douane, les droits et taxes à l'import ne sont pas détaillés par composantes comme indiqué supra. Ils englobent le TEC (tarif extérieur commun), les taxes qui s'y attachent, et les taxes intérieures sur les opérations de commerce extérieur à l'import. Or ce qui faut prendre en compte dans le calcul de la marge préférentielle est uniquement la composante TEC plus les taxes qui s'y attachent, à savoir :

$$DTD = DD + DA + TVA (DD + DA),$$

i.e les droits de douane plus les droits d'accise auxquels on ajoute la TVA sur les droits de douane et les droits d'accise.

La marge préférentielle est ensuite obtenue en rapportant les droits et taxes douanières (DTD) sur la valeur en douane correspondante. Les estimations sont fait sur les cinq dernières années , ce qui permet d'obtenir par lissage des taux moyens relativement stables, par catégorie de tarif et dans l'ensemble.

La marge préférentielle moyenne est ainsi estimée à 12,6%.

ii- Marges préférentielles au taux officiel (protection nominale)

Tableau 40 : Résultats des simulations (Année 2000 à 2004) (en%)

CATEGORIE	Taux	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Produits de première nécessité	5%	6%	5,9%	5,9%	6,0%	5,9%	5,9%
Matières premières et biens d'équipements	10%	17%	19,7%	17,1%	12,2%	12,7%	15,9%
Biens de consommation intermédiaires et intrants	20%	23,5%	23,6%	23,6%	23,6%	24%	23,6%
Produits de consommation finale	30%	41,3%	41,1%	37,2%	42,7%	23,737,7%	40,2%
Ensemble		26,2%	25,8%	23,0%	27,3%	22,1%	25,1%
Droits et taxes associés (DTD) (en millions Fcfa)		6.372	5.838	5.866	8.160	5.031	
Valeur en douane		24.276	22.565	25.429	29.883	22.688	

Source : Nos estimations

Conclusions

Il s'en déduit que l'introduction de la réciprocité dans les préférences commerciales entre l'UE et La République centrafricaine aurait pour conséquence directe une perte de recettes douanières comprises entre **3.376 millions et 6.713 millions Fcfa** respectivement selon le taux de protection réel et le taux de protection nominal, correspondant à une **marge préférentielle moyenne de 12,6% et 25,1%**. Cette marge moyenne se répartit entre les catégories de tarif comme suit :

Catégorie de tarif	Hypothèse 1 (protection réelle)	HyPothèse 2 (protection nominale)
5%	2,4%	5,9%

10%	11,9%	15,9%
20%	23,6%	7,8%
30%	40,2%	25,4%
Ensemble	12,6%	25,1%

CHAPITRE 4 : IMPACT DES APE SUR L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE

4.0. INTRODUCTION

Selon les catégories d'agents économiques, l'impact du démantèlement des barrières tarifaires entre l'UE et la CEMAC seront positifs ou négatifs. Ces agents sont respectivement l'Etat, les entreprises, les ménages, les commerçants/importateurs ou distributeurs, et l'Extérieur (UE et pays tiers). Les mesures d'impact (simulations) sont faites en tenant compte des deux situations extrêmes ci-après :

- la plus value de distribution, par le jeu des prix, est détenue par les ménages ; ou autrement dit le surplus du consommateur est détenue par les ménages (hypothèse 1).
- La plus value de distribution est accaparée totalement par les commerçants ; autrement dit le surplus du consommateur est accaparé par les commerçants(hypothèse 2)

4.1. IMPACT SUR LES VARIABLES MACROECONOMIQUES CLES

a) DD au taux officiel (protection nominale)

4.1.1. Sur les revenus

Ce que l'Etat "perd" au titre des droits et taxes douanières non perçus sur ses importations en provenance de l'Union Européenne est « conservé », ou n'est pas dépensé, par les autres acteurs intérieurs que sont les entreprises, les ménages et/ou les commerçants⁵¹.

Les droits et taxes de douane relatifs aux produits importés des catégories 2 et 3 (matières premières et biens d'équipement d'une part, et biens de production et inputs d'autre part) dont les marges préférentielles sont respectivement de 15,9% et 23,6% (voir tableau ci-dessus) sont en effet supportés directement par les entreprises. Le non paiement constitue un revenu supplémentaire pour cette catégorie d'acteurs (surplus du producteur).

Les produits des catégories 1 et 4 (biens de première nécessité, et biens de consommation finale) dont les marges préférentielles moyennes sont respectivement de 5,9% et 40,2%, sont quant à eux destinés à la consommation des ménages. Ils sont

⁵¹ Il faut nuancer cette affirmation en remarquant que cette répartition (relation comptable) n'est pas rigoureusement exacte dans les faits, et qu'il s'en déduit un gain pour la collectivité

généralement importés par les commerçants, qui s'acquittent du paiement des droits et taxes douanières y relatifs. Si ceux-ci ne sont plus perçus, ce qu'ignorent très souvent les ménages, les commerçants seront tentés de conserver totalement pour eux seuls cette plus value, lorsque certaines conditions de marché ne sont pas réunies. Dans le cas contraire, les prix de ces produits sous certaines conditions de marché baisseraient dans les proportions au plus égale à la marge préférentielle, ce qui se traduirait par un accroissement du pouvoir d'achat des ménages dans les mêmes proportions (surplus du consommateur). Cette situation est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau 41 : Impact des APE sur le revenu des agents économiques (en millions Fcfa)

Acteurs	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Etat	- 6.713	- 6.713
Entreprises	+2.447	+ 2.447
Ménages	+4.266	-
Commerçants	-	+ 4.266

Aussi les revenus de l'Etat baisseraient-ils en termes absolus d'environ 6,7 milliards Fcfa en cas de réciprocité des préférences avec l'UE. Une partie de la « perte » profiterait aux entreprises (36,4 pour cent), et une autre aux ménages et/ou aux commerçants dans une proportion comprise entre {0 et 63,6%} respectivement pour chacun de ces deux acteurs, selon les situations plus ou moins favorables traduites par les hypothèses extrêmes 1 et 2.

4.1.2. Sur la consommation

Le « surplus » des entreprises pourrait être utilisé pour :

- renforcer leur fonds de roulement ;
- accroître les capacités de production ;
- renouveler les équipements ;
- améliorer la compétitivité coût (baissant des prix de revient);
- renforcer les résultats d'exploitation ;
- redistribuer des dividendes aux actionnaires ;

Les chefs d'entreprises des manufacturières du pays ont été questionnés sur l'utilisation de cette rente par au sein de leur société(voir chapitre 2). Il en ressort les principales indications suivantes :

D'une manière générale les coûts de production des entreprises d'une manière générale pourraient baisser ou rester stables, et cette baisse se répercuterait sur les prix de revient et les prix de vente (voir plus loin).

S'agissant des ménages, le « revenu » supplémentaire réalisé du fait de la baisse des prix des produits de consommation importés de l'UE, serait en partie épargné à hauteur du taux moyen d'épargne intérieure (5% de 2000 à 2004), et en partie dépensé (95%). Cette

dépense supplémentaire se ferait conformément à la structure de consommation des ménages, en biens de consommation locale et en biens de consommation importée (voir tableau ci-dessous).

La valeur du panier de la ménagère à Bangui, qui sert au calcul de l'indice des prix à la consommation des ménages est constitué pour 747 pour mille des biens locaux et pour 243 pour mille des biens importés (des pays de l'Union Européenne ou d'ailleurs).

Tableau 42 : Impact des APE sur la consommation (En Fcfa)

Libellé	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Revenu supplémentaire des ménages	4.266	0
Epargne	213	0
Consommation totale induite	4.053	0
<i>Dont consommation en biens et services locaux</i>	<i>3.027</i>	<i>0</i>
<i>Dont vivriers, viandes, volailles et poissons</i>	<i>2.422</i>	<i>0</i>
<i>Dont biens manufacturés locaux</i>	<i>359</i>	<i>0</i>
<i>Dont services</i>	<i>246</i>	
<i>Dont biens importés nécessaires à la production des biens manufacturés et services locaux</i>	<i>182</i>	<i>0</i>
Consommation importée	1.026	0
Consommation importée totale	1.206,98	0
<i>Dont de l'UE</i>	<i>555,22</i>	<i>0</i>

Source : Nos estimations

4.1.3. Sur le niveau général des prix

L'effet sur les prix est double ; il relève de la combinaison de la baisse des prix de vente induite par la réduction des coûts de production des entreprises, et la baisse des prix des biens de consommation importés de l'Union Européenne. La structure du panier de la ménagère est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 43 : Pondération de l'indice général des prix selon l'origine des produits

Origine des biens	Pondération
Biens locaux	747
Biens importés	253
Ensemble	1000

Source : DSEES

Ce système de pondérations est utilisé pour le calcul de l'indice général des prix à la consommation des ménages à Bangui. Cet indice, base 100 en 1981, est calculé sur un panier de la ménagère issu de l'enquête budget consommation de 1975. ce panier est

composé de 80 produits locaux dont le poids est de 747 dans la composition de l'indice, et de 80 produits importés qui pèsent 253 dans l'indice. La structure du panier par grandes rubriques de consommation est donnée ci-dessous :

Tableau 44 : Structure du panier de la ménagère

Rubriques	Pondération
Alimentation	705
Dont :	
Céréales	45
Féculents	106
Viandes, volailles et poissons	241
Ouefs, lait et corps gras	85
Boissons	54
Habillement-textiles	85
Produits manufacturés	76
Combustibles, énergie	73
Services	61
Emsemble	1000

Les 80 produits proviennent aussi bien de l'UE, de la CEMAC que des autres zones. Les importations de la CEMAC sont constituées essentiellement des produits alimentaires ou essentiels, c'est-à-dire des produits qui entrent dans la composition de l'indice. Ceux de l'UE se répartissent comme suit dans les différentes catégories :

Tableau 45 : Structure des importations en provenance de l'UE

Catégorie	Valeur CAF moyenne 5 ans (en millions Fcfa)	%
5%	3.533	13,2
10%	8.656	32,3
20%	4.517	16,8
30%	10.091	37,7
Ensemble	26.797	100

Aussi 51% des importations de l'UE sont-t-elles majoritairement des biens de consommation (38%) ou des produits de première nécessité (13%). Les importations de l'Amérique ont à peu près la même structure, alors que celles de l'Asie, à l'exception du Japon, sont constituées essentiellement de biens de consommation.

La formule de l'indice global est la suivante : $I_g = 0,253 \times I_m + 0,747 \times I_l$,
Où : I_m est l'indice élémentaire des prix des biens importés, et I_l l'indice élémentaire des prix des biens locaux. La variation de l'indice global des prix à la consommation s'exprime comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Var}(I_g) &= \text{Var}(0,253 \times I_m + 0,747 \times I_l) \\ &= 0,253 \times \text{Var}(I_m) + 0,747 \times \text{Var}(I_l) \end{aligned}$$

= $0,253 \times \text{Var}(\text{Im})$, car la variation des prix locaux dans le cadre des APE est nul
 $\text{Var}(\text{Ig}) = 0,253 \times \text{Var}(a_1 \times \text{Iue} + a_2 \times \text{Ipt})$,
 avec Iue, l'indice élémentaire des prix des biens de consommation importés de l'UE, et Ipt, l'indice élémentaire des prix des biens de consommation importés des pays tiers autres que de l'UE. En effet, les biens importés qui entrent dans le panier de ménagère sont issus soit de l'UE, conformément au poids des imports de l'UE dans les importations totales, et des pays tiers pour leur part respectives dans les imports de la RCA.

$\text{Var}(\text{Ig}) = 0,253 \times \text{Var}(0,46 \times \text{Iue} + 0,54 \times \text{Ipt})$
 = $0,253 \times 0,46 \times \text{Var}(\text{Iue})$, puisque l'indice élémentaires des prix des biens importés des pays tiers est stable dans le cadre de la réciprocité. Sa variation est par conséquent nulle.

Les biens de consommation importés de l'UE qui rentrent dans le panier de la ménagère sont en outre composé des biens de première nécessité (catégorie I du tarif), et des biens de consommation finale (catégorie IV). On peut dès lors écrire la formule de la variation de l'indice général des prix à la consommation des ménages de la manière suivante :

$\text{Var}(\text{Ig}) = 0,253 \times 0,46 \times \text{Var}\{b_1 \times \text{Ipn} + b_2 \times \text{Ipc}\}$, où Ipn est l'indice élémentaire des prix des produits de première nécessité et Ipc, l'indice élémentaire des prix des biens de consommation finale. b1 et b2 sont donnés dans le tableau ci-dessus.

$\text{Var}(\text{Ig}) = 0,253 \times 0,46 \times \{0,132 \times \text{Var}(\text{Ipn}) + 0,377 \times \text{Var}(\text{Ipc})\}$

En statique Ipn et Ipc varient dans les mêmes proportion que leurs marges préférentielles respectives, à savoir des baisse de 5,9% pour l'un et 40,2% pour l'autre.

$\text{Var}(\text{Ig}) = 0,253 \times 0,46 \times [0,132 \times (-0,059) + 0,377 \times (-0,402)]$

L'équation ci-dessus résume le modèle de simulation de l'impact d'un APER sur les prix à la consommation. Après calcul, on obtient une baisse de l'indice général des prix à la consommation des ménages de 1,85%.

Conclusion :

L'indice élémentaire des prix à la consommation des produits importés baisserait sensiblement en cas d'annulation des droits de douane sur les importations des produits de consommation et de première nécessité en provenance de l'UE, en raison du poids de ces produits dans la structure des importations en provenance de ce regroupement régional, et de l'ampleur des droits et taxes douanières acquittés sur ces catégories de produits (voir supra). La baisse induite de l'indice général des prix à la consommation des ménages à Bangui serait de 1,85 pour cent dans l'hypothèse 1 ; elle serait nulle dans l'hypothèse 2.

Tableau 46 : Fourchette de baisse des prix (en %)

Hypothèse 1	Hypothèse 2
1,85	0

La baisse des prix est maximale dans l'hypothèse 1. Elle est moyenne dans et nulle dans l'hypothèse 2, lorsque la rente (surplus du consommateur) est totalement captée par les commerçants importateurs/distributeurs.

4.1.4. Sur l'investissement

L'investissement ne progressera pas à court terme à cause des délais que cela impose. Mais à moyen terme, si l'environnement économique est plus favorable à la création des richesses, et que se renforce la confiance des opérateurs économiques, le surplus du producteur pourrait être utilisé pour renforcer les capacités de production (équipements et fonds de roulement) des entreprises, afin de répondre en partie au surcroît de demande dynamique des ménages induite par le surplus (du consommateur) engrangé (voir supra).

Il ne saurait en être autrement si le pays sort du cycle vertigineux des crises politico-militaires à répétition qui ont engendré l'insécurité et l'incertitude, sapé les bases de l'économie, et ruiné la confiance des entrepreneurs. Le niveau de production et de productivité agricole et manufacturière est tombé très bas, et ne peut que remonter si la confiance des producteurs revient progressivement, avec la diminution du risque pays. La solution aux graves problèmes auxquels la RCA est confronté (voir Chapitre 1) passe nécessairement par une relance vigoureuse et durable de la production et de la croissance, dans les secteurs pour lesquels les avantages comparatifs du pays sont les plus élevés (nous y reviendrons plus loin).

4.1.5. Sur le PIB

Il ressort des comptes nationaux que la structure du produit intérieur brut à prix courant de 2000 à 2004 se présente comme suit :

Tableau 47 : Structure du PIB de 2000 à 2004

Secteurs	2000	2001	2002	2003	2004	moyenne	%
Agriculture	174.301	199.096	198.477	209.862	205.269	197.401	28,2
Elevage	71.266	76.854	78.793	83.459	81.212	78.337	11,2
Chasse, pêche	33.453	35.972	37.645	40.592	39.885	37.509	05,4
Forêts	62.342	60.274	56.720	42.833	43.662	53.166	07,6
Industries	101.602	105.246	103.930	97.520	100.201	101.635	14,5
Services	201.961	208.910	210570	189.452	194.345	201047	28,7
Total	644.925	686.252	686125	663.718	664.574	669.095	95,5
Taxes sur produits	12.893	17.352	17.484	14.790	15.781	15.660	02,2
Droits de douane	19.617	13.172	17621	16.376	11.463	15.650	02,2
PIB	679.737	716.876	721.230	694.884	691.818	700.405	100

Les droits de douanes que l'Etat perdrait en cas de réciprocité, soit 6,713 milliards Fcfa, représentent 0,96% du PIB. Si elle n'est pas perçue, le PIB nominal et réel baisserait d'autant, soit 0,96 point de croissance en moins.

Si la plus value (surplus), représentée par les droits de douane non perçus par l'Etat, est entièrement accaparée par les commerçants importateurs d'une part et les entrepreneurs d'autre part, l'effet à court et moyen terme sur la production peut être sinon nul du moins négligeable. Dans ce cas, l'impact global sur le produit intérieur brut serait une perte de croissance de 0,96 point.

Au cas le surplus du consommateur est transférée en totalité aux ménages par le jeu des prix (voir supra), cela se traduirait par un accroissement du pouvoir d'achat et corrélativement de la demande supplémentaire des produits de consommation par les ménages. L'appareil de production local réagira à cette situation par une production conséquente des biens et services comme précisé dans le tableau ci-dessus (effet statique).

En dynamique, et par l'entremise de l'effet multiplicateur (impact dynamique), l'impact global de cette demande supplémentaire initiale induite par le démantèlement tarifaire sur la production nationale sera plus importante que le choc initial.

Il est indiqué ci-dessus que la demande supplémentaire des ménages en biens et services locaux, induite par le surplus du consommateur en raison du démantèlement tarifaire, est estimée à 3027 millions Fcfa, dont 2.422 millions Fcfa en produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, 359 millions en produits manufacturés, et enfin 246 millions Fcfa en services. La réponse à cette demande sera donnée par des producteurs et entreprises locaux desdits produits et services, qui vont pour se faire mobiliser des facteurs de production appropriés, à savoir inputs (semences, engrais), et la main-d'œuvre. Le taux de valeur ajoutée et de rémunération du facteur travail (travail, revenu de l'entrepreneur individuel) sont donnés ci-dessous :

Branches de production	Taux de valeur ajoutée (en % du chiffre d'affaires)	Taux de rémunération du travail (en % de la VA)	Montant de la demande supplémentaire (en millions Fcfa)
Vivriers, viande et poissons	95	100	2.422
Produits manufacturés	35	25	359
Services	60	40	246

Source : Comptes nationaux et nos calculs

Nous faisons les hypothèses suivantes :

- le réciprocité intervient dès la première année, en 2008 ;
- le taux d'épargne nationale demeure constant à 5% en moyenne sur la période de mise en œuvre des APE ;
- l'inflation est contenue à 2% annuel.
- Stabilité de la structure des consommations, ou de la fonction de consommation (panier de la ménagère)

Sous ces hypothèses la demande initiale de 3.027 millions en biens et services locaux engendrera pour sa satisfaction une production de valeur équivalente correspondant à une valeur ajoutée (création de richesse supplémentaire) de 2.574 millions la première année dans le pays, respectivement 2.301 millions, 125 millions et 148 millions dans les secteurs de production agricole et d'élevage, me secteur manufacturier et les services. Ce revenu supplémentaire sera épargné à hauteur de 129 millions Fcfa, et consommé pour le reste, soit 2.445 millions correspondant à un pouvoir d'achat de 2.396 millions en raison de l'inflation. Cette demande supplémentaire se répartit pour 1.784 millions Fcfa en produits vivriers et d'élevage et de pêche, 268 millions Fcfa en produit manufacturés et 179 millions Fcfa en services en année 2.

En année 2, la réponse à la demande supplémentaire induite engendrera une valeur ajoutée de 1.896 millions Fcfa dans l'économie, qui sera épargné à hauteur de 95 millions Fcfa, et dépensé pour le reste, soit 1.801 millions Fcfa correspondant à un pouvoir d'achat de 1765 millions Fcfa. Et ainsi de suite.

En poursuivant ce raisonnement sur la période de mise en œuvre des APE, soit douze ans, il se dégage que la valeur ajoutée cumulée dans le pays de 10.035 millions Fcfa, correspondant à une consommation globale de 11.816 millions Fcfa. Ces résultats découlent d'un processus (modèle) relativement complexe prenant en compte la simultanéité des comportements de consommation et de production, dont les résultats sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 48 : Valeur ajoutée induite (en millions Fcfa)

Année	Vivriers, viande et poissons	Produits manufacturés	Services	Total
2008	-	-	-	
2009	2.301	125	148	2.574
2010	1.695	94	107	1.896
2011	1.248	69	79	1.396
2012	988	55	62	1.105
2013	727	40	46	813
2014	534	29	34	597
2015	392	22	25	439
2016	372	16	18	406
2017	270	15	17	302
2018	199	11	13	223
2019	146	8	9	163

2020	108	6	7	121
Ensemble	8.980	490	565	10.035

Aussi, au terme du processus de mise en œuvre des APE, la consommation totale induite est-elle "multipliée" par 3,9 engendrant une valeur ajoutée (PIB) supplémentaire d'environ dix (10) milliards Fcfa, largement supérieure au recul initial induite par la perte des recettes douanières. L'impact dynamique des APE sur le PIB est donc positif. La variation globale est de + 3.322 millions Fcfa, correspondant à une croissance 0,5% du PIB courant.

Selon que les commerçants s'accapareront en totalité ou pas du tout de la « marge préférentielle », il y aurait ou pas une correction. Si le revenu supplémentaire arrive aux ménages, la demande supplémentaire en biens locaux induite stimulera la production locale en produits primaires, industriels et en services. Ce qui est possible car les capacités de production installées sont largement sous utilisées. Si au contraire les commerçants s'accaparent de la plus value, l'effet correctif sera nul.

Dans l'ensemble la baisse de la croissance nominale du PIB est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 49 : Impact dynamique sur la croissance (en point)

Hypothèse 1 (en point)	Hypothèse 2 (en points)
+0,5	-0,96

Source : Nos estimations

4.1.6. Sur le commerce extérieur

En se référant simultanément à la structure de la consommation que reflète le Tableau Ressources emplois (TRE) et à la composition du panier de la ménagère (voir tableau ci-dessus), il se déduit qu'en statique :

- 1,2 milliards Fcfa seraient consacrés aux consommations importées ;
- dont 552 millions Fcfa aux importations de l'UE ;
- et 204 millions Fcfa aux importations de la CEMAC.

Les importations en provenance de l'Union Européenne s'accroîtraient donc de 1,9% en moyenne.

L'impact de la réciprocité sur les exportations est nul à court terme, à cause de la concentration des ventes sur un nombre restreint de produits primaires (diamant, bois, coton, café). A moyen terme, si des mesures volontaires et vigoureuses sont prises pour développer, stimuler et accroître l'offre exportable (nous y reviendrons plus loin) des produits traditionnels et non traditionnels ci-dessus (huile de palme, caoutchouc, banane

dessert, etc ...) pour lesquels le pays dispose, comme le Cameroun par exemple dans la CEMAC, d'avantages comparatifs dynamiques, les exportations pourraient croître sensiblement et durablement, et tirer avantage des préférences existantes.

Aussi, la « stabilité » des exportations à court et moyen terme combinée à la légère poussée des importations aurait eu pour conséquence de creuser le déficit commercial. Ces résultats amènent à conclure à une création d'échanges relativement faible, qui peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- la vieillisse de la composition du panier de la ménagère et du système de pondérations utilisé pour le calcul de l'indice des prix à la consommation des ménages (voir supra);
- le peu de produits de consommation qui composent ce panier (160), alors que près 1500 lignes tarifaires de produits finis sont importés régulièrement dont un millier de l'UE;
- le nombre peu élevé de produits ou lignes tarifaires importés (80) dans la composition du panier de la ménagère, qui représentent moins de 8,6 pour cent des produits finis importés de l'UE (932 lignes tarifaires) ;
- la non prise en compte des élasticités (des importations et de substitution) dans la dynamique des échanges ;
- l'ancienneté de la structure d'échanges ressources-emplois utilisé (1997) qui ne reflète pas convenablement les changements intervenus dans la structure des matières et consommations intermédiaires importés de l'UE.

Le Modèle de Verdoorn (1960), parce qu'il prend en compte certains des limites évoquées ci-dessus, semble plus adapté, malgré son âge, à l'analyse des flux commerciaux dans le contexte des APE⁵². Il suppose la différenciation des produits entre les pays fournisseurs (hypothèse d'Armington), les produits importés des différents pays étant considérés comme des substituts imparfaits dans l'utilisation. Hypothèse raisonnable dans le contexte africain en général et de la RCA en particulier où les importations sont en majorité constituées de produits manufacturés. Dans l'esprit de ce modèle, l'effet d'ensemble du démantèlement tarifaire peut être réparti en création commerciale d'une part, et en diversion commerciale d'autre part.

La création commerciale se définit comme le changement dans les importations des pays préférés (ici ceux de l'UE) qui décline la production domestique à cause de la suppression des droits et taxes douaniers préférentiels. La diversion commerciale quant à elle se définit comme le remplacement des importations des pays non préférés (ici les pays tiers autres que ceux de l'UE) par les importations des pays préférés (ici de l'UE).

En effet les analyses quantitatives sur l'impact d'un APE sur les flux commerciaux sont généralement faits à partir de deux types de modèles : les modèles d'équilibre partiel ou les modèles d'équilibre général. Les modèles d'équilibre partiel permettent de mesurer l'impact des changements de politiques commerciales dans une économie. Le modèle de Verdoorn est d'équilibre partiel.

⁵² Voir à ce sujet Etude d'impact d'un APE sur l'économie du Burundi ; CRETES, Novembre 2003

Les modèles d'équilibre général quant à eux tentent de décrire les effets des tarifaires discriminatoires sur l'économie dans son ensemble et sur les liens intersectoriels. Ces modèles pour être mis en œuvre nécessitent pourtant une matrice de comptabilité sociale (MCS) avec des informations détaillées sur les économies impliquées (données sur la production par secteur, élasticité de substitution, etc). Les données requises n'étant pas disponibles pour la majeure partie des pays africains dont la RCA.

Les estimations réalisées à partir du modèle de Verdoorn⁵³ établissent que la conclusion d'un APE se traduira pour la RCA par une création commerciale de 7,2% et une diversion commerciale 9,5% d'environ. L'effet de l'ensemble sur l'économie est de 19,2%. Le tableau ci-dessous donne la comparaison de ces grandeurs pour quelques pays africains⁵⁴.

Tableau 50 : Création et diversion commerciales de quelques pays d'Afrique

Pays	Création commerciale (en % des importations de l'UE)	Diversion commerciale (en % des importations des pays non préférés)	Effets de l'ensemble du commerce (en % des importations de l'UE)
Côte d'Ivoire	4,4	6,4	8,6
Ghana	6,6	8,5	17
Mali	4,8	6,8	8,4
Niger	5,2	3,7	14
Sénégal	4,6	5,3	9,5
Burundi	6,5	2,8	18,2
RCA	7,2	9,5	19,2

Sources : - estimations de HWWA Hamburg pour le Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger, et le Sénégal ;

- estimations du CRETES pour le Burundi et la RCA

L'analyse par produit laisse apparaître que les créations les plus importantes porteront sur les produits agro-alimentaires, les ouvrages en métaux et les produits manufacturés divers. Ces produits relèvent des secteurs parmi les plus protégés actuellement. Les biens d'équipements qui font déjà l'objet de concessions fiscales importantes connaissent également des créations relativement sensibles.

Le niveau élevé des diversions commerciales: 9,5%, viennent des élasticités retenues pour les estimations dans le cadre du modèle ; à savoir 2 pour l'élasticité de substitution et 0,5 pour l'élasticité des importations. Des travaux dans certains pays africains ont établi des taux assez apparentés.

Cependant, un meilleur calibrage des paramètres aboutirait certainement à des diversions et des effets d'ensemble du commerce beaucoup moins importantes.

⁵³ Voir annexe 3 pour plus de détails

⁵⁴ Par HWWA Hamburg, (Institut de l'économie internationale de Hambourg), pour la fondation Friedrich Ebert, Septembre 2003

4.1.7. Sur les finances publiques

Il ressort des sources gouvernementales que les recettes budgétaires collectées en 2003 et 2004 s'élevèrent respectivement à 53,7 et à 56,2 milliards Fcfa. Sur la période 2000-2004, les recettes totales collectées sont estimées en moyenne à 62,4 milliards par an, dont 53,1 milliards Fcfa de recettes fiscales, et 8,1 milliards Fcfa de droits et taxes douanières à l'importation (voir tableau ci-après).

Tableau : Evolution des recettes budgétaires

LIBELLES	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Recettes fiscales	53,4	51,8	61,4	45,3	48,8	53,1
Dont : - Impôts Directs	8,7	10,1	12,3	8,6	11,4	10,2
- Impôts Indirects	30,3	24,8	18	12,3	11,4	19,3
- Droits et taxes à l'importation	6,6	7,0	-	10,7	8	8,1
- Droits et taxes à l'exportation	3,9	4,8	-	0,3	0	
Recettes non fiscales	7,1	11,4	17	8,4	7,4	9,3
Total recettes	60,5	63,2	78,4	53,7	56,2	62,4

L'introduction de la réciprocité dans les échanges commerciaux avec l'UE serait synonyme, comme démontré plus haut, de perte des recettes et taxes douanières compris en moyenne entre {3,376 et 6,713 }milliards Fcfa, ce qui représente :

- entre {5,4% et 10,7%}des recettes budgétaires,
 - et entre {6,3% et 12,6%}des recettes fiscales,
- selon l'ampleur de la protection tarifaire, effective ou nominale (officielle)

L'impact budgétaire est donc important pour le pays.

Dans un contexte où les contraintes qui pèsent sur l'économie sont nombreuses et fortes, où les marges dont dispose le Gouvernement en matière budgétaire sont « faibles » notamment en ce qui concerne la collecte des recettes (nous y reviendrons), où les recettes douanières sont celles sur lesquelles le gouvernement compte le plus par ce que facilement maîtrisables, on ne voit pas comment l'Etat pourrait réaliser son programme économique sans faire des ajustements douloureux.

D'abord sur le paiement de la dette intérieure et extérieure que le gouvernement n'honore presque plus (voir supra). Le Gouvernement aurait de la peine à honorer ne serait ce qu'en partie ces engagements s'il était privé d'une partie des droits de douane (représentant 20,5% du service de la dette en moyenne) qu'il consacre en priorité au paiement de la dette extérieure. Le paiement de celle-ci à terme échue et la non accumulation de nouveaux arriérés de paiement sur la dette étant une des conditionnalités

du maintien des programmes d'ajustement, l'Etat mettrait tout en œuvre pour honorer ses engagements, mais en sacrifiant un pan de son programme d'investissement.

Car en pareille circonstance les dépenses de constructions et d'équipements sont sacrifiées en premier contrairement aux dépenses de fonctionnement constituées essentiellement des salaires. Comme on l'a vu supra, les dépenses d'investissement sont déjà depuis quelques années en forte régression (recul important de la FBCF de l'Administration), or elles sont en première ligne des programmes de lutte contre la pauvreté : construction et équipement des salles de classe et de centres de santé ; programme d'adduction d'eau ; équipement des services publics notamment les administrations en charge de la gestion économique et de la lutte contre la pauvreté. Etc...

Privé d'une partie des recettes l'Etat sollicitera davantage les concours du système bancaire pour financer ses interventions urgentes. Ce qui limitera d'autant l'accès des entreprises au crédit (ayant été évincées par l'Etat) et limitera la création des richesses par ces dernières, et donc des possibilités de prélèvements des impôts et taxes supplémentaires par l'appareil fiscal. La tension de trésorerie sous-jacente à cette privation de ressources est de nature à alourdir davantage le climat social et politique, source d'instabilité.

4.1.8. Impact sur la balance des paiements et la situation monétaire

La réciprocité dans les préférences commerciales devrait se traduire par une réallocation (transfert) des ressources du secteur public vers le secteur privé, avec comme conséquence l'augmentation du revenu disponible brut de ce dernier secteur. Ce revenu peut être soit consommé par les ménages si le surplus du consommateur s'accroît par le mécanisme de la baisse des prix, et donc de la progression du pouvoir d'achat, soit être réinvesti par les entreprises par le biais des marges bénéficiaires (surplus du producteur).

Dans le cas d'une hausse de la consommation privée, étant donné la faiblesse de l'offre intérieure en biens manufacturés, la demande générée par le revenu supplémentaire sera satisfaite en partie par le biais des importations qui progresseraient d'environ 2%, entraînant une détérioration du solde commercial et du comptes des transactions courantes. L'impact brut comprendrait non seulement la facture des importations, mais aussi les frets et assurances payés aux entreprises non résidentes. Ce qui entraînerait une baisse équivalente des réserves en devises de la Banque Centrale.

Dans le cas où la suppression du tarif extérieur commun n'est pas répercutée sur les prix, mais retenue par les commerçants importateurs et/ou distributeurs, deux cas de figure sont envisagées suivant l'emploi qui serait fait des marges supplémentaires ainsi réalisées. Elles pourraient servir :

- à financer les importations des biens d'équipement avec des implications similaires à celles étudiées précédemment ;

- à effectuer des transferts sur des dépôts à l'extérieur, auquel cas on assisterait à une sortie des capitaux à court terme ;
- à des réinvestissements dans l'économie locale, ce qui conduirait à une progression de l'investissement direct étranger ou tout autre investissement. Il est à noter que cette dernière hypothèse est sans incidence sur les avoirs en devises de la Banque Centrale.

Les transferts à l'extérieur pour l'achat des biens et services et/ou pour les dépôts à l'étranger auront pour conséquence la réduction des avoirs extérieurs bruts, et donc de la contrepartie de la masse monétaire qui se réduira. Par contre, si le bénéfice des importateurs fait l'objet de dépôt bancaire dans le pays, la monnaie scripturale se renforcera pour être disponible au financement des crédits à l'économie.

4.2. IMPACT SUR LES SECTEURS CLES DE L'ECONOMIE ET LE SYSTEME PRODUCTIF

La réciprocité agit de manière fort différenciée sur les éléments constitutifs du secteur productif. Son action peut s'apprécier sur les biens d'équipement, les matières premières, les demi produits, sur les produits finis, les secteurs économiques clés, etc.

4.2.1. Sur les biens d'équipement, les intrants, les demi-produits

La réciprocité induit des coûts de production moindres dans les secteurs économiques clés. On observera une diminution des factures d'achat des biens d'équipement, des matières premières et des demi-produits. La conséquence directe est l'amélioration de la compétitivité des entreprises de ces secteurs. Mais une proportion non négligeable d'entreprises interrogées déclarent qu'elles ne tireront pas avantage de la baisse de la facture des intrants principalement et des biens d'équipement car l'origine des ces biens se situe en dehors de l'Union Européenne (Moyen Orient et Asie notamment). Le rapport qualité/prix en période de réciprocité pourrait toutefois donner un avantage à certains biens d'équipements ou matières premières de provenance Union Européenne.

4.2.2. Sur les produits finis

Certains produits finis locaux (ou manufacturés) subiront une concurrence accrue des produits de l'Union Européenne. Les entreprises d'import/substitution verront leur avantage s'éroder, à l'exception de celles qui tirent l'essentiel de leur matière première localement et qui n'ont pas d'équivalent en Europe. Il s'agit principalement de certaines industries agro-alimentaires et chimiques (savon, aluminium). Mais le tissu industriel actuel est exposé et devra redouter plus de compétition des produits européens. Les dirigeants de ces entreprises ont d'ailleurs pris la mesure de la menace qui pèsent sur l'avenir de leur activité et ont exprimé le vœux que la mesure de démantèlement se fasse progressivement et qu'elle soit accompagnée par des mesures d'encadrement et de soutien multiforme à leur endroit.

Quelques industriels ont estimé que le démantèlement du tarif douanier donnera les mêmes avantages à tous les importateurs de produits finis, limitera l'entrée des marchandises en contrebande d'une part et augmentera les prix des produits d'autre part car les variations importantes des prix découlaient de certaines fraudes douanières.

4.2.3. Sur les secteurs clés de l'économie

a) Situation d'ensemble

A titre de rappel, les comptes nationaux de la RCA distinguent les 27 secteurs d'activité productives, de services, marchandes et non marchandes.

L'impact sur les secteurs économiques de l'économie sera significatif ou non selon le degré d'ouverture de chaque secteur sur l'économie mondiale. Les secteurs ouverts sont ceux pour lesquels certaines matières premières, les intrants et les produits finis sont importés de l'Union Européenne. Le tableau ci-dessous donne les importations des divers secteurs de 1995 à 1998 ainsi que la production de 1997 par secteur.

Tableau 51 : Importations par secteurs de 1993 à 1997 (En Millions de Fcfa)

LIBELLE DE LA BRANCHE	Production	Importation	Import/Prod	Sens de l'impact
Produits chimiques sauf pétroliers	2 504	12 636	504,6	Fort
Papier et articles en papier	770	3 267	424,3	Fort
Métaux bruts, ouvrages en métaux	10 937	31 773	290,5	Fort
Autres services aux entreprises	8 222	7 072	86,0	Moyen
Industries nda	456	309	67,8	Moyen
Verre et matériaux de construction	4 644	2 450	52,7	Moyen
Produits alimentaires	56 795	15 115	26,6	Moyen
Services des entrepôts, transport et comm	40 885	9 773	23,9	Moyen
Boissons, tabacs	18 278	3 855	21,1	Moyen
Produits textiles, articles d'habillement	33 445	4 479	13,4	Faible
Agriculture destinée à l'industrie	11 386	762	6,7	Faible
Elevage	68 291	3 124	4,6	Nul
Services bancaires et d'assurances	7 395	311	4,2	Nul
Industries du bois	10 872	272	2,5	Nul
Services aux ménages	17 598	406	2,3	Nul
Minerais et minéraux	27 412	431	1,6	Nul
Agriculture vivrière	158 568	568	0,4	Nul
Pêche	10 103	23	0,2	Nul
Services rendus par les hôtels, bars et restaurants	10 494	23	0,2	Nul
Services immobiliers	8 921	18	0,2	Nul
Chasse et cueillette	21 957			Nul
Sylviculture et exploitation forestière	41 900			Nul
Energie électrique, gaz et eau	6 042			Nul
BTP	34 069			Nul
Services de commerce	76 100			Nul
Services rendus par les administrations publiques	65 526			Nul

Source : Comptes Nationaux et nos calculs

Légende : Imp=Importations Prod=Production

La variable Importations/Production est un bon indicateur du degré d'ouverture d'une branche sur l'extérieur. La valeur moyenne de cette variable a été calculée sur une période de cinq pour lesquelles les données sont disponibles. Les valeurs prises par la variable sont forts dispersées allant de 0 à près de 500%. Nous avons procédé au découpage de la variable en quatre classes :

- *Secteur à impact fort* : Importations/Production supérieur à 100%
- *Secteur à impact moyen* : Importations/Production compris entre 20% et 99%.
On compte 6 secteurs qui rentrent dans cette catégorie.
- *Secteur à impact faible* : Valeur de la variable comprise entre 5% et 19%.
- *Secteur à impact nul* : Importations/Production inférieure à 5%

Pour Il se dégage du tableau ci-dessus que 15 secteurs sont à *impact nul ou presque*. Ce sont tous les secteurs qui une valeur de la variable inférieure à 5%. Ces secteurs sont : l'élevage, l'industrie du bois, les minerais et minéraux, les services rendus par les administrations publiques ; les services de commerce ; les BTP ; la branche énergie électrique, gaz et eau ; etc.

Deux branches sont classées à *impact faible* : les produits textiles et articles d'habillement et l'agriculture destinée à l'industrie.

Six branches sont classés à *impact moyen* parmi lesquels les autres services aux entreprises, les autres industries, les verres et matériaux de construction, les produits alimentaires, les services des entrepôts, transport et communication et enfin les boissons et tabacs.

Les branches à *impact fort* sont les industries chimiques ; les industries de papier et articles en papier ; les métaux bruts et ouvrages en métaux.

Sur les 27 branches, ces neuf dernières seront directement affectées par la réciprocité. Il s'agit des branches dont les produits sont directement concurrencés par les produits d'origine importées.

Le secteur des industries chimiques regroupe les unités de fabrication de peinture, d'insecticide, de savons, etc. Les industries de papier et articles de papier ne sont pas présentes en RCA. On compte uniquement quelques imprimeries.

Les industries agro-alimentaires regroupent les unités de transformation et de raffinage d'huiles de palme, de production du café moulu, de production de jus de fruits, de production de boissons et tabacs, etc.

La branche « industrie textile et confection » a souffert de la crise qui a traversé le pays pendant près d'une décennie. C'est l'une des branches (ou secteurs) économiques qui emploient un grand nombre de personnes et contribue fortement à la lutte contre la

pauvreté. Les entreprises informelles de la branche résistent depuis plus d'une décennie contre les produits importés de seconde main. Les gains de compétitivité obtenus par des produits européens similaires du fait de la réciprocité, pourraient constituer une contrainte forte pour les unités locales déjà en très mauvaise posture. Les produits européens seront plus compétitifs et les produits locaux similaires souffriront de cet état de fait. Cette situation nouvelle pourrait entraîner soit la baisse d'activités des unités locales, soit leur fermeture, occasionnant dans l'un ou l'autre cas des pertes d'emplois.

b) Sur les secteurs clés de l'économie

La situation d'ensemble ci-dessus dégage une situation pour les secteurs clés qui ont été identifiés précédemment. Sur les dix secteurs clés, un seul est à impact fort à savoir les métaux bruts et ouvrages en métaux comprenant : les métaux et produits de leur première transformation, les ouvrages simples en métaux, les machines et appareils mécaniques, les machines et appareils électriques, les véhicules automobiles, les autres matériels de transport et les produits de la mécanique de précision.

Tableau 52 : Sens de l'impact sur les secteurs clés

Rang	LIBELLE DE LA BRANCHE	SENS DE L'IMPACT
1	Agriculture vivrière	Nul
2	Minerais et minéraux	Nul
3	Sylviculture, exploitation forestière et industrie du bois	Nul
4	Elevage	Nul
5	Produits textiles, articles d'habillement	Faible
6	Services des entrepôts, transport et communication	Moyen
7	Agriculture destinée à l'industrie	Faible
8	Industries manufacturières locales	Moyen
9	BTP	Nul
10	Métaux bruts, ouvrages en métaux	Fort

Cette branche est suivie par l'industrie manufacturière locale comprenant les industries de boissons, de tabacs et de sucre principalement. Les services des entrepôts, transport et communication sont aussi exposés car leur impact est moyen. Cette branche comprend : les transports routiers de marchandises et de voyageurs, les transport terrestres, par eau, par air et les postes et communications.

L'impact sur les produits textiles, articles d'habillement et sur l'agriculture destinée à l'exportation est faible.

Le tableau ci-dessous donne les produits de l'industrie locale exposés ou sensibles.

Tableau 53 : Produits de l'industrie locales exposés ou « sensibles »

Secteurs	Produits
Industries alimentaires	Bières
	Boissons gazeuses (hl)
	Sucre (t)
	Cigarettes (en milliers d'unités)

	Huile de palme Café moulu
Industries chimiques	Peinture (t) Insecticides (t) Oxygène (m3) Savons de ménage (kg)
Industries textiles	Articles d'habillement
Industries diverses	Eau minérale, etc

4.3. IMPACT SOCIAL

L'impact social de la réciprocité sera analysée sous l'angle de l'exacerbation ou de l'atténuation de la pauvreté, la situation de l'emploi dans l'économie avec un accent particulier sur les poches d'emplois les plus exposés, la consommation et le bien être des ménages. De toutes évidences, la réciprocité agira sur le plan social à travers son impact sur le budget de l'Etat, sur la situation nette des entreprises et sur les bénéfices nets des commerçants importateurs.

4.3.1. Impact sur la situation de la pauvreté

a) Les documents-cadre de lutte contre la pauvreté

Le Cadre Stratégique Lutte contre la Pauvreté (CSLP) s'inscrit dans le cadre général des documents de cadrage en cours dans de nombreux pays africains (Voir encadré ci-dessous).

ENCADRE 3 : Les DSRP en Afrique

En général, les documents de stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) applicable dans presque tous les pays africains pauvres très endettés (PPTÉ) mettent l'accent sur deux axes de stratégies que sont :

- La promotion d'une croissance durable et forte ;
- La mise en place des politiques sectorielles et spécifiques de réduction de la pauvreté ; le renforcement de la bonne gouvernance .

Pour ce faire, les mesures de réforme portent généralement sur :

1. Les politiques d'insertion efficace des groupes défavorisés dans les circuits économiques, par le biais :

- des activités génératrices de revenus : promotion de l'auto-emploi, des micro-projets et des PME ; production de biens en masse à des prix promotionnels et des services demandés par les pauvres ;
- des projets à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) : amélioration des infrastructures d'intérêt public ; renforcement des travaux d'assainissement et de viabilisation en milieu urbain ;
- de l'initiation à la sous-traitance, en faveur des PME/PMI ;
- de l'accès au micro financement ;
- de la prise en compte de la dimension genre : favoriser l'accès des femmes aux facteurs de production ; améliorer le cadre juridico-institutionnel des femmes

2. ***L'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de croissance de qualité, à travers :***
 - la poursuite et la consolidation des politiques macroéconomiques, par : l'amélioration de la productivité et la compétitivité; l'augmentation de l'épargne publique et privé ; la promotion du secteur privé ; la croissance de la production et des exportations ;
 - la réalisation des objectifs macroéconomiques compatibles avec la réduction sensible de la pauvreté : atteindre des taux de croissance du PIB, d'épargne, d'investissement et d'inflation fixés; contenir le déficit du compte courant dans un intervalle acceptable et fixé d'avance, limiter le solde primaire au-dessus d'un seuil donné; porter le recouvrement des recettes à un pourcentage du PIB, etc.
 - La mise en place des conditions d'expansion rapide du secteur agro-industriel incluant : la promotion des exportations par l'amélioration de la compétitivité, l'intégration régionale et la diversification de la production ; l'accroissement de la production énergétique ;
 - Des stratégies particulières de développement du secteur rural, plate forme privilégié par la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté, basée sur : la diversification et la transformation des produits d'exportation agricoles, pastoraux et forestiers ; la reconstitution d'un dispositif efficace de financement des activités rurales ; l'extension du champ de couverture du système national de protection sociale aux populations rurales.
 - Des stratégies du développement industriel, comportant trois axes : l'accélération de la croissance en s'intégrant dans les marchés d'exportation, principalement le marché sous-régional ; la création d'un environnement propice à l'investissement industriel ; le renforcement de la formation professionnelle et technique.
3. ***La réhabilitation et le développement des infrastructures de base, notamment dans les secteurs portuaire, énergétique et de l'eau***
4. ***Les politiques et stratégies sociales, s'appuyant sur :***
 - la stratégie sectorielle de la santé ;
 - la stratégie sectorielle de l'éducation ;
 - la réforme de la sécurité sociale.
5. ***le traitement spécifique de la pauvreté urbaine, par :***
 - la mise en œuvre des programmes d'assainissement ;
 - la viabilisation des quartiers spontanés ;
 - la lutte contre l'insécurité ;
 - la prise en charge des enfants de la rue et des malades mentaux ;
 - la lutte contre le trafic et la consommation de la drogue ;
 - la sensibilisation des prostituées aux risques liés aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA
6. ***le partenariat et la participation, s'appuyant sur :***
 - le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile ;
 - le renforcement des instances de concertation ;
 - la promotion des politiques concertées Etat/secteur privé pour assurer la compétitivité de l'économie.
7. ***la gouvernance et la lutte contre la corruption, par :***
 - la mise en œuvre progressive de la décentralisation ;
 - le renforcement de la déconcentration de la gestion des ressources humaines et financières ;
 - la poursuite de la réforme budgétaire ;
 - la réforme de la justice.

b) Impact de la réciprocité sur la situation de la pauvreté

La réciprocité agira à deux niveaux sur la pauvreté. D'une part, la diminution des recettes de l'Etat constituera une contrainte supplémentaire pour la réalisation des

objectifs de réduction de la pauvreté du Gouvernement. Les politiques sociales les plus en vue (santé, éducation et affaires sociales) seront directement touchées par la baisse des revenus de l'Etat consécutif à l'introduction de la réciprocité. Disposant de moins de ressources, l'Etat aura tendance à se consacrer davantage sur ses obligations les plus urgentes comme le paiement des salaires et le fonctionnement des services. L'on redoute plus de pauvreté car un nombre plus important de citoyens ne pourront accéder aux infrastructures sociales de base.

D'autre part, l'impact sur la pauvreté est tributaire de la situation des entreprises. Or l'impact sur les entreprises est mitigé. Pour les entreprises qui bénéficieront des gains de productivité, donc qui seront plus compétitives, il est attendu une amélioration de leur situation d'emplois par la création d'emplois nouveaux, l'augmentation de la masse salariale (ou des salaires) et des prestations sociales, donc une action positive sur la diminution de la pauvreté. Par contre, certaines entreprises sont exposées et souffriront d'une compétition plus intense des produits européens. La contribution de cette catégorie à la réduction de la pauvreté sera plutôt négative.

4.3.2. Impact sur la consommation des ménages et le bien être

La réciprocité introduira de facto une concurrence plus ardue entre les biens substituables locaux et importés. Une bonne marge de la consommation des ménages urbains repose sur ces produits. Une plus grande concurrence entre les produits locaux et importés profitera aux ménages par la baisse des prix engendrée par cette situation de concurrence. Le bien être des ménages s'en trouvera amélioré car ceux-ci ont accès à une gamme de produits plus large et bon marché. Si on se réfère par exemple au textile, la possibilité pour les ménages de se porter sur les marchés des vêtements neufs leur procurera un sentiment de bien être qu'ils n'ont pas sur les marchés de la friperie.

4.3.3. Impact sur l'emploi (douanes et activités connexes)

L'emploi en général risque de subir de plein fouet les répercussions de la réciprocité sur l'économie aussi bien pour les entreprises que pour les administrations. La situation de l'emploi au sein des entreprises du secteur productif a été analysée supra. L'emploi dans le corps de la douane pour l'administration et dans certains métiers connexes (transitaires, déclarants, etc.) sera directement affecté par la baisse progressive des activités et à terme par leur suppression. Les personnels fonctionnaires des douanes pourront être recyclés pour être utilisés dans d'autres services administratifs. Le personnel non fonctionnaire, les patrons et les salariés des entreprises connexes quant à eux risquent de demeurer définitivement au chômage dans le contexte ambiant de rareté d'emplois.

4.4. IMPACT SUR LE COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE

4.4.1. Analyse globale

L'importance du commerce intracommunautaire (RCA et autres pays de la CEMAC+STP) s'apprécie à partir des importations communautaires d'une part et du poids de ces échanges par rapport à d'autres provenances. En 2004, les importations de la RCA ont fait l'objet de 7 942 opérations tarifaires. Le fait frappant est que pour 1 292 opérations sur les 7 942 lignes, la provenance n'a pas été indiquée, soit de près de 16% de l'ensemble. Cette situation autorise que l'on s'interroge sur la fiabilité des données car comment expliquer cet état de chose. Près de la moitié (49%) des opérations relevait de l'Union Européenne (36% de la France). La prépondérance de la France dans les importations est illustrée également par son poids dans la valeur CAF des marchandises (26%) et dans les droits et taxes perçus (près du cinquième de l'ensemble). Les principaux autres pays de l'Union Européenne qui ont fournis des produits à la RCA en 2004 sont : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grande Bretagne, l'Italie et les Pays Bas.

Tableau 54 : Poids du commerce intracommunautaire par rapport à l'ensemble

Provenances	Nombre d'opérations tarifaires	%	Valeur CAF	%	D&T	%
UE	3 884	49	21 785 873 153	39	5 071 092 218	31
<i>Dont France</i>	2 839	36	14 768 391 396	26	3 099 854 561	19
CEMAC+STP	719	9	6 572 557 906	12	1 463 176 628	9
<i>Dont Cameroun</i>	662	8	4 465 047 306	8	983 793 346	6
Autres destinations	2 047	26	11 355 048 625	20	2 807 442 208	17
Non précisée	1 292	16	16 149 148 995	29	6 806 691 537	42
Total des opérations	7 942	100	55 862 628 679	100	16 148 402 591	100

Source : Nos calculs

Le poids de la CEMAC dans ces échanges est fort modeste. Cette communauté ne représente que 12% de la valeur CAF des marchandises et seulement 9% des droits et taxes perçus en 2004. Le Cameroun est de loin le premier partenaire de cette région pour les raisons évidentes (proximité géographique, diversité relative du tissu industriel camerounais, etc). Exception faite du Cameroun, la RCA n'importe des produits que de trois pays de la CEMAC+ Sao Tomé & Principe : le Gabon, le Congo et le Tchad pour des quantités et des valeurs négligeables (4% pour les valeurs CAF et 3% pour les droits et taxes perçus).

4.4.2. Les produits dont les valeurs importées sont supérieures à 100 Millions de FCFA

On compte en 2004 une cinquantaine de produits (51 exactement) dont la valeur des importations est supérieure à 100 Millions de Fcfa. Ces produits cumulés représentent 66% des échanges entre l'UE et la CEMAC pour un montant de plus de 28 Milliards de Fcfa. Les importations de la CEMAC sont évaluées à 6,6 Milliards soit 23,2% de l'ensemble, l'Union Européenne assurant le reste. La farine est le premier produit d'importation avec 2,63 Milliards de Fcfa suivi par les médicaments 1,95 Milliards de Fcfa. Le sucre raffiné (1,90 Milliards Fcfa) et les articles en friperie (1,27 Milliards Fcfa) sont les deux autres produits dont les importations en 2004 dépassent le milliard de Fcfa. Parmi ces quatre

produits, seulement le sucre de l'Union Européenne est très concurrencé par celui de la CEMAC, principalement du Gabon.

Tableau 55 : Les produits dont la valeur des importations sont supérieures à 100 Millions de FCFA en 2004

Rang	Libellés produits	CEMAC	UE	Total
1	Farine de froment		2 634 079 355	2 634 079 355
2	Autres médicaments du No 30.04 conditionné		1 950 241 110	1 950 241 110
3	Sucres raffinés de canne ou de betterave	1 020 097 300	883 642 054	1 903 739 354
4	Articles de friperie		1 269 933 650	1 269 933 650
5	Malt non torréfié		643 118 500	643 118 500
6	Autres ciments portland	603 574 600	2 330 300	605 904 900
7	Préparations pour soupes potages ou bouill	580 889 000	5 357 800	586 246 800
8	Véhicules pour le transport des marchandise	1 190 500	465 565 446	466 755 946
9	Autres véhicules automobiles pour le transp		466 193 700	466 193 700
10	Caoutchouc durci (ébonite par exemple) sou	11 701 000	402 692 022	414 393 022
11	tracteurs routiers pour semi-remorques		407 790 900	407 790 900
12	Tabac à fumer	255 538 800	134 634 500	390 173 300
13	Phosphate diammonique		387 343 700	387 343 700
14	Voiture de lutte contre l'incendie		343 798 100	343 798 100
15	Caoutchouc durci (ébonite par exemple) sou		301 196 250	301 196 250
16	Vaccins pour la médecine humaine		300 598 100	300 598 100
17	Autres parties de machines ou appareils des	225 806 200	65 249 407	291 055 607
18	Véhicules automobiles pour le transport en	1 518 500	285 148 318	286 666 818
19	Tôles et bandes en aluminium	271 756 310	3 065 700	274 822 010
20	Autres appareils pour la téléphonie		249 532 400	249 532 400
21	Vins autres que ceux des Nos 2204.21.20 et	9 405 000	212 077 300	221 482 300
22	Mélanges de substances odoriférantes des ty		217 822 300	217 822 300
23	Autres préparations contraceptives à base d	196 870 300	13 830 000	210 700 300
24	Ouates de fibres synthétiques artificielles	208 719 400		208 719 400
25	Autres produits de beauté ou de maquillage	162 469 600	39 714 250	202 183 850
26	Cartouches	195 633 300		195 633 300
27	Lubrifiants automobiles	36 623 800	153 069 500	189 693 300
28	Autres parties et accessoires pour machines		184 514 300	184 514 300
29	Autres huiles lubrifiantes et préparations	78 220 700	102 706 100	180 926 800
30	Autres graisses et huiles végétales du No 1		175 152 800	175 152 800
31	Bouchons-couronnes en métaux communs		159 080 700	159 080 700
32	Unités de traitement numériques de l'infor		148 424 600	148 424 600
33	Autres instruments et appareils du No 90.18		145 763 300	145 763 300
34	Tôles et bandes déployées		143 528 300	143 528 300
35	Tracteurs routiers pour semi-remorques d'u		132 298 900	132 298 900
36	Autres ouvrages en aluminium	129 489 300	1 175 500	130 664 800
37	Autres parties et accessoires des véhicules	-	129 108 600	129 108 600
38	Caoutchouc durci (ébonite par exemple) sou	201 900	128 385 900	128 587 800
39	Autres journaux et publications périodiques	4 835 200	116 247 400	121 082 600
40	Hydroxyde de sodium (soude caustique) soli	15 351 100	101 518 600	116 869 700
41	Préparations pour l'alimentation des enfant	72 000	116 657 100	116 729 100
42	Parties des machines et appareils du No 82.		114 916 100	114 916 100
43	Tomates autrement présentées préparées ou		108 387 900	108 387 900
44	Carreaux cuves granulés colorés artifici		108 057 300	108 057 300
45	Meubles en bois pour bureaux	18 169 400	89 373 900	107 543 300

46	Autres sucreries sans cacao	105 534 650	1 125 900	106 660 550
47	Vaisselle et articles pour la table et la c	106 092 400		106 092 400
48	Autres vis et boulons en fonte fer ou aci	1 384 500	101 807 450	103 191 950
49	Autres peintures et vernis du No 32.09	29 786 056	73 260 400	103 046 456
50	Allumettes	95 079 100	5 829 800	100 908 900
51	Groupes électrogènes à moteur diesel d'une		100 562 600	100 562 600
Total		4 366 009 916	14 325 908 112	18 691 918 028
Grand Total		6 572 557 906	21 785 873 153	28 358 431 059

Il ressort du tableau que les produits suivants ne sont pas produits dans la région CEMAC (quelques uns le sont pour des quantités négligeables). Même en période de réciprocité, nous pensons que ces produits continueront à être importés, donc il n'y aura pas une compétition de l'UE avec la CEMAC. Il s'agit de :

Tableau 56 : Quelques biens non produits dans la CEMAC

Libellés produits	CEMAC	UE	Total
Farine de froment		2 634 079 355	2 634 079 355
Autres médicaments du No 30.04 conditionné		1 950 241 110	1 950 241 110
Articles de friperie		1 269 933 650	1 269 933 650
Malt non torréfié		643 118 500	643 118 500
Véhicules pour le transport des marchandise	1 190 500	465 565 446	466 755 946
Autres véhicules automobiles pour le transp		466 193 700	466 193 700
Caoutchouc durci (ébonite par exemple) sou	11 701 000	402 692 022	414 393 022
Tracteurs routiers pour semi-remorques		407 790 900	407 790 900
Phosphate diammonique		387 343 700	387 343 700
Voiture de lutte contre l'incendie		343 798 100	343 798 100
Vaccins pour la médecine humaine		300 598 100	300 598 100
Véhicules automobiles pour le transport en	1 518 500	285 148 318	286 666 818
Autres appareils pour la téléphonie		249 532 400	249 532 400
Mélanges de substances odoriférantes des ty		217 822 300	217 822 300

Sur les 51 produits identifiés, on compte uniquement 24 produits qui font l'objet des échanges simultanément entre la CEMAC et l'Union Européenne. La compétition est accentuée sur quelques rares produits comme le sucre, le tabac à fumer ou les autres peintures et vernis. Dans la majorité, bien que les produits viennent simultanément des deux origines, force est de constater que le phénomène est asymétrique car on note une prédominance d'une origine sur l'autre dans la très grande majorité de cas.

Tableau 57 : Les 24 produits qui font l'objet de concurrence entre la CEMAC et l'Union Européenne en 2004

Rang	Libellés produits	CEMAC	UE	Total
1	Sucres raffinés de canne ou de betterave	1 020 097 300	883 642 054	1 903 739 354
2	Autres ciments portland	603 574 600	2 330 300	605 904 900
3	Préparations pour soupes potages ou bouillies	580 889 000	5 357 800	586 246 800
4	Véhicules pour le transport des marchandises	1 190 500	465 565 446	466 755 946
5	Caoutchouc durci (ébonite par exemple)	11 701 000	402 692 022	414 393 022

6	Tabac à fumer	255 538 800	134 634 500	390 173 300
7	Autres parties de machines ou appareils ...	225 806 200	65 249 407	291 055 607
8	Véhicules automobiles pour le transport en co	1 518 500	285 148 318	286 666 818
9	Tôles et bandes en aluminium	271 756 310	3 065 700	274 822 010
10	Vins autres que ceux des Nos 2204.21.20 et	9 405 000	212 077 300	221 482 300
11	Autres préparations contraceptives à base d	196 870 300	13 830 000	210 700 300
12	Autres produits de beauté ou de maquillage	162 469 600	39 714 250	202 183 850
13	Lubrifiants automobiles	36 623 800	153 069 500	189 693 300
14	Autres huiles lubrifiantes et préparations	78 220 700	102 706 100	180 926 800
15	Autres ouvrages en aluminium	129 489 300	1 175 500	130 664 800
16	Caoutchouc durci (ébonite par exemple) sou	201 900	128 385 900	128 587 800
17	Autres journaux et publications périodiques	4 835 200	116 247 400	121 082 600
18	Hydroxyde de sodium (soude caustique) soli	15 351 100	101 518 600	116 869 700
19	Préparations pour l'alimentation des enfants	72 000	116 657 100	116 729 100
20	Meubles en bois pour bureaux	18 169 400	89 373 900	107 543 300
21	Autres sucreries sans cacao	105 534 650	1 125 900	106 660 550
22	Autres vis et boulons en fonte fer ou aci	1 384 500	101 807 450	103 191 950
23	Autres peintures et vernis du No 32.09	29 786 056	73 260 400	103 046 456
24	Allumettes	95 079 100	5 829 800	100 908 900

Source : Nos calculs à partir des données douanières

Quelques rares biens exportés de la CEMAC ne sont pas produits dans cette zone. Il s'agit de la réexportation (exemple véhicule pour le transport de marchandises à partir du Cameroun pour un montant de 1 190 500 Fcfa).

4.4.3. Analyse par produit :

L'analyse fine de la compétitivité des produits de la CEMAC par rapport à ceux de l'UE sera conduite produit par produit afin de mettre en évidence l'effet d'éviction possible introduite par la nouvelle situation de réciprocité. Cette analyse se heurte toutefois pour certains produits à la qualité médiocre des informations statistiques disponibles. Le calcul des prix unitaires des produits à partir des quantités et des valeurs montre que les valeurs en douane sont parfois très sous-estimées.

L'analyse est focalisée sur les produits issus simultanément des deux origines (CEMAC et Union Européenne) et qui feront véritablement l'objet de compétition entre les deux zones. Nous partons de l'hypothèse que la compétition s'opèrera sur les produits dont les valeurs CAF actuelles des deux origines sont proches à l'instar du sucre, du tabac à fumer, des meubles en bois pour bureau, des lubrifiants automobiles, des peintures, etc.

a) Sucre raffiné de canne ou de betterave

La RCA importe du sucre de la CEMAC (Gabon principalement et une petite quantité du Cameroun) d'une part et de trois pays de l'Union Européenne (Belgique, France et une faible quantité des Pays Bas) d'autre part. Il ressort du tableau ci-dessous que le sucre européen est déjà moins cher donc plus compétitif que le sucre de la CEMAC. Le gain obtenu par la réciprocité renforcera la position concurrentielle du sucre européen. Le sucre importé du Gabon sera dès lors très menacé. La RCA produit également du sucre et la

seule entreprise du pays sera dans une situation similaire aux entreprises gabonaises de sucre.

Tableau : Importations du sucre raffiné de la CEMAC et de l'UE (Valeur) et prix unitaires en situation normale et en cas de réciprocité

ZONE/PAYS	Quantité	Valeur CAF	PU	Prix après décote
CEMAC				
1. Cameroun		11 391 300	295	295
2. Gabon		1 008 706 000	295	295
UE				
1. Belgique		215 048 460	184	138
2. France		653 162 994	184	138
3. Pays Bas		15 430 600	184	138

Source : Nos calculs

N.B. Les données n'étant pas concordantes sur plusieurs sources, nous avons approché les prix unitaires à partir d'une seule source qui ne donne malheureusement pas les détails par pays.

b) Ciments Portland

Pour ce produit, les quantités importées de l'Union Européenne sont dérisoires (0,4% contre 99,6% pour l'origine CEMAC). La valeur CAF de ciment importé d'Espagne n'est que de 2,3 Millions de Fcfa. En termes compétitifs, le ciment importé de l'Espagne sera toujours plus cher malgré l'introduction de la réciprocité. Le prix unitaire du ciment espagnol après la réciprocité pourrait s'établir 2 655 Fcfa le sac de 50 Kg contre 2 275 Fcfa le sac de 50 Kg pour le ciment camerounais.

Tableau 58 : Importations des ciments de la CEMAC et de l'UE (Quantité et Valeur) et prix unitaires en situation normale et en cas de réciprocité

ZONE/PAYS	Quantité	Valeur CAF	PU (Sac de 50 kg)	Prix après décote
CEMAC				
1. Cameroun	8 523 900	603 574 600	2 275	2 275
UE				
2. Espagne	51 200	2 330 300	3 540	2 655

Source : Nos calculs

c) Préparation pour soupes et potages

Les importations de RCA proviennent essentiellement du Cameroun (99,1% des importations totales des deux zones). Le reste vient de la France. Actuellement, la part de la France est dérisoire mais le gain de compétitivité qui résulterait de la réciprocité pourrait constituer une menace pour les produits similaires de la CEMAC.

ZONE/PAYS	Quantité	Valeur CAF	PU	Prix après décote
-----------	----------	------------	----	-------------------

CEMAC				
1. Cameroun		580 889 000	1 454	1 454
UE				
2. France		5 357 800	1 741	1 305

d) Véhicules pour le transport de marchandises et pour le transport en commun

D'après les données douanières, les importations de ces produits sont issues de l'UE et de la CEMAC. Mais nous savons que ces produits ne sont pas fabriqués dans le territoire de la CEMAC. Il s'agirait une fois de plus des problèmes de déclaration. Les importations centrafricaines en véhicules issus de la CEMAC sont en fait des réexportations pour causes diverses du Cameroun principalement et un peu du Congo.

ZONE/PAYS	Véhicules pour transport de marchandises (Valeur CAF)	Véhicules pour transport en commun (Valeur CAF en FCFA)
CEMAC		
1. Cameroun	1 119 500	1 118 500
2. Congo		400 000
UE		
1. France	458 472 700	282 467 218
2. Allemagne	4 190 246	
3. Italie	2 902 500	2 681 100

e) Caoutchouc durci (ébonite par exemple)

Ce produit est importé essentiellement de l'UE et une très faible quantité provient du Cameroun. Il s'agirait une fois de plus d'une réexportation. La véritable compétition s'opérera plutôt entre les pays de l'Union Européenne, principalement entre les Pays Bas, la France, l'Irlande et la Belgique.

ZONE/PAYS	Valeur CAF
CEMAC	
1. Cameroun	11 701 000
UE	
1. Belgique	29 443 000
2. France	255 459 412
3. Irlande	63 875 300
4. Pays Bas	355 110 560

f) Tabac à fumer

Le tabac à fumer est importé du Gabon et de la France. Le prix unitaire de la tonne importée du Gabon est pratiquement le double de celui de la France. En situation de

réciprocité, le tabac français coûtera encore moins cher et à qualité égale, il pourra déclasser le tabac gabonais.

ZONE/PAYS	Quantité	Valeur CAF	PU	Prix après décote
CEMAC				
1. Gabon	20 114	255 388 800	12 705	12 705
UE				
1. France	21 384	134 634 500	6 296	4 722

g) Autres parties de machines ou appareils

Les produits de cette position tarifaire sont issus du Cameroun et de la France principalement. Les importations camerounaises sont plus importantes en valeur que celles de son principal concurrent la France. Le calcul des prix unitaires montre que les données ne sont pas cohérentes car si la valeur unitaire des produits est de 146 723 Fcfa pour les marchandises en provenance du Cameroun contre seulement 4 690 Fcfa pour l'UE, tous les importateurs devraient délaisser l'origine Cameroun.

ZONE/PAYS	Quantité	Valeur CAF	PU	Prix après décote
CEMAC				
1. Cameroun	1 539	225 806 200	146 723	146 723
UE				
1. Belgique		9 859 200	4 690	3 518
2. France		53 863 207	4 690	3 518
3. Italie		1 527 000	4 690	3 518

h) Tôles et bandes en Aluminium

Les tôles et bandes en Aluminium sont des produits importés essentiellement des pays de la CEMAC au même titre que le ciment. Ces sont des produits dont la matière première est locale et qui sont de surcroît transformé sur place, donnant un avantage aux produits de la sous-région par rapport aux produits de l'Union Européenne.

ZONE/PAYS	Quantité	Valeur CAF	PU	Prix après décote
CEMAC				
1. Cameroun		234 817 210	1 423	1 423
2. Congo		36 939 100	1 423	1 423
UE				
1. Espagne		3 065 700	304	228

La même remarque observée pour « autres parties de machines et appareils » en ce qui concerne la qualité des données est valable ici.

En résumé, très peu de produits des deux zones d'échange seront véritablement en compétition. On note une asymétrie dans les importations, laquelle est généralement si forte que la concurrence sera intra-zone (au sein d'une zone donnée) et non inter-zone. Les quelques produits qui pourront subir une véritable concurrence inter-zone sont : le sucre, le ciment, les préparations pour soupe et potages, le tabac à fumer, etc. Les données disponibles ne permettent pas cependant de conclure pour la majorité des produits.

CHAPITRE 5 : MESURES D'AJUSTEMENT NECESSAIRES

Comme indiqué au chapitre 4 ci-dessus, l'introduction de la réciprocité va engendrer des bouleversements plus ou moins importants sur les plans économique et budgétaire, sur la situation des entreprises et les secteurs clés de l'économie, sur le commerce intracommunautaire, le contexte social et le bien-être des populations.

Afin de circonscrire les effets négatifs de cette nouvelle donne et renforcer ses effets positifs sur l'économie de la RCA, des actions appropriées doivent être prises simultanément au niveau de la gestion de l'économie, d'une meilleure efficacité du système fiscal et sur le renforcement des relations commerciales. Ces ajustements de politique doivent permettre au pays de :

- minimiser l'incidence négative des APE sur le bien-être des citoyens, et maximiser à terme leurs effets sur l'économie ;
- permettre au pays d'honorer ses engagements à court, moyen et long termes.
- faire de l'APE un véritable instrument de développement économique.

5.1. MAXIMISER L'IMPACT DES APER SUR L'ECONOMIE CENTRAFRICAINE

La démonstration est faite ci-dessus (voir chapitre 3) que les effets positifs de la réciprocité s'annulent lorsque le « surplus du consommateur » est totalement accaparée par les commerçants importateurs et/ou distributeurs. Dans ce cas, les prix ne baisseraient pas et la production nationale ne pas s'accroîtrait pas sensiblement. D'un autre côté les effets positifs de la réciprocité ne se réalisent pleinement que lorsque qu'il y a transfert total de la surplus du consommateur aux ménages, par le mécanisme des prix. Pour qu'il en soit ainsi deux conditions sont nécessaires :

- la concurrence sur le marché de la distribution ;
- le contrôle rigoureux des prix sur une période conséquente.

Des ajustements sont donc nécessaires au plan commercial pour faire respecter les règles concurrentielles entre les commerçants importateurs d'une part et les commerçants distributeurs d'autre part. Car en cas de monopole ou d'oligopole d'entente d'importation ou de distribution, le (ou les) commerçant(s) peuvent dicter leur loi pour maximiser leurs super profits (surplus). Ce qui fort plausible dans en RCA où les activités commerciales « formelles » sont contrôlées par des réseaux organisés qui créent des distorsions importantes dans l'activité commerciale, en dictant leurs lois par le biais de la corruption.

Comme indiqué dans d'autres rapport similaires⁵⁵, des mesures favorisant une vraie et saine concurrence, en rapport avec la chartre communautaire de la concurrence, doivent être prises par les autorités compétentes en charge du commerce. On devra les

⁵⁵ Trois études d'impact des APE ont été réalisés par CRETES ces dernières années.

compléter par des mesures visant à assurer un contrôle préventif de prix des produits importés de l'Union Européenne avant, pendant et après la mise en œuvre des APER. La péréquation des prix de vente desdits produits avant l'entrée en vigueur des APE sera utile à cet effet ; elle permettra un meilleur suivi des mercuriales et conséquemment des prix pratiqués.

Une fois de plus, nous rappelons que les mesures de contrôle préventif des prix préconisés ici sont transitoires et doivent s'étendre sur une période relativement courte. Il ne s'agit pas de remettre en selle le contrôle pratiqué avant la libéralisation des prix, mais de s'assurer que la marge préférentielle acquise par la réciprocité bénéficie pleinement à chaque acteur économique.

5.2. PERMETTRE AU GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN D'HONORER SES ENGAGEMENTS A COURT ET MOYEN TERME

L'impact budgétaire des APER est particulièrement sévère en RCA, où le solde budgétaire global est structurellement déficitaire, qui a donc de la peine à boucler son budget (voir supra), où la lutte contre la pauvreté, la consolidation de la paix, de la sécurité et autres défis liés à la transition politique requièrent des moyens et interventions importantes et urgentes. Pour permettre à la RCA d'y faire face, les mesures ci-après seraient nécessaires :

- *Exclusion des produits perçus comme « sensibles » de la libéralisation.* Il s'agit, comme analysé au chapitre 3 ci-dessus, d'un maximum de 180 positions tarifaires comportant d'une part les cent vingt (150) positions tarifaires importés de l'UE⁵⁶ qui fournissent l'essentiel des droits et taxes douanières (voir annexe), et d'autre part la trentaine (30) de positions tarifaires concurrentes au produits des secteurs dits « sensibles » ou exposés (voir supra). Cette proposition est pertinente dans la mesure où, comme indiqué au chapitre introductif, les zones de libre échange (ZLE) couvrent généralement entre 80 et 95 pour cent du commerce entre les membres des ZLE. Par exemple dans le cadre des relations commerciales entre l'UE et l'Afrique du Sud, l'accord sur le développement et la coopération, 95% des importations de l'UE provenant de l'Afrique du Sud seront entièrement libéralisés à la fin de la période de 10 ans, tandis que 86% des importations d'Afrique du Sud provenant de l'UE seront entièrement libéralisés à la fin de la période de 12 ans. Les 180 positions tarifaires à l'import représentent environ 19 pour cent du commerce entre l'UE et la RCA.

Taux	Nombre de lignes	Pourcentages
0 %	6	0,6
5 %	63	6,7
10 %	348	37,3
20 %	163	17,6
30 %	352	37,8
Total	932	100

⁵⁶ Un lissage sur les années 2002 à 2004 permet d'obtenir un ensemble de 130 positions tarifaires communes.

Source : DSEES et nos calculs

- *progressivité dans le démantèlement tarifaire* : Pour les trois premières années (2008-2010) seuls les produits des catégories 5% (matières premières et intrants) seraient concernés ; suivront les produits de la catégorie 15% (produits de base) de la quatrième à la sixième année (2011-2013) ; de la septième à la onzième année suivraient les biens de la catégorie 30% (produits finis).

Tableau 59 : Calendrier du démantèlement tarifaire (lignes/catégorie de tarif)

Catégorie de produits	2008-2010	2011-2013	2014-2018
1. Biens de première nécessité (5%) (12,3% des imports en valeur de l'UE en moyenne) 63 Lignes tarifaires	XXXXXXXXXXXXX 63 lignes dont : -aucune ligne en 2008 -toutes les lignes en 2009 -0 en 2010	XXXXXXXXXXXXX Toutes les lignes	XXXXXXXXXXXXX Toutes les lignes
2. Matières premières et biens d'équipement (10%) (32,1% des imports en valeur de l'UE en moyenne) 348lignes tarifaires	XXXXXXXXXXXXX -aucune ligne en 2008 et 2009 -toutes les lignes en 2010	XXXXXXXXXXXXX Toutes les lignes	XXXXXXXXXXXXXXXXX Toutes les lignes
3. Demi-produits et intrants (20%) (16,3% des imports en valeur de l'UE en moyenne) 163 lignes tarifaires importées de l'UE		XXXXXXXXXXXXX 163 lignes dont : -le tiers des lignes en 2011 -les 2/3 en 2012 -les 3/3 en 2013	XXXXXXXXXXXXX Toutes les lignes
3. Produits de consommation finale (30%), 352 lignes tarifaires importées de l'UE			XXXXXXXXXXXXXlignes dont : -le 1/5 ^{ème} en 2014 -les 2/5 ^{ème} en 2015 -les 3/5 ^{ème} en 2016 -les 4/5 ^{ème} en 2017

			-la totalité en 2018
Ensemble 932 lignes	411 lignes tarifaires	574 lignes tarifaires	932 lignes tarifaires
% de démantèlement	44,9%	61,6%	100%

Nota : Moins les cent soixante dix (150) lignes tarifaires qualifiées de sensibles

Aussi, environ 45% des lignes tarifaires les moins protégées seraient-elles démantelées au cours des trois premières années ; cette proportion passe à 62% au terme de la sixième année, et le démantèlement est total à la onzième année de mise en œuvre.

Suivant ce calendrier la pression de la réciprocité sur les finances publiques est moins lourde, et certainement plus gérable, comme le montre le tableau ci-après. Sa construction est basée sur les hypothèses suivantes :

- Le taux de croissance annuelle des importations de l'UE est d'environ 5% entre 2004 et 2008, et de 10% au delà.
- Stabilité de la structure des échanges (orientation géographique et structure tarifaire) ;
- Stabilité de la structure moyenne des marges préférentielles ;
- Stabilité de la parité Fcfa/euro pendant la période de mise en œuvre des APE, soit 1 euro pour 655,957 Fcfa.

Tableau 60 : Coût de l'ouverture pour le budget de l'Etat (en Millions Fcfa)

Année	Hypothèse1 : Protection réelle	Hypothèse2 : protection nominale
2008	-	-
2009	90	222
2010	1.384	1.961
2011	1.600	2.633
2012	2.045	3.411
2013	2.391	4.178
2014	3.656	6.357
2015	4.967	8.510
2016	6.409	10.871
2017	8.001	13.484
2018	10.885	18.169
2019	11.974	19.985
2020	13.203	21.983
Total	66.605	111.764

Le coût budgétaire estimé de l'ouverture commerciale est compris entre {67 et 112} milliards de Fcfa, soit {101,5 et 170,4} millions d'euros, respectivement selon la protection réelle et la protection nominale, si les produits « sensibles » ne sont pas exclus de la libéralisation.

Si les produits sensibles sont exclus du démantèlement tarifaire, le coût de l'ouverture pour le budget de l'Etat se réduirait d'environ 80% en moyenne annuelle et pour l'ensemble. On obtiendrait alors un montant cumulé compris entre {13,32 et 22,35} milliards de Fcfa soit {20,3 et 34,1} millions euros.

Comme analysé supra, le coût budgétaire de l'ouverture commerciale est un « manque à gagner » pour les finances publiques, mais une ressource supplémentaire pour les entreprises, les ménages et/ou les commerçants importateurs et distributeurs. La tableau ci-dessous en donne la pleine mesure, dans l'hypothèse d'une protection tarifaire aux taux officiels (protection nominale) et du transfert du surplus des consommateurs aux ménages par le jeu des prix :

Tableau 61 : Tableau : Répartition du coût budgétaire de l'ouverture commerciale entre acteurs (en millions Fcfa)

Année	Coût budgétaire (perte de recettes pour l'Etat)	Surplus des consommateurs (ménages)	Surplus des producteurs (entreprises)
2008	-		
2009	222	222	-
2010	1.961	244	1.717
2011	2.633	269	2.364
2012	3.411	295	3.116
2013	4.178	325	3.853
2014	6.357	1.870	4.487
2015	8.510	3.570	4.940
2016	10.871	5.441	5.430
2017	13.484	7.502	5.982
2018	18.169	11.599	6.570
2019	19.985	12.750	7.227
2020	21.983	14.034	7.949
Total	111.764	54.551	57.213

Source : nos estimations

Le coût budgétaire de l'ouverture commerciale est une donnée essentielle des négociations pour un APER dont la RCA devrait être compensé, pour que la réciprocité ne soit pas vécue comme une contrainte supplémentaire pour le pays. Cette compensation peut se faire sous plusieurs formes.

- *Annulation totale de la dette bi et multilatérale de la RCA vis à vis de l'UE dès la signature de l'APE, par un mécanisme approprié du genre PPTE (pays pauvres très endettés) du FMI. Cette mesure d'accompagnement et de compensation est souhaitable et nécessaire. Non seulement elle permet à la RCA de desserrer la contrainte insupportable de la dette (comme rappelé supra), mais surtout de consacrer des ressources additionnelles au développement du pays et à la lutte contre la pauvreté.*

L'encours de la dette de la Centrafrique aux pays de l'UE est estimé à
Milliards Fcfa et son service est estimé àmilliards Fcfa en moyenne annuelle.

- *Une aide budgétaire à fournir par l'UE pendant la période de mise en œuvre des Accords de partenariat économique. Le niveau de référence de l'appui budgétaire serait le montant du coût budgétaire de l'ouverture commerciale (dont le niveau indicatif est d'environ 170 millions euros), et le montant du coût de la restructuration économique de l'ouverture commerciale (à estimer par les autorités gouvernementales)*

5.3. FAIRE DES APE UN INSTRUMENT DE DEVELOPPEMENT

Il est impératif de réorienter la politique économique vers une politique prioritairement d'offre (et non de demande comme c'est le cas en ce moment), par la stimulation de l'appareil de production du pays, l'élargissement et la diversification de la base de production, afin de tirer le maximum d'opportunités de la nouvelle donne économique et commerciale. Les structures productives de la RCA (voir chapitre 2) sont faibles, inefficaces et inadaptées pour répondre aux besoins du marché national et communautaire, et du vaste marché de l'UE.

Pour que les APE soient plutôt un levier qu'une contrainte (ou fardeau supplémentaire) pour l'économie de la RCA, il faut que le pays finalise et implémente sa stratégie de réduction de la pauvreté, qui dans ses orientations actuelles (voir chapitre 1) met l'accent prioritairement sur la création des richesses, et donc sur l'offre, et secondairement sur la distribution de la richesse créée en ayant pour cible la lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, il faut opérer une transformation totale des mentalités et des habitudes de la classe dirigeante pour sortir progressivement de la « logique administrative » qui a engendré l'assistanat et la corruption, et évoluer vers la « logique de production » ou du secteur privé et de l'entreprise.

5.3.1. Sortir le pays du Cercle Vicieux de l'Assistanat

Le meilleur moyen de sortir du cercle vicieux de l'assistanat, à tous les niveaux, est d'avoir une attitude proactive, anticipative de l'aide qu'on reçoit, en la considérant comme un complément à ses propres efforts, et surtout comme des ressources et actions additionnelles venant en appoint, un levier. Ainsi considérée, l'aide sera sollicitée pour renforcer les capacités productives, institutionnelles et humaines, appuyer les missions régaliennes de l'Etat (santé, éducation, sécurité, infrastructures...), bref promouvoir le développement humain durable.

S'installer dans une logique de l'aide éternelle, de l'aide fourre-tout qui résout tous les problèmes (mais jusqu'à quand ?) n'est ni viable politiquement ni soutenable économiquement.

Ceci est valable à tous les niveaux : les citoyens ont tendance à attendre tout ou presque de l'Etat, et l'Etat a tendance à attendre tout ou presque de l'Extérieur. Cette attitude s'oppose bien évidemment au culte de l'effort, de l'excellence, et installe les forces

vives de la Nation dans une logique administrative, attentiste, et méfiante vis à vis de l'initiative privée et de la promotion individuelle. Ainsi, il n'y a point de salut que dans la Fonction Publique, et le haut fonctionnaire de la République, nourri de ce lait, ne comprend pas pourquoi il faut créer un environnement favorable à la promotion d'un secteur privé, dont il n'est pas (ou pense qu'il n'est pas) issu, qu'il ne connaît pas, ou peu, ou mal, et qui repose sur des critères d'excellence, d'incertitude et de prise de risques qu'il se refuse à intégrer.

L'administration et les fonctionnaires doivent comprendre que c'est un secteur privé important, fort et dynamique qui leur assurera leur traitement salarial et le bonheur du pays, car il faut bien que cela soit bien compris de tous, les recettes budgétaires de l'Etat proviennent pour l'essentiel du secteur privé. La communication doit être bien faite là-dessus, car il est dangereux et suicidaire d'entretenir l'illusion que si les recettes de l'Etat ne suffisent pas pour payer les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, l'aide extérieure (l'épargne extérieure) sera toujours là pour suppléer. Or sait-on que cette aide représente une partie des impôts payés par les citoyens du pays donateur, et donc est le fruit des efforts et sacrifices consentis par les hommes et les femmes de ce pays ?

Sortir du cercle vicieux de l'assistanat consiste donc à bien comprendre cela, à l'expliquer, et à s'installer dans une autre vision de développement et de promotion sociale. *C'est abandonner la logique administrative et de dépendance extérieure et intérieure et embrasser la seule qui compte réellement : celle de l'indépendance, de la promotion de l'excellence, de la recherche de la compétitivité et de la culture du secteur privé centrafricain.*

Les Fonctionnaires eux-mêmes ont bien compris que leur survie et celle de leur famille ne consistait pas à attendre les bras croisés le jour où l'Etat payera leurs arriérés de salaires ; nombreux sont ceux qui ont acquis des lopins de terre et produisent du vivrier pour l'autoconsommation familiale, et du coup se rendent compte que s'ils produisent plus et mieux, bref s'ils améliorent leur productivité, ils pourraient dégager des surplus commercialisables. S'il leur était possible d'accéder au crédit pour soutenir leur activité, ils pourraient accroître la taille de l'exploitation, et du coup pourraient recruter un, deux, voire cinq ouvriers agricoles. La production nationale s'en trouverait renforcée, et sur la richesse créée, l'Etat préleverait ce qui lui revient de droit pour assurer ses missions régaliennes. Du coup, naîtrait une dynamique nouvelle de développement.

Au Cameroun par exemple, le Gouvernement mise beaucoup sur les élites (fonctionnaires et cadres du secteur public et privé) pour promouvoir la nouvelle politique agricole. Déjà, elles sont nombreuses à le faire, notamment dans la Province du Centre, du Sud, du Littoral, de l'Adamaoua ou de l'Ouest, où elles ont beaucoup investi dans les palmeraies, les unités de production d'huile de palme, les maïseries, les caféiers et les cacaoyères, l'hévéaculture, les fruitiers, etc... Ces exploitations (PME) agricoles, de tailles respectables ont permis de résorber le chômage en milieu rural, d'accroître sensiblement la production, de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, et donc de réduire la pauvreté qui y a fait son lit.

Ce n'est qu'en créant des richesses que la RCA sera sauvée de la pauvreté. Ce n'est qu'en favorisant la promotion et le renforcement d'une classe d'entrepreneurs et hommes d'affaires centrafricains, d'un secteur privé endogène, que la lutte contre la pauvreté sera menée durablement et efficacement. **Or dès qu'un centrafricain, hardi, décide de se**

lancer, tout est engagé pour le décourager, et rien ou presque n'est fait pour le protéger et faire que son expérience fasse tâche d'huile, contamine les autres citoyens et installe durablement l'esprit d'entreprise et le culte de l'effort.

Que la RCA soit dans une situation aussi inconfortable en matière de développement humain est, dans une certaine mesure, scandaleux au regard d'immenses potentialités et atouts dont elle dispose. Aussi, la nouvelle vision du développement du pays devrait-elle être axée sur le développement du secteur privé. Car, l'objectif prioritaire de la RCA doit être d'accroître ses possibilités de créer les richesses ensuite de mieux les distribuer dans l'optique du développement humain.

L'expérience révèle en effet que les Etats transforment moins bien les informations et les opportunités économiques à leurs dispositions que les opérateurs privés. Ces derniers sont plus aptes à jouer un rôle moteur dans le processus de croissance, car *« les entrepreneurs et les entreprises à travers leurs capacités de création et d'innovation, constituent la véritable source de création de richesses »*. Il faut donc changer radicalement le cap , et dégager le consensus de tous les acteurs sociaux sur le bien fondé d'une nouvelle vision de développement économique qui considère l'entreprise et l'entrepreneur comme de véritables locomotives de l'économie, ainsi que sur la nécessité de mettre en place un véritable politique de promotion du secteur privé basée sur un système d'incitations particulières qui permettra l'émergence et le développement d'un secteur privé endogène.

Le système d'incitations que nous proposons ci-dessous est une réponse aux entraves au développement et à la compétitivité du secteur privé productif relevés au chapitre 2. Il comporte les principaux axes⁵⁷ suivants :

1. Les infrastructures économiques de base qui favorisent le désenclavement sous-régional et l'accès aux marchés intérieur et extérieur :

Elles comprennent :

- les routes de désenclavement intérieur et extérieur ;
- les pistes rurales ;
- les télécommunications ;
- les NTIC ;
- l'énergie

L'enclavement est la principale contrainte de l'économie centrafricaine ; il constitue par ailleurs un frein important à l'intégration régionale. Pour faciliter le transport et le transit (l'accès) des produits centrafricains aux marchés intérieur, régional et mondial, un programme minimum de désenclavement intérieur et extérieur est nécessaire. Il s'agit au plan extérieur du corridor Bangui-Douala qu'il faut réhabiliter et sécuriser, et au plan intérieur des infrastructures permettant de connecter les principales zones de production au corridor et aux principales zone de consommation du pays (marchés) du pays.

⁵⁷ Ils ne diffèrent pas de ceux proposés dans l'étude d'impact d'un APE et les scénarios d'ajustement préliminaires, réalisée par CRETES dans trois pays : Cameroun, Gabon, RCA

Les NTIC quant à eux connaissent un développement timide dans le pays, notamment la téléphonie mobile et l'informatique. S'agissant de la téléphonie mobile, on compte trois opérateurs en RCA, mais qui ne desservent pour l'instant que la ville de Bangui. L'arrière pays n'est pas encore couvert, ce qui crée des disparités importantes entre Bangui et le reste du pays.

L'amélioration de la communication (coût et qualité) est un facteur important pour la compétitivité des entreprises. Mais la demande est encore loin d'être satisfaite. Des efforts sont encore attendus des pouvoirs publics et des opérateurs privés pour mettre à la disposition des consommateurs (et principalement des entreprises) des outils fiables et adaptés à l'évolution technologique.

L'énergie est un facteur essentiel de production. Mais le secteur énergétique est en crise dans le pays, avec une production nettement en retrait par rapport à la demande globale de l'économie en général et des entreprises en particulier. Cette situation est une contrainte majeure à la politique d'offre préconisée ici. Le secteur de l'énergie électrique accuse une déficience chronique en ouvrages de production électrique. Il y a donc urgence à desserrer la contrainte de l'offre énergétique le plus rapidement, formuler et mettre en œuvre sans délais une *politique énergétique lisible et prévisible*, privilégiant :

- la recherche de la plus grande sécurité d'approvisionnement à court, moyen et long terme, par la fourniture de l'énergie sous toutes les formes (carburants, combustibles et électricité) ;
- la recherche d'une plus grande compétitivité de l'économie par une offre énergétique abondante, de qualité et au meilleur coût possible ;
- la recherche d'une meilleure protection de l'environnement par la maîtrise des externalités négatives, en particulier la pollution ;
- la recherche de la satisfaction des préoccupations de développement de l'emploi et de l'accès des populations vulnérables aux sources d'énergie à des conditions de solidarité.

2. Un système de financement adapté aux besoins des entreprises

La difficulté d'accès au crédit est la deuxième contrainte en importance à la compétitivité des entreprises centrafricaines. L'accès au crédit formel est un impératif pour le développement de l'entreprise, et ce pour trois raisons fondamentales⁵⁸ :

Le dispositif de financement et d'appui des entreprises et du secteur privé est inexistant depuis la fermeture de la BCD et du CAPMEA. Ce vide est durement ressenti par les entreprises. Le dispositif de financement de l'entreprise endogène en RCA devrait reposer sur les trois piliers suivants :

1. Une Banque de Développement de l'Entreprise (BDE) ;

⁵⁸ Rapport de l'étude de faisabilité d'un système de financement de la très petite entreprise (TPE) au Cameroun. AFD/CRETES (Prosper ITAMBE HAKO / Nicolas ROFFE, 1997).

2. Un fonds de Garantie et de capital risque ;
3. Un système d'appui conseil approprié.

3. Un système d'appui conseil, de formation et d'informations efficaces :

Les cabinets d'appui conseil sont compétents pour établir des diagnostics appropriés des entreprises ou de projets, des plans d'accompagnement, des plans d'affaires, et des dossiers de crédit. Il y a lieu de les renforcer afin qu'ils jouent efficacement le rôle qu'on attend d'eux dans l'architecture de financement des entreprises.

Il faut également renforcer les associations professionnelles d'appui conseil qui existent dans le pays, telles l'UNPC, GICA, CCIMA, etc.

L'UE doit contribuer à cela en mettant à la disposition de la RCA les moyens d'intervention du CDE⁵⁹ :

4. Une gouvernance économique efficiente :

Une politique fiscale équitable, incitative et d'application facile

Au plan fiscal, la politique la plus indiquée doit chercher à concilier les préoccupations d'efficacité, consistant à minimiser l'effet d'impôts sur le comportement économique, notamment sur l'épargne, l'investissement, la production et le travail individuel, avec celle d'équité. Le système fiscal doit être facile d'application aussi bien pour les contribuables, tout en permettant aux gouvernements de préserver le capital existant et d'assurer le minimum de services requis dans les domaines de l'administration publique, des infrastructures, des équipements collectifs, et de la formation des ressources humaines indispensables à l'exercice des activités économiques.

Mettre un accent particulier sur la formation des hommes

La formation des hommes constitue un facteur incitatif important dans la promotion des activités économiques. On déplore en effet en RCA l'insuffisance des qualifications techniques appliquées. Pour que le système de formation, les instituts de recherche et les organismes d'interventions gouvernementaux atteignent leurs objectifs, à savoir constituer de véritables facteurs incitatifs à l'investissement, toutes les parties prenantes (Gouvernement, universités et écoles de formation, instituts de recherche, opérateurs économiques du secteur privé,...) doivent collaborer étroitement pour déterminer les domaines d'intervention prioritaires, les systèmes et les programmes de recherche et de formation, le financement des activités.

Développer davantage le potentiel touristique

⁵⁹ Proinvest et EBAS sont des programmes du CDE qui œuvrent entre autres au renforcement des associations d'appui au secteur privé

Le développement de l'industrie touristique n'est pas à la mesure d'énormes potentialités et atouts dont dispose le pays. Pour relancer l'industrie touristique et la rendre plus performante, il faut : (i) élaborer une véritable politique touristique à l'échelle ; (ii) identifier, aménager et promouvoir les sites les plus porteurs d'intérêt ; (iii) faciliter les conditions d'entrée des touristes ; (iv) améliorer la qualité des établissements d'hébergement et de restauration ; (v) assurer la sécurité des touristes en menant une lutte sans merci contre l'insécurité.

Mais avant tout, il faut que la paix et la sécurité reviennent totalement dans le pays.

Améliorer l'environnement réglementaire et juridique

L'environnement réglementaire et juridique joue un rôle fondamental dans la promotion et le fonctionnement des activités économiques. Le cadre juridique, le code du travail, la forme d'appropriation des terres, les dispositions légales et réglementaires sur l'exploitation des ressources naturelles, etc, participent du cadre incitatif du secteur privé.

Pour s'installer et prospérer, les affaires ont besoin d'une justice équitable, impartiale, intègre et neutre. Les actionnaires des sociétés ne doivent pas avoir l'impression que par une simple décision de justice ils peuvent être dépouillés arbitrairement de leurs droits dans ces sociétés. Aux plans national les magistrats doivent maîtriser le droit harmonisé des affaires (OHADA).

L'univers économique et fiscal doit être compris par les autorités judiciaires chargés de juger les infractions fiscales. En matière d'assistance administrative et fiscale les conventions internationales doivent être rigoureusement respectées. Bref, l'environnement judiciaire doit être sain.

Assurer davantage la sécurité des hommes et des biens

Les investissements pour s'épanouir ont besoin d'un environnement sécuritaire sain. Comme on dit vulgairement dans les milieux de la Finance « *les affaires n'aiment pas les bruits* ». C'est dire à quel point la sécurité des personnes et des biens doit être assurée en RCA. Le phénomène de « coupeurs de routes », le grand banditisme urbain, les atteintes à la sûreté de l'Etat, les guerres fratricides ou civiles sont de nature à effrayer les investisseurs, et à les détourner du pays.

Sous tous les cieux, la stabilité politique, la confiance aux institutions, sont des atouts propices et des préalables au développement des affaires. Les opérateurs économiques n'aiment pas investir dans le cadre d'un présent et d'un avenir incertains. Les affaires ont par ailleurs besoin d'un cadre institutionnel transparent.

Tous ces éléments participent du climat incitatif des affaires.

5. La valorisation optimale des secteurs économiques clés :

Les matières premières clés (diamant, bois, café, coton), qui doivent être les moteurs de l'économie du pays, sont faiblement valorisées à l'intérieur, et sont exportées pour l'essentiel sous forme brute. Ces matières premières sont par ailleurs produites en très faibles quantités avec de très faibles rendements, alors que le pays en dispose en abondance (avantages comparatifs) et devrait en tirer tous les avantages compétitifs.

La spécialisation de la RCA dans la production des matières premières, la gestion rentière qui s'en résulte, sont parmi les erreurs stratégiques que le pays connaît dans sa stratégie de production et d'échanges. Les conséquences les plus visibles sont sa marginalisation dans l'économie et le commerce régional et mondial (voir supra), le délabrement de son économie, et la paupérisation croissante de sa population.

Pour inverser les tendances négatives actuelles, il est impératif qu'une nouvelle stratégie industrielle basée sur l'exploitation des avantages comparatifs statiques et dynamiques, et la transformation locale des matières premières locales soit pensée et implémentée. S'agissant de la valorisation optimale du potentiel de production, l'exemple de l'Ile Maurice⁶⁰ force l'admiration et doit servir de leçons (voir encadré ci-dessous).

Encadré :L'île Maurice

Ce pays de l'Océan Indien a bâti l'une des zones franches les plus prospères du monde sur l'industrie textile, alors qu'il n'est pas producteur de coton graine. Dans la zone franche industrielle se sont implantées plus de 600 entreprises, qui ont créé près de 150.000 emplois directs et indirects. Pour un pays de 1,2 million d'habitants, cela fait beaucoup, et pour tourner cette grande machine, Maurice a dû importer de la main-d'œuvre de l'Inde ou de la Chine.

Maurice ne s'étend pourtant que sur 3 000 Km², pratique une monoculture de canne à sucre avec des rendements élevés : la production s'élève à près de 600.000 tonnes de canne, exportés pour l'essentiel dans l'Union Européenne en bénéficiant du protocole sucre ; la mélasse de canne sert à la production des divers alcools et rhums, alors que la bagasse sert à la production d'une partie de l'électricité dont l'île a besoin.

L'économie de Maurice repose sur deux autres piliers : le tourisme, et les services.

Le pays a su se bâtir une réputation de « *l'île paradis* » qui n'est du reste pas usurpée, grâce à laquelle elle attire annuellement quelques 600.000 touristes de luxe. L'infrastructure d'accueil est importante (Maurice compte 90 hôtels de plus de quatre étoiles dont une cinquantaine d'hôtels de 5 étoiles ; les plages de « Grand Baie » sont parmi les plus belles du monde), les populations sont accueillantes et chaleureuses, et la politique touristique du gouvernement est lisible et proactive.

Dans le domaine des services, Maurice s'est imposé comme un véritable carrefour des échanges entre l'Asie et l'Afrique en développant un système financier digne d'intérêt,

⁶⁰ L'Ile Maurice est par ailleurs membre du COMESA

composé d'une quinzaine de banques commerciales qui sont parmi les meilleures du continent⁶¹, et d'une monnaie forte : la roupie. Son infrastructure portuaire est l'un des plus développés de la région, et fait de Port Louis un véritable hub (port d'éclatement), doté d'un terminal à conteneurs modernisé qui traite un volume de conteneurs équivalent à celui du Port de Douala.

Par ce que les quatre piliers de l'économie ont atteint leur « plein » régime, et dans un souci d'innovation et de diversification de l'économie, les stratèges Mauriciens ont lancé le projet « Port franc ». C'est un espace physique situé à l'intérieur du domaine portuaire, contrairement à la zone franche, où des infrastructures sont aménagées pour permettre aux entreprises qui s'y installent d'importer des marchandises (en vrac par exemple), d'y ajouter faiblement de la valeur ajoutée (emballage par exemple), et de réexporter vers les pays de la région ou d'ailleurs.

Mais Maurice a surtout un atout de grande valeur : une tradition démocratique ancienne qui favorise une réelle alternance au pouvoir, et une bien meilleure gouvernance économique.

Faire de Bangui un pôle important d'échanges

La ville de Bangui, par sa position géographique, peut devenir un important centre d'échanges et de transit entre la CEMAC et la région de l'Equateur en RDC, si des aménagements infrastructurels nécessaires sont réalisés. La région de l'Equateur est l'une des plus peuplées de la RCA, et compterait près de 15 millions d'habitants. Elle est très éloignée de Kinshasa, la capitale du pays, et de toute autre agglomération importante par rapport à Bangui qui n'en est séparé que par le fleuve Oubangui. La ville de Bangui est de ce fait mieux placée pour servir d'intermédiaire d'échanges profitables entre la CEMAC et le nord est de la RDC (région de l'Equateur).

Mais il faut pour cela construire un pont qui relierait la ville de Bangui au niveau de l'hôtel Oubangui à la ville de Zongo de l'autre côte du fleuve . Cet ouvrage est d'une importance capitale pour la relance de l'économie centrafricaine d'une part et régionale (CEEAC) de l'autre, et doit mériter toute l'attention dans le cadre des APE.

6. Le renforcement des mesures d'intégration dans la CEMAC et la CEEAC :

L'intégration régionale, si elle était effective, permettrait de lever certaines contraintes majeures au développement des pays de la CEMAC en général, et ceux de l'hinterland (RCA et Tchad) en particulier.

Si l'intégration régionale est de nature à stimuler le secteur privé et la création des richesses, elle peut également stimuler le secteur public. L'harmonisation des politiques macro-économiques en est une illustration ; elle permet aux nations de partager à moindre

⁶¹ Dans le classement des 100 premières banques du continent établi par le magazine Ecofinance (n°46-47 Août/Septembre 2004) se trouvent cinq (5) banques Mauriciennes respectivement aux 25^{ème}, 52^{ème}, 73^{ème}, 89^{ème} et 94^{ème} places.

frais des expériences réussies, et d'éviter des échecs à répétition. Si une décision de politique économique prise dans un pays marche bien, on peut l'adapter à moindre frais ailleurs d'une part, et sa rentabilité sera profitable à tout le monde d'autre part.

Il y a surtout lieu de s'engager dans une véritable Union douanière dans le la CEMAC par l'harmonisation des instruments de politique économique, car un opérateur qui veut investir dans la zone ne veut pas avoir à faire face à plusieurs normes, codes minier, forestier, ou de travail, à une diversité de dispositifs incitatifs, à plusieurs politiques commerciales, etc.

Le décloisonnement des marchés nationaux à travers la libéralisation des échanges et une harmonisation des politiques nationales, entraînent la création d'un espace régional économiquement plus viable et plus attractif pour les investisseurs privés, ce qui favorise non seulement l'afflux des capitaux dans la région mais également le transfert de technologies, grâce au partenariat entre les entrepreneurs des pays partenaires et ceux de la sous-région.

La rencontre des opérateurs privés du même secteur et originaires de la même région leur permet de tisser des liens et d'identifier des possibilités d'association ou d'exploitation d'affaires, le développement des clusters et des réseaux, pour éventuellement tirer le meilleur parti des opportunités qu'offrent les marchés européen ou américain (dans le cadre de l'AGOA).

Encadré n°7 : Les clusters

L'observation récente de la réussite des PME/PMI dans certains pays développés ou en développement a mis en évidence des facteurs de croissance et de compétitivité liés à leur capacité de coopération au sein de groupements concentrés géographiquement ou non, à caractère sectoriel ou multisectoriel. Les performances de ces types d'organisations d'entreprises (cluster ou network) montrent que les PME/PMI y prospèrent au-delà de simples conditions de survie traditionnellement observées dans les PME/PMI. Ce type d'organisation mis en place dans certains pays développés tels l'Italie, montre qu'il s'agit d'approches plus flexibles, susceptibles de permettre une intégration des PME dans l'économie mondiale.

Les clusters ou les réseaux industriels offrent ainsi la possibilité aux PME des pays en développement d'améliorer leurs procédés et leurs produits, et de concurrencer dans les marchés domestiques et mondiaux.

Un cluster est un groupement d'entreprises ou d'institutions publiques ou privées géographiquement concentrés, ayant des enjeux communs, convergents ou croisés en terme de compétitivité, rentabilité commerciale, financière, création d'emplois, d'amélioration de bien-être des populations, d'augmentation de pouvoir d'achat, de transfert de technologie, etc... Ces entreprises ou institutions développent des relations d'achat entre producteurs et fournisseurs d'inputs, les institutions ou d'autres organismes tels les institutions financières, les services de formation ou de promotion, etc. A travers une coopération étroite dans un certain nombre de domaines, et qui n'exclut pas la concurrence dans d'autres, ces entreprises et institutions renforcent l'efficacité collective du cluster, qui à son tour favorise la

maximisation des enjeux respectifs des membres du cluster.

La coopération régionale dans la recherche-développement, dans la formation professionnelle ou dans la normalisation constitue aussi une approche moins coûteuse et plus efficace que des actions isolées de chaque pays, notamment les plus faibles économiquement comme la RCA. L'établissement des centres d'excellence dans les secteurs où la région a des avantages comparatifs statiques et dynamiques (e.g : centres d'excellence dans les métiers du sucre, du café, du cacao, du bois, du textile/coton, du machinisme agricole, du tourisme, du conseil en gestion,...) serait un appui indispensable au renforcement des capacités du secteur privé en termes de transfert de technologies, de formation et de diffusion des informations.

L'intégration sous-régionale dans le domaine de l'intermédiation financière (système bancaire plus intégré, bourse des valeurs régionales, fonds de placement régionaux, compagnies d'assurance, société de capital risque, fonds de garantie, etc..) est de nature non seulement à faciliter les échanges, mais également à permettre des participations financières croisées.

L'intégration régionale et le secteur privé sont donc utiles l'un à l'autre, et peuvent servir de catalyseurs et de forces motrices à la promotion du développement humain durable des pays de la région. Il importe donc d'engager des actions susceptibles de les promouvoir⁶².

⁶² C'est l'objectif que vise le programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale (PAIRAC), en cours d'identification et dont le démarrage est prévu pour le second semestre 2005.

CHAPITRE 7 : LES ACTIONS D'APPUI

Les Accords de partenariat économique entre l'UE et la CEMAC + Sao Tomé et Principe devront être négociés et signés au plus tard en Décembre 2007. Ce délai doit permettre aux pays de ce regroupement régional d'ajuster leurs politiques de développement respectives (voir chapitre 4), et surtout de négocier dans les meilleurs des intérêts des pays lesdits accords, dont les contours sont esquissés au chapitre 5. Pour ce faire, et compte tenu de la nouveauté de l'exercice, il est urgent de renforcer utilement d'une part les capacités humaines et institutionnelles des structures en charge de la gestion des politiques économique et des négociations commerciales multilatérales, et d'autre part de mettre en œuvre un programme de renforcement de la compétitivité de l'économie par l'accroissement des capacités d'offre et d'échanges du secteur productif.

Une étude sur les options et les modalités en matière de renforcement des capacités pour les négociations des APE a été réalisée dans la cadre de l'assistance technique préliminaire dont le gouvernement centrafricain a bénéficié en 2003⁶³. Trois groupes d'actions ont été préconisées par l'expert : (a) des actions de renforcement des capacités humaines; (b) des actions de renforcement des capacités institutionnelles ; et(c) des études. Quelques unes ont déjà été réalisées. Il s'agit de :

- de certains séminaires de formation en direction des membres du C.N.N.C. en négociations commerciales multilatérales, avec l'appui financier de l'AIF ou de l'ACBF ;
- du séminaire d'information et de sensibilisation sur les APE tenu en Août 2004 à Bangui au Palais de la CEMAC ;
- de l'étude spécifique d'impact d'un APER sur l'économie centrafricaine (en cours)

Il reste donc à mener les opérations suivantes :

7.1. EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES POUR LES NEGOCIATIONS

Le programme indicatif de formation et de renforcement des capacités humaines pour les négociations des APE s'articule autour des thématiques suivantes :

0. La normalisation et règles d'origine dans le commerce international
1. Les stratégies et politiques commerciales de l'UE
2. Le traitement spécial et différencié dans les accords de l'OMC
3. Les subventions (agricoles) et mesures compensatoires

⁶³ Projet 8 ACP TPS/ACP 017.00 : coir rapport final de la mission d'assistance technique, par Mr. André MONKAM

4. Les instruments statistiques nécessaires au suivi des APE

7.2. LES ETUDES

Il s'agit de:

- L'étude d'identification et de mise en place des marchés frontaliers entre la RCA et les autres pays de la CEMAC ;

Cette étude est proposée par la Fédération Nationale des Commerçants Centrafricains (FCC), ce qui permet d'en mesurer la pertinence, la signification et la portée.

- Etude de référence sur la compétitivité de l'économie centrafricaine

Cette étude de base permettra d'élaborer la stratégie de compétitivité du secteur productif de la RCA. La formulation, approbation et mise en œuvre d'une stratégie d'envergure de promotion de la compétitivité peut contribuer de manière significative à l'élimination des principaux obstacles à la croissance économique et, par conséquent, à la réduction de la pauvreté.

C'est dans le sens d'un test de cohérence qu'une « matrice de cohérence compétitivité - croissance - pauvreté » peut servir d'orientation dans les analyses spécifiques et les dialogues politiques, surtout pour les besoins de l'identification de la priorité de chaque mesure à préconiser. Etant donné que la politique de la réduction de la pauvreté joue un rôle central dans la politique économique et sociale de la nation, il faut évidemment donner une forte priorité aux mesures qui auront un impact relativement important sur l'incidence de la pauvreté.

7.3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

Il comporte les articulations suivantes :

- i) **La mise en place d'une assistance technique de courte durée (6 mois) pour réorganiser et renforcer techniquement la Direction du commerce extérieur**

Le ministère du commerce, de l'industrie et de la promotion du secteur privé est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de commerce, d'industrie et de la promotion du secteur privé, en vue de contribuer au développement économique et social. A ce titre, le Ministère doit concevoir et proposer des programmes d'investissement dans ces secteurs, promouvoir les petites et moyennes entreprises, assurer la tutelle des chambres consulaires et les relations avec les

organisations professionnelles, appliquer le réglementation et la législation en matière de prix et de contrôle de qualité.

Le ministère dispose d'une Direction du Commerce Extérieur (DCE) chargée de la promotion des échanges extérieurs. Ses attributions sont plus spécifiquement les suivants : participer à l'élaboration des accords commerciaux, en assurer le suivi, être en liaison avec les organisations internationales chargées du commerce. La Direction du commerce extérieur est subdivisé en deux services : le service de la réglementation du commerce extérieur et le service de la promotion des échanges commerciaux.

L'objectif de l'assistance technique proposée ici consiste à réorganiser et renforcer techniquement la DCE afin d'en faire un mécanisme dynamique d'encadrement, de stimulation et de diversification des exportations centrafricaines, en complément avec d'autres organisations nationales ayant vocation à intervenir, directement ou indirectement dans le domaine du commerce extérieur, comme entre autres la Chambre de commerce, de l'Industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA).

Au terme de l'assistance, la DCE devrait :

- disposer une politique commerciale appropriée qui tienne compte des perspectives d'évolution du secteur productif centrafricain;
- avoir atteint une capacité opérationnelle lui permettant d'exercer avec efficacité une fonction d'organe moteur en matière de promotion des exportations.

ii) **La préparation et la tenue du Forum national sur le secteur privé**

Le secteur privé est au centre des APE, dans la mesure où l'un des objectifs prioritaires recherchée par ces accords est le développement des pays de l'Afrique centrale, par l'accroissement de leur offre marchande pour leur permettre de s'insérer davantage dans l'économie mondiale. Ce rôle est principalement de la compétence du secteur privé, principal créateur des biens et services, et donc des richesses dans une économie de marché.

En RCA, le défiance du secteur public vis à vis du secteur privé est patente. Les entreprises et le secteur privé font face à de nombreuses entraves qui gênent leur promotion et leur développement ; les principales sont rappelées supra.

Pour que le pays se sorte des problèmes économiques et sociaux auxquels il fait face, il doit adopter une nouvelle vision du développement axée sur le développement du secteur privé. Car, l'objectif prioritaire de la RCA doit être d'accroître ses possibilités de créer les richesses ensuite de mieux les distribuer dans l'optique du développement humain.

Aussi, le Forum vise-t-il les principaux objectifs ci-après :

- Promouvoir une nouvelle vision du développement économique du pays axée sur le développement du secteur privé ;

- dégager le consensus de tous les acteurs économiques et sociaux sur le bien fondé de cette nouvelle vision de développement économique qui considère l'entreprise et l'entrepreneur comme de véritables locomotives de l'économie ;
- dégager le consensus de tous les acteurs économiques et sociaux sur la nécessité de mettre en place un véritable politique de promotion du secteur privé basée sur un système d'incitations particulières qui permettra l'émergence et le développement d'un secteur privé endogène.

Au terme du forum , les participants devront :

- comprendre la nécessité de changer de cap et d'adopter une nouvelle vision du développement du pays ;
- jeter les bases d'un partenariat responsable secteur public/ secteur privé
- comprendre la nécessité de fonder la nouvelle vision de l'économie sur le secteur privé ;
- assimiler les fondamentaux du développement économique par le commerce ;
- comprendre l'importance de la créativité et l'innovation dans tout processus de développement ;
- jeter les bases d'une politique de soutien à la création et au développement des entreprises citoyennes ;
- identifier les axes d'une politique de promotion du secteur privé et des entreprises ;
- avoir pu échanger sur la nature et les conditions d'amélioration de la productivité et de compétitivité du secteur privé centrafricain.

7.4. RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE

En Novembre 1998, le consortium pour la recherche en Afrique (CREA), l'OCDE et le FMI ont organisé à Johannesburg en Afrique du Sud une conférence sur les politiques à mettre en place pour promouvoir la compétitivité du secteur productif en Afrique. L'un des résultats majeurs de ces assises aura consisté à dégager six domaines principaux qui nécessitent encore de substantiels progrès dans le cadre de la promotion de cette compétitivité, à savoir : la politique de taux de change, la vitesse de libéralisation commerciale, l'approfondissement des réformes structurelles, l'accroissement de la sécurité économique, le renforcement de la gouvernance et de la transparence et le renforcement du secteur financier.

Dans la recherche d'une meilleure contribution du secteur privé au développement des pays de l'Afrique Centrale, une enquête a été réalisée dans la CEEAC auprès des opérateurs économiques , dans le but de recueillir le point de vue du « terrain » sur les améliorations qui conditionnent l'amélioration de l'efficacité du secteur privé.

L'on peut retenir les préconisations des actions suivantes :

1. *Assainir la macroéconomie et la macro-finance.* Il s'agit des mesures économiques habituelles depuis la gestion de l'économie de crise par les pays de la région :

renforcer et/ou poursuivre la stabilisation des grands équilibres économiques ; optimiser les capacités nationales d'investissements financiers spécialisés dans le crédit à moyen et long terme, le crédit-bail et le capital développement ; soutenir les organismes spécialisés dans la micro-finance ; et poursuivre et/ou compléter la réforme des systèmes bancaires.

2. *Dire le droit.* Cette préoccupation est constante. Des entrepreneurs habités par le sentiment de l'existence de l'injustice sont moins enclins que d'autres à investir.
3. *Alléger la fiscalité.* Cette recommandation a chaque fois été accompagnée d'un commentaire aigre sur l'utilisation des recettes fiscales à des fins de lutte contre la pauvreté, l'insalubrité, l'urbanisation, la santé. Les entrepreneurs seraient en mesure de digérer la fiscalité, quel que soit son niveau, s'ils avaient un retour économique positif sur l'usage de la charge.
4. *Instaurer un cadre participatif permanent entre l'État et le secteur privé.* Ce cadre s'inscrit non seulement dans l'optique de partenariat, mais également dans celui d'un « partage » de la richesse entre les structures locales. Ce cadre doit en effet permettre d'ériger un système de quotas dans l'attribution des marchés publics aux PME et PMI, ainsi que pour la participation effective de ces petites entreprises dans les chantiers publics. Cette action inclut aussi un appui aux organisations professionnelles dans les secteurs et filières porteurs.
5. *Coordonner efficacement les institutions d'appui au secteur privé.* Ces institutions concernent à la fois la formation, l'assistance, l'aide à la décision, et la mise en place d'un fonds de garantie aux entreprises recourant aux financements autres que celui du promoteur.
6. *Revoir les conditions de crédit au secteur privé.* Cette idée, corollaire à la précédente, repose sur un double pilier : le pilier bancaire et le pilier de la micro-finance. La question des « incitations » à fournir au système bancaire pour faciliter une plus grande implication dans le financement des entreprises se pose de manière lancinante. Ici, le rôle de la banque centrale a du reste été interpellé de manière parfois rugueuse.
7. *S'attaquer avec vigueur au problème de la fraude et de la corruption.* Ce problème est général dans la sous-région. Il se pose néanmoins avec encore plus de gravité pour les pays enclavés qui doivent résoudre une double équation : la corruption et la fraude interne issues de leurs agents publics, puis la corruption et la fraude externes dues aux agents et autres personnes des pays de transit de leurs marchandises.
8. *Restaurer la confiance.* La promotion de l'investissement dépend des réformes politiques. En règle générale, lorsque les institutions sont instables, les investisseurs préfèrent des placements plus mobiles, sans entraves et moins durables, généralement non générateur de croissance. L'atténuation de l'incertitude passe

quant à elle par la stabilité gouvernementale, la paix sociale et surtout l'application de la politique annoncée.

9. *Défendre l'idée d'une intégration régionale juste et équitable.* Celle-ci devrait permettre aux secteurs privés de chacun des pays de profiter des bienfaits de la concurrence sur le marché élargi. Deux idées sont soulignées ici ; d'une part, les distorsions aux règles de la CEEAC portent préjudice à la bonne marche des affaires pour les entreprises opérant dans l'import/export dans la région. D'autre part, la question de la fabrication du même bien dans des pays différents doit être remise en débat lors des rencontres régionales au plus haut niveau.

CHAPITRE 8 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8.1. CONCLUSIONS

La situation économique et sociale de la RCA est très préoccupante. Mais les perspectives de développement à moyen terme sont encourageantes, si le pays arrive à penser ses plaies, à vaincre ses vieux démons, et à opter pour des choix économiques et sociaux compatibles avec les attentes des populations.

Ces dernières sont fatiguées par les conflits internes à répétition depuis une dizaine d'années, qui ont paralysé le fonctionnement normal de l'économie, exacerbé les clivages ethniques et accentué la pauvreté. La reprise économique est conditionnée par le retour à la paix et à la sécurité, conditions préalables sans lesquels tout investissement direct extérieur et intérieur n'est durablement pas possible. Le règlement de la situation politique en cours, par une meilleure gestion de la période de transition, sanctionnée par des élections justes et équitables, à l'issue incontestable par les composantes politiques nationales, conditionne donc la reprise économique.

La faiblesse de l'épargne intérieure et de l'investissement privé dans le secteur moderne en RCA proviennent dans une large part d'un intérêt relatif insuffisant des investisseurs potentiels et de l'insécurité persistante (crise politique). En effet de nombreux opérateurs font face à un choix inégal : d'un côté continuer à générer des bénéfices substantiels du fait de structures de marché non concurrentielles dans de nombreux secteurs (monopole ou oligopole), et de l'autre investir et innover pour accéder à de profits incertains du fait de coûts de transactions élevés qui accompagnent tout investissement lourd (tracasseries administratives, insécurité, formation de la main-d'oeuvre, corruption).

Aussi apparaît-il tout à fait rationnel pour la plupart des opérateurs du secteur moderne d'éviter des investissements de capacités à rentabilité incertaine et de conserver une situation actuelle relativement lucrative du fait d'une faible concurrence, permettant des marges exceptionnelles en partie grâce à la fraude et la corruption.

Le Gouvernement de la RCA avec l'appui des bailleurs, sont entrain de mettre la dernière main à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, à travers les secteurs majeurs de la paix, de la sécurité, de la production, la santé et l'éducation, l'hydraulique,... Ces choix sont justes et cadrent avec les préoccupations majeures de l'économie et les objectifs du millénaire du développement (OMD).

Il faut cependant être attentif au diagnostic macroéconomique faite supra, qui montre que si l'offre d'infrastructures et les système d'incitations à la promotion du secteur privé nécessaires au déblocage des investissements et de la production est méprisée, alors la dynamique de la demande interne et régionale pourrait entraîner une inflation élevée, une diminution de la compétitivité déjà assez faible, et le report de la consommation sur les biens étrangers. Si les capacités de production n'augmentent pas, les dépenses à caractère social ne compenseront qu'en partie la diminution à venir des revenus réels.

En RCA, outre les besoins institutionnels en matière de renforcement de la maîtrise d'ouvrage et de la chaîne des recettes et des dépenses, les besoins structurels sont à l'évidence du côté de l'aide à la production : permettre à la production agro-pastorale, minière et manufacturière de s'accroître en créant des infrastructures de base et des infrastructures lourdes ; en apportant une solution durable et efficiente au financement des entreprises endogènes ; en formant la main-d'oeuvre selon la demande émanant du secteur privé ; en se mettant au service des investisseurs privés dans le cadre d'un vrai partenariat public/privé pour les tirer d'une situation attentiste.

Le renforcement de la maîtrise d'ouvrages d'une part, et de la chaîne des recettes et des dépenses d'autre part nécessite la prise des mesures vigoureuses et volontaires de formation, de renforcement des capacités humaines et institutionnelles des administrations en charge de la gestion économique et financières, de lutte contre la fraude douanière et fiscale, contre la contrebande et la contrefaçon, et enfin contre les réseaux mafieux qui sont entrain de saper les bases et les fondamentaux de l'économie centrafricaine. La fraude douanière et fiscale est importante ; elle déstabilise le gouvernement en le privant des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions régaliennes.

Le gouvernement a donc potentiellement de la marge en matière fiscale et budgétaire.

Le chantier de l'intégration économique dans la CEMAC est vaste. Des choses ont été faites, mais beaucoup reste à faire pour parvenir à une union douanière véritable et un marché commun. Mais les pays membres de la Communauté, appuyés par certains bailleurs de fonds bi et multilatéraux⁶⁴, sont résolument engagés dans la voie du renforcement de l'intégration régionale, et l'ont réaffirmé en février 2004 lors du sommet des chefs de l'Etat tenu Libreville. L'Union Européenne leur apporte un appui conséquent dans le cadre du Programme Indicatif Régional doté de 55 millions euros de ressources, dont 16 millions euros pour la réalisation du programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale (PAIRAC) en cours d'identification.

En effet, les pays de la CEMAC ont en commun d'avoir l'Union Européenne comme principal partenaire commercial, à qui ils vendent essentiellement des produits bruts, et achètent la plupart des biens d'équipement, de production et de consommation. L'étude d'impact approfondie des APE sur l'économie centrafricaine se base sur cette donnée essentielle. Les simulations, dont les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous, sont faites en référence aux années 2000 à 2004, en statique et avec des indications en dynamique.

⁶⁴ Union européenne, Banque Mondiale, Bad, France

Tableau 62 : Impact d'un APE sur certaines grandeurs macroéconomiques au cours de la période de mise en œuvre de l'APER

Rubrique	Démantèlement total dès 2008 (période 2008-20012 (protection nominale	Démantèlement total en 2008 (période 2008-2012) (protection réelle)
Revenu de l'Etat (en millions Fcfa)	-164.202	-82.428
Revenu des entreprises (en millions Fcfa)	+56.485	+28.355
Revenu des ménages ou des commerçants (en millions Fcfa)	Compris entre {0, +107.717}	Compris entre {0, + 54.073}
Consommation des ménages (en millions Fcfa)	Compris entre {0, +102.339}	Compris entre {0, +51.369}
Epargne des ménages (en millions Fcfa)	Compris entre {0, + 5.378}	Compris entre {0, +2.704}
PIB(en point de croissance)	Baisse annuelle comprise entre 1,26 et 1,53 point	Baisse annuelle comprise entre 1,26 et 1,53 point
Prix (en %)	Baisse annuelle (par rapport à 2008) comprise entre 0 et 6%	Baisse comprise entre 0 et 6,8%
Importation (en %)	+1,9%	+1,9%
Exportations (en %)	Nul	Nul
Création commerciale (en%)	+ 7,2%	+7,2%
Diversion commerciale (en %)	+9,5%	+9,5%
Effets d'ensemble sur le commerce	+19,2%	+19,2%

Source : Nos calculs

Il s'en déduit que l'introduction de la réciprocité a des effets positifs ou négatifs selon les catégories d'acteurs : baisse des revenus de l'Etat, mais accroissement de ceux des entreprises, des ménages et/ou des commerçants importateurs et distributeurs. La marge préférentielle moyenne des produits de l'UE est estimée 25,1% lorsque les calculs sont faits en utilisant les taux officiels (protection nominale) des droits de douane. Lorsque les calculs se réfèrent aux droits de douane effectivement perçus (protection réelle), la marge préférentielle moyenne est estimée à 12,6%.

Elle se traduit par une perte de croissance économique à court terme ; mais à moyen et long terme (effet dynamique), et par le biais de l'effet multiplicateur à travers les simultanités d'actions des ménages et des entreprises, la richesse supplémentaire induite compense largement la perte de croissance économique. Aussi l'impact de la réciprocité sur la croissance économique est nettement positive.

Elle se traduit surtout par une baisse des recettes budgétaires (coût budgétaires de l'ouverture commerciale) dont le niveau par rapport aux recettes fiscales varie de 6,3% à 12,6% en moyenne annuelle, respectivement selon la protection réelle et selon la protection nominale. Cette donnée nouvelle est de nature à détériorer le déséquilibre de la balance courante, et à accentuer le déficit structurel de la balance globale du pays.

L'impact sur les secteurs clés de l'économie est contrasté. Sur les dix secteurs clés identifiés, on distingue des secteurs à impact nul que sont : l'agriculture vivrière, les minerais et minéraux, et l'élevage ; des secteurs à impact négatif que sont les métaux bruts et ouvrages en métaux, les industries manufacturières locales, et les produits textiles et articles d'habillement. Les secteurs à impact positif sont représentés par les BTP, l'agriculture pour l'industrie, et les services des entrepôts, transport et communication. Cette situation est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 63 : Impact des APE sur les secteurs clés de l'économie centrafricaine

Rang	LIBELLE DE LA BRANCHE	Sens de l'impact
1	Agriculture vivrière	Nul
2	Minerais et minéraux	Nul
3	Sylviculture, exploitation forestière et industrie du bois	Positif
4	Elevage	Nul
5	Produits textiles, articles d'habillement	Négatif
6	Services des entrepôts, transport et communication	Positif
7	Agriculture destinée à l'industrie	Positif
8	Industries manufacturières locales	Négatif
9	BTP	Positif
10	Métaux bruts, ouvrages en métaux	Négatif

Elle représenterait une faible menace pour le commerce intracommunautaire de la RCA.

En effet très peu de produits des deux zones d'échange, CEMAC et UE, sont véritablement en compétition, traduisant par une asymétrie (complémentarité) dans les importations centrafricaines d'origines CEMAC et UE. Cette asymétrie est généralement si forte que la concurrence sera intra-zone (au sein d'une zone donnée, CEMAC ou UE) et non inter-zone. Les quelques produits qui pourront subir une véritable concurrence inter-zone sont : le sucre, le ciment, les préparations pour soupe et potages, le tabac à fumer, etc. Les exportations centrafricaines vers les autres pays de la CEMAC ne sont pas menacées par les importations concurrentes de l'UE.

Enfin l'impact de la réciprocité sur le commerce extérieur se traduira pour la RCA par une création commerciale de 7,2% et une diversion commerciale 9,5% d'environ. L'effet de l'ensemble sur l'ensemble du commerce est de 19,2%, traduisant la poussée des importations en provenance de l'UE. Les créations les plus importantes porteront sur les produits agro-alimentaires, les ouvrages en métaux et les produits manufacturés divers. Ces produits relèvent des secteurs parmi les plus protégés actuellement. Les biens

d'équipements qui font déjà l'objet de concessions fiscales importantes connaissent également des créations relativement sensibles.

Des mesures d'ajustements sont alors proposées sur les plans économique, commercial et fiscal. Elles visent à :

- réduire l'incidence négative d'un APE sur le bien-être des citoyens ;
- maximiser à terme ses effets positifs ;
- permettre aux pays d'honorer ses engagements à court et moyen terme ;
- renforcer la compétitivité de l'économie centrafricaine.

Les APE doivent tenir compte de cette dernière exigence. Car la lutte contre la pauvreté et l'intégration harmonieuse de la RCA à l'économie mondiale exigent au préalable un ajustement profond des structures de production et d'échanges du pays , et donc une politique volontariste de promotion de l'entreprise. Pour ce faire, il importe d'intégrer dans la DSRP en cours de finalisation, un Système d'Incitations du Secteur Privé (SISP) comportant les principaux axes ci-après :

- Les infrastructures économiques de base qui favorisent le désenclavement régional, et l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs ;
- Un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise ;
- Un système d'appui conseil, de formation et d'information adapté aux contextes du pays;
- Une gouvernance économique efficiente ;
- La valorisation optimale des secteurs économiques clés ;
- La promotion et le renforcement des mesures d'intégration dans le CEMAC.

8.2. RECOMMANDATIONS

1. Les préoccupations spécifiques de la RCA pour les négociations des APE qui ressortent de cette étude d'impact, peuvent être regroupées en deux strates : une première strate centrée sur les préoccupations de court terme, et un second axé sur les mesures de moyen et long termes.

La première strate regrouperait les points ci-après à négocier : (i) la liste des lignes tarifaires (ou produits) sensibles et des produits des secteurs « exposés » à exclure des négociations. Un inventaire est proposé dans ce rapport. (ii) le calendrier du démantèlement tarifaire, dont une proposition est faite dans ce rapport ; (iii) le coût budgétaire de l'ouverture commerciale, dont une estimation est faite dans ce rapport ; (iv) les compensations financières liées aux pertes de recettes budgétaires par l'Etat (coût budgétaire indiqué supra) ; (v) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour les négociations, dont un traitement approprié est contenu dans ce rapport (voir chapitre 7 « Actions d'appui ») ; (vi) une étude sur la compétitivité de l'économie burundaise pour laquelle une recommandation spéciale est faite.

2. La deuxième strate se réfère à des actions à moyen terme, lié au renforcement de la capacité d'offre marchande et au développement du pays. Il s'agit : (a) la paix et la sécurité intérieures ; (b) l'accès aux marchés régional et mondial (enclavement intérieur et extérieur); (c) le développement des infrastructures de base nécessaires au renforcement des capacités d'offre et d'échanges du pays, incluant la construction d'un ouvrage d'art permettant de relier la ville de Bangui à la région de l'Equateur en RDC; (d) le financement des entreprises et du secteur productif; (e) le renforcement de l'intégration régionale, incluant les mesures de facilitation commerciales (normes, mesures SPS) ; (f) le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des politiques commerciales et de maîtrise d'ouvrage ; (g) le coût économique de l'ouverture commerciale. Nous recommandons une internalisation de ces préoccupations par le CNNC, pour une meilleure prise en compte par le Comité Régional des Négociations Commerciales (CRNC) ou la structure régionale en charge des négociations de l'APER CEMAC + Sao Tomé et Príncipe.

3. La menace que fait peser les APE sur le commerce intracommunautaire en RCA peut être qualifiée de faible globalement, mais de certain dans le cas des lignes tarifaires spécifiques. Mais les statistiques douanières utilisées ici sont assez frustes et ne permettent pas de tirer des conclusions précises. Il s'agit pourtant d'une question importante, car l'un des objectifs visés par les APE est bien le renforcement de l'intégration régionale et le commerce intra communautaire. Si les APE devraient se traduire par un affaiblissement des échanges intra communautaires, on irait à l'encontre de l'un des objectifs visés. Les experts recommandent qu'une attention particulière soit accordée aux statistiques du commerce extérieur, à leur bonne tenue, leur cohérence et leur fiabilité. Pour ce faire, et comme cela se passe au Cameroun et ailleurs, des statisticiens de métier doivent être affectés à la Douane, pour renforcer les capacités de la cellule en charge de l'informatisation des opérations du commerce extérieur, en vue d'assurer leur cohérence, leur pertinence et leur fiabilité.

Dans le même ordre d'idées, les experts recommandent la mise sur pied d'un comité de la balance commerciale en RCA. Ce comité aura pour principaux objectifs d'assurer l'harmonisation et la validation des statistiques du commerce extérieur et en sera le garant de la fiabilité. Présidé par le Ministre en charge du commerce extérieur, il réunira toutes les administrations et organisations publiques et privées qui jouent un rôle majeur dans les opérations du commerce extérieur.

4. L'étude a mis en exergue l'extrême faiblesse de l'offre marchande en RCA. Pour que ce pays s'arrime harmonieusement au train de la mondialisation il importe de renforcer ses structures de production et d'échanges , et donc de mener une politique économique prioritairement d'offre basée sur la valorisation optimale des secteurs économiques clés, pour lesquels le pays dispose des avantages comparatifs statiques et dynamiques : agriculture vivrière et de rente ; agro-industrie principalement sucre, coton, palme ; fleurs, etc.... Mais cela suppose que les

contraintes soient mieux identifiées, et surtout que les préoccupations liées à la compétitivité de l'économie soient mieux cernées. Il s'agit d'une question cruciale qui doit être au centre des négociations avec l'UE. Pour y faire face, les experts recommandent la réalisation d'une étude de référence sur la compétitivité de l'économie centrafricaine.

Ils recommandent en outre, compte tenu de la relative défiance du secteur public à l'égard du secteur privé en général et du secteur privé national en particulier, l'organisation et la tenue d'un forum national sur l'entreprise et le secteur privé. Cette assise a pour principal objectif de susciter une prise de conscience nationale sur la nécessité et l'urgence de sortir de la logique administrative dans laquelle les forces vives du pays sont enfermées, et de progresser vers la logique de production et du secteur privé, qui seule amènera le pays à se sortir de ces difficultés actuelles et de faire face aux défis à venir.

5. Les experts recommandent de se pencher sans délai sur le renforcement des capacités des membres du CNNC, par des formations dans les domaines spécifiques identifiés au chapitre 7, notamment sur : (i) les techniques de négociations ; (ii) les particularités des accords commerciaux de l'OMC notamment l'accord sur l'agriculture ; (iv) les règles d'origine ; (v) la normalisation et les mesures de protection non tarifaire : exemple de la politique agricole commune en Europe (PAC) ; etc..
6. L'étude a confirmé en la précisant qu'il existe une fraude importante au plan fiscal en général, et au niveau de la fiscalité douanière singulièrement. Le gouvernement dispose donc de la marge en matière budgétaire, et seule une volonté politique de circonscrire la corruption en luttant fermement contre les réseaux mafieux qui gangrènent l'économie peut l'aider à réaliser un rendement fiscal acceptable. Les experts recommandent la mise en place d'un train de mesures simples et efficace (dont certains ont été préconiser par d'autres experts⁶⁵) pour sécuriser les recettes fiscales des secteurs sensibles. Une collaboration régionale et une assistance technique de la Direction des Impôts du Cameroun pourrait y contribuer.

S'agissant de la fraude douanière, les experts recommandent, en plus des préconisations faites ci-dessus sur le commerce extérieur, deux types d'actions : (i) un contrôle strict des circuits d'approvisionnement, des stocks et du chiffre d'affaires des principaux commerçants distributeurs par des inspecteurs des impôts aguerris et intègres ; (ii) le dédouanement au port de prime abord (port d'embarquement).

La question du dédouanement au port de prime abord comporte des avantages, mais aussi des inconvénients. Il ressort en effet du rapport 'Steenlandt⁶⁶' que les avantages dudit système sont entre autres qu'il : (i) permet d'éviter l'ensemble des

⁶⁵ Rapport IDC op cité

⁶⁶ CEMAC, vers l'Union douanière, 2003

fraudes qui sont perpétrées sous le régime du transit ; (ii) limite le champ des contrôles opérés par les véhicules en cours de route ; (iii) favorise l'utilisation du même logiciel de dédouanement et rentabilise les plates formes d'exploitation des matériels ; (iv) concourt à l'application rigoureuse du TEC ; (v) sécurise les recettes en évitant les détournements de trafic et en autorisant la taxation des produits pétroliers en sortie directe des dépôts ; enfin (vi) crée les conditions favorables à une harmonisation des taxes intérieures et des droits d'accises.

Cependant, les inconvénients de la mise en place d'un tel système de dédouanement sont tout autant nombreux et redoutés, aux plans juridique, humain et matériel, économique, organisationnels, et même politique (perte de prérogative de puissance publique). Mais dans l'état actuel des choses, les avantages l'emportent largement sur les inconvénients.

Les experts recommandent donc fortement d'expérimenter cette procédure de dédouanement par la signature d'un protocole avec la douane camerounaise et le guichet unique des opérations de douanes et de commerce extérieur de ce pays (GUCE), mais de mesurer simultanément l'impact qu'aurait ce transfert d'activité sur les bureaux frontières et intérieurs de la RCA, tant en ce qui concerne l'activité douanière que les activités induites par le séjour temporaire des opérateurs.

7. Si le coût budgétaire de l'ouverture commerciale dans le cadre des APE a pu être estimé, l'évaluation du coût de la restructuration (ajustement) économique de l'ouverture commerciale n'a pu être évalué, parce que cela dépasse le cadre de cette étude. Cette question doit préoccuper les membres du CNNC, et être au centre des négociations des APE.

Pour ce faire, les experts recommandent qu'une étude spécifique, à la lumière de cette étude d'impact, soit conduite sur le sujet.

ANNEXE

ANNEXE A

TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE

Les accords de partenariat économique entraîneront le démantèlement progressif des barrières commerciales entre l'UE et les pays ACP, et devraient comprendre des accords de libre-échange compatibles avec les règles de l'OMC. Ils mettront l'accent sur le renforcement de la coopération dans tous les domaines qui sont liés au commerce, et renforceront les initiatives en matière d'intégration régionale des pays ACP.

Une importante étude sur l'impact des accords de partenariat économique, et les scénarios d'ajustements préliminaires, a été conduite dans trois pays des six pays de la CEMAC en 2002 (à savoir le Cameroun, le Gabon, et la République Centrafricaine). Cette étude évalue l'impact prévisible de la réciprocité dans les échanges avec l'UE, et propose des scénarios d'ajustements préliminaires pour les économies des pays de la région. Il s'en est déduit que l'introduction de la réciprocité a des effets positifs ou négatifs selon les catégories d'acteurs économiques : baisse des revenus de l'Etat, mais « accroissement » de ceux des entreprises, des ménages et/ou des commerçants importateurs et distributeurs. La marge préférentielle moyenne des produits de l'UE varie dans ce cas, de 15% au Cameroun, 17% au Gabon, à 31% en République Centrafricaine.

Cette marge préférentielle se traduit par une perte de croissance économique dans tous les pays de la région, dont le taux dépend du niveau économique atteint, et de l'importance des consommations importées dans le panier de la ménagère. Elle entraîne surtout une baisse des recettes budgétaires, dont le niveau, par rapport aux recettes fiscales, varie de 10% au Cameroun, 14,6% en République Centrafricaine, et 17% au Gabon. Cette nouvelle donne est de nature à détériorer le fragile équilibre budgétaire de ces pays (notamment les plus faibles), qui ont tant besoin pour lutter contre la pauvreté.

L'introduction de la réciprocité, dans les préférences commerciales, devrait avoir, au moins dans un délai court à moyen, un effet négatif sur les secteurs manufacturiers encore embryonnaire des pays, et son impact est contrasté dans les autres secteurs clés de leurs économies. L'impact de la réciprocité, dans la région, pourrait aussi affecter négativement les exportations de la République Centrafricaine dans sa région.

Dans ce contexte, les négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) avec la zone CEMAC, (dont la République Centrafricaine fait partie) constitue une opportunité, non seulement pour renforcer ses liens avec l'Union européenne, mais surtout pour améliorer ses résultats économiques. Cela nécessite, au préalable, que les différents acteurs nationaux et la société civile de la République Centrafricaine soient suffisamment informés sur les enjeux que représentent ces accords, que les membres du gouvernement aient au préalable évalué les avantages et les inconvénients de ces APE, compte tenu de la structure du marché béninois, afin qu'ils soient en mesure d'adopter la meilleure position stratégique possible dans le cadre des négociations qui viennent de démarrer.

Compte tenu de la complexité du processus devant conduire à la signature desdits accords, et des conséquences économiques, commerciales, budgétaires, et sociales, qu'ils entraîneront,

L'implication et l'adhésion des acteurs économiques, sociaux, et politiques du pays s'avèrent nécessaire.

A cet effet, la présente requête doit permettre à la République Centrafricaine de mettre en place, un **séminaire national d'information sur les APE**, une **étude d'impact** des APE sur l'économie centrafricaine, ainsi que son **séminaire de restitution**.

Veillez noter que l'organisation du séminaire national d'information ne fait pas partie de cette Consultation restreinte

2. OBJECTIFS

L'**objectif principal** de cette requête est de permettre aux différents acteurs du développement et aux décideurs nationaux centrafricains, par le biais d'une réflexion collective, l'identification et la compréhension des enjeux des APE ainsi que l'identification de positions offensives et défensives de négociations. Les discussions porteront aussi sur le rôle que tiennent le commerce et l'expansion commerciale dans l'objectif de réduction de la pauvreté et d'accomplissement d'un développement durable.

Le **séminaire national d'information** sur les APE a pour **objectif principal** :

- Informer et sensibiliser tous les acteurs potentiels, à savoir, l'administration, la société civile, le secteur privé, et les collectivités locales, sur les enjeux et les défis des APE ;
- Déclencher une synergie de contribution, d'identification, de préconisation de solutions, et de construction du mandat de négociation du pays ;

Veillez noter que l'organisation du séminaire national d'information ne fait pas partie de cette Consultation restreinte

Les **objectifs principaux** de l'**étude d'impact** et de son **séminaire de restitution** sont les suivants :

- Dégager les potentialités de développement et de croissance des secteurs et des filières productifs, porteurs de l'économie centrafricaine ;
- Evaluer de manière détaillée, précise, et dynamique, l'impact de l'introduction de la réciprocité sur ces secteurs et filières économiques clés de l'économie de la République Centrafricaine ;
- Evaluer de manière approfondie, détaillée, et dynamique, l'impact de la réciprocité sur les échanges extérieurs de la République Centrafricaine, dans la zone CEMAC ;

La mesure d'impact doit prendre en compte, les effets cumulatifs induits, à moyen et long terme, de l'élargissement de l'UE à 25 membres, et la réforme de l'Union Douanière en cours.

3. TACHES DES CONSULTANTS

a) Au premier séminaire

Les consultants devront idéalement participer au premier séminaire en tant qu'observateurs pour avoir une idée sur des secteurs clés et sensibles concernés par les APE et avoir un premier contact avec les différents acteurs concernés par les APE au Burkina Faso.

b) Pour l'étude d'impact

Après une analyse des tendances du commerce extérieur du pays, les consultants identifieront les positions et sous-positions tarifaires, les produits et filières de production concernés par les échanges intracommunautaires, et préciseront et analyseront ceux qui sont importés simultanément de l'EU. Ils estimeront ensuite les marges préférentielles nettes conférées par l'introduction de la réciprocité, et concluront enfin sur les dangers réels que fait peser le démantèlement tarifaire sur le commerce intracommunautaire de la RCA, pendant la mise en œuvre de l'accord.

Ils indiqueront les critères de choix des secteurs et des filières porteurs de l'économie centrafricaine, en les justifiant. Les secteurs (comprenant leurs filières les plus dynamiques) sont celles qui présentent les plus grandes opportunités en termes de création de richesses, de création d'emplois, de distribution des revenus, d'exportation, d'intégration dans l'économie, et de réduction de la pauvreté. Une fois ces secteurs et filières retenus, une évaluation approfondie des atouts, des performances, des forces et des faiblesses de chaque secteur/filière, en termes de compétitivité, en prenant compte de l'introduction de la réciprocité dans les échanges commerciaux, sera conduite à partir des données quantifiées issues de diverses sources et/ou enquêtes à réaliser.

Un accent particulier sera mis sur les propositions concrètes de renforcement de ces secteurs/filières, et de promotion de leur compétitivité. Un plan d'opérations destiné à mettre en place une stratégie efficace de promotion de la compétitivité sera proposée par le consultant.

c) Pour le séminaire de restitution

Les experts en charge de l'étude seront, avec l'appui du Ministère de l'Economie et des Finances, sera responsable de l'organisation et du contenu du second séminaire (cf. 6 - Organisation).

4. RESULTATS ATTENDUS

Au terme du **séminaire national d'information**, les participants devraient :

- Comprendre la problématique des préférences commerciales ;
- Assimiler l'impact que les préférences commerciales réciproques auront sur l'économie centrafricaine, et sur son intégration dans la sous-région ;
- Comprendre le processus et l'architecture des négociations au niveau de la région CEMAC : savoir avec qui la région va négocier, dans quels domaines, et selon quel calendrier ;
- Savoir quelles mesures seront prises pour le renforcement des capacités nationales pour les négociations, et pour le renforcement de la capacité d'offre du pays ;
- Identifier les moyens de procéder à un rééquilibrage budgétaire, et aux ajustements socio-économiques ;
- Avoir pu échanger sur la nature et les conditions d'amélioration de la productivité et compétitivité des secteurs cibles de l'économie nationale ;
- Prendre conscience de l'importance des enjeux et défis des négociations ;
- Amener les différents acteurs, par une réflexion collective, à l'identification des enjeux et des positions (offensives et négatives) de négociation.

Au terme de **l'étude d'impact**, le C.N.N.C. :

- Doit avoir une appréciation claire de l'importance du commerce intracommunautaire de la République Centrafricaine, et de ses déterminants ;
- Doit avoir une appréciation claire de la nature et l'ampleur des implications que font peser les APE sur les échanges extérieurs de la République Centrafricaine, sur les produits et positions tarifaires, et sur les filières les plus exposées, dans la zone CEMAC ;
- Doit être instruit des mesures d'ajustements à envisager ;
- Aura une connaissance précise des secteurs économiques clés, ainsi qu'un inventaire exhaustif des facteurs favorables, et des contraintes internes et externes à son développement, et à sa compétitivité ;
- Sera informé sur les gains ou pertes de compétitivité inhérents à l'introduction de la réciprocité dans les relations commerciales ;
- Disposera d'une stratégie de promotion de la compétitivité dans les secteurs clés de l'économie ;
- Disposera d'éléments nécessaires pour le renforcement des orientations du mandat de négociation de la République Centrafricaine dans les secteurs ainsi analysés ;
- Doit avoir une appréciation claire de l'impact fiscal sur les revenus du Gouvernement, et sur les mesures d'ajustements, à appliquer, nécessaires.

Résultats attendus du séminaire de restitution des conclusions d'étude d'impact :

- Les résultats de l'étude approfondie d'impact vont être présentés et discutés ;
- La nécessaire compatibilité du futur régime commercial avec les règles de l'OMC et les enjeux qui en sont issus sera discutée ;
- Les mesures d'accompagnement et les alternatives à la mise en place d'un APE seront discutées ;
- Un véritable dialogue devra être établi entre les différents acteurs (secteur privé, société civile et différents organes d'Etat) en vue de renforcer les positions de négociations nationales ;
- Les positions à prendre par les autorités de la République Centrafricaine au sein de la CEMAC vont être discutées ;
- La connaissance des enjeux du commerce sous régional, sera discutée et les mesures de dynamisation pourront être recommandées.

5. EXECUTION DU PROJET

Le caractère pluridisciplinaire de l'étude oriente le choix vers un cabinet disposant d'une équipe expérimentée dans les domaines suivants : affaire fiscale, économie du développement et commerce international (chef de projet).

L'étude sera entreprise pendant la période de août à novembre 2004. Cette étude nécessitera une durée de cinq homme / mois repartis entre trois experts.

Profils des experts

Pour la réalisation de cette mission, une attention particulière devra être prêtée quant à la cohérence et la coordination du travail entre les experts.

Chef de projet/expert en commerce international

- Une expérience professionnelle reconnue dans son domaine d'expertise, avec au moins 10 ans d'expérience dans le commerce international et l'intégration économique;
- Une bonne connaissance des problèmes liés à l'accès au marché et aux barrières non tarifaires, [règles d'origine, mesures sanitaires et phytosanitaires(SPS)...];
- Une bonne connaissance du système commercial multilatéral; des processus de négociation en cours dans lesquels la République Centrafricaine est impliquée (OMC, négociations régionales CEMAC, Accord de Cotonou ...);
- Une large compréhension des politiques économiques et commerciales de l'UE;
- Au moins un diplôme universitaire dans le domaine approprié.
- Maîtrise du français.

Durée: 2 homme/ mois

Économiste du développement

- Une expérience professionnelle reconnue dans son domaine d'expertise, avec au moins 10 ans d'expérience dans le commerce international et l'intégration économique;
- Une bonne connaissance des politiques agricoles des politiques macro-économiques et de développement rural;
- Une bonne connaissance du secteur industriel;
- Le consultant devra également posséder une expertise sur les possibilités existantes de substitution des recettes douanières par d'autres sources de revenu;
- Une connaissance des programmes des principaux bailleurs de fond et des donateurs (réduction de la dette, assistance technique, aide budgétaire...);
- Il doit en outre être imprégné des problèmes économiques contemporains, en général, et plus particulièrement, ceux de la CEMAC.
- Une large compréhension des politiques économiques et commerciales de l'UE;
- Au moins un diplôme universitaire dans le domaine approprié.
- Maîtrise du français.

Durée: 2 homme/ mois

Expert en affaire fiscale

- Une expérience professionnelle reconnue dans son domaine d'expertise, avec au moins 10 ans d'expérience dans le commerce international et l'intégration économique;
- Une longue expérience dans le diagnostic et l'analyse des finances locales et régionales.

Durée: 1 homme/ mois

Le cabinet de consultance devra fournir dans son offre de services, les documents techniques suivants :

- Le profil, la dimension, et l'expérience sectorielle des experts retenus pour la réalisation de l'étude ;
- L'expérience générale du Cabinet ;
- La méthodologie préconisée pour la réalisation de l'étude ;
- Le chronogramme des activités.

6. RAPPORTS A FOURNIR

Concernant l'étude d'impact, l'équipe d'experts soumettra les rapports selon les procédures détaillées ci-dessous :

- L'équipe d'experts fournira aux Autorités Nationales Bénéficiaires et à l'UGP un Rapport Préliminaire, un Rapport Intérimaire, une ébauche du Rapport Final, et un Rapport Final ;
- Le Rapport Préliminaire sera fourni deux semaines après le début de l'étude, présentant l'approche envisagée, et une ébauche du contenu du rapport principal à venir ;
- Le Rapport Intérimaire sera fourni deux mois après le début de l'activité, présentant l'état d'avancement de l'étude ainsi que les premiers résultats et servira de base au séminaire de restitution de l'étude d'impact ;
- L'ébauche du Rapport Final sera fournie endéans trois mois calendaires suivant le début de l'étude, et sera soumise à la critique des Autorités Nationales Bénéficiaires et de l'UGP.
- L'ébauche du Rapport Final et le Rapport Final incluront deux parties distinctes. La première partie sera un résumé qui ne s'étendra pas sur plus de quinze pages, et qui présentera les principales conclusions de l'étude accompagnées des recommandations pertinentes conseillées aux soumissionnaires de l'étude quant à la formulation d'une Stratégie Nationale de Négociation pour les APE. La deuxième partie détaillera les résultats et analyses des différentes activités reprises dans les Termes de Référence.

L'équipe d'experts soumettra également un document synthétisant ce qui a été discuté durant le séminaire de restitution.

Les rapports seront établis en français.

7. ORGANISATION DES SEMINAIRES

a) *le Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget, du Plan, et de la Coopération Internationale sera responsable des tâches suivantes :*

- Le Ministère sera en charge de l'organisation administrative des deux séminaires et devra, par conséquent, s'occuper des tâches suivantes : élaboration de la liste des participants et intervenants, lancement des invitations, impression des documents de travail, organisation des salles et de tous autres aspects techniques et logistiques nécessaire au bon déroulement de ces séminaires ;
- Le Ministère sera en charge du contenu du premier séminaire (établissement de l'agenda de travail, sélection des thèmes et des experts intervenants,...). Pour cela, il pourra requérir le soutien et l'appui de l'Unité de Gestion de Projet.
- Le Ministère sera en charge de rapporter les propos tenus lors des deux séminaires, et d'en faire un document de synthèse à faire valider par les participants. Pour cela, il pourra requérir le soutien des experts intervenants et devra présenter ce document à l'UGP dans les 15 jours suivants la clôture séminaire.
- Le Ministère devra mettre à disposition de la firme de consultant, attributaire du contrat de service pour la réalisation de l'étude d'impact, un bureau équipé d'une ligne téléphonique et d'un accès Internet.

- Le Ministère devra soumettre à l'UGP, dans la semaine précédant chaque séminaire, l'agenda, la liste des intervenants et des participants, ainsi que les présentations des différents intervenants sur support écrit.
- b) *L'Unité de Gestion de Projet sera responsable des tâches suivantes :*
- L'UGP aura la responsabilité de la gestion financière du premier séminaire et sera notamment en charge de la réservation des billets d'avion des participants internationaux ainsi que du déboursement des frais afférents à l'organisation dudit séminaire.
 - L'UGP pourra assister le Ministère dans la définition du contenu de ce séminaire ainsi que dans la sélection des experts intervenants.
- c) *La firme de consultants, attributaire du contrat de service pour la réalisation de l'étude d'impact, sera responsable des tâches suivantes :*
- La firme aura la responsabilité de la gestion financière du second séminaire (ce qui implique une comptabilité et une administration des dépenses selon les règles du Fond Européen de Développement) et sera notamment en charge de la réservation des billets d'avion des participants internationaux ainsi que du déboursement des frais afférents à l'organisation dudit séminaire. Ces tâches pourront être confiées à un coordinateur local.
 - Le chef de projet sera en charge du contenu du second séminaire. Pour cela, il pourra requérir le soutien et l'appui du Ministère. Ils devront, conjointement, définir l'agenda de travail, sélectionner les thèmes et les experts intervenants et soumettre ces éléments à la PMU au moins 10 jours avant la tenue dudit séminaire..

Tenue du Séminaire National d'Information

a) Localisation :

Concernant le lieu où se déroulera le séminaire, le choix s'est porté sur le palais de la CEMAC pour les raisons suivantes :

- La République Centrafricaine est le pays hôte du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, qui joue un rôle important dans les négociations ;
- La CEMAC, maître d'œuvre du processus des négociations des APE, est également engagé dans cette opération ;
- La CEMAC dispose d'infrastructures nécessaires pour abriter un tel événement : salles de conférences et de réunions fonctionnels, surtout dans la perspectives des groupes de travail ;

b) durée :

Deux (2) journées seront nécessaires pour la tenue du séminaire :

- La première journée sera consacrée : (i) à une brève cérémonie protocolaire ; (ii) interventions et débats en plénière ;
- La seconde journée sera consacrée : (i) suite des interventions et débats ; (ii) finalisation des travaux ; (iii) brève cérémonie de clôture.

c) participation attendue :

<u>Institutions</u>	<u>Nombre de participants</u>
1. Administration	
Présidence de la République	01
Primature	02
Commerce	04
Plan (CAONF, etc.)	03
Finances (Services des Impôts, des Douanes, de la Répression des Fraudes, des Relations Extérieures, et du Bureau d'Affrètement)	05
Agriculture	01
Elevage	01
Eaux, Forêts, Chasse, et Pêche	01
Environnement	01
Tourisme et Artisanat	03
Communication	01
Postes et Télécommunications	02
Equipement et Transports	02
Justice	03
Mines et Energie	02
Fonction Publique et Travail	01
Education Nationale	01
Conseil National de la Transition	01
Comité du Suivi du Dialogue National	01
Sous total	36
2. Secteur Privé	
Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA)	02
Chambre d'Agriculture	02
Groupement Interprofessionnel de Centrafrique (GICA)	03
Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC)	03
Fédération Centrafricaine du Commerce	01
Fédération Nationale des Eleveurs de Centrafrique (FNEC)	02
Association des Femmes d'Affaires de Centrafrique (AFAC)	02
Secteur informel	01
Groupement des Transporteurs Centrafricains	02
Association Nationale des Entrepreneurs et Artisans Centrafricains (ANEAC)	02
Association des Transitaires	02
Association des Professionnels d'Epargne et de Crédit (APECA)	01
Association des Assureurs (COMACA)	01
Autres syndicats professionnels (à désigner)	02
Sous total	26
3. Société Civile	
Association Nationale des Femmes Juristes	04
Ordre National des Avocats	03
Ordre National des Notaires	03
Université (Faculté de Droit, Gestion, et Economie)	06
Autres ONGs	05
Sous total	21
Autres institutions nationales	

BEAC	01
Sous total	01
4. Institutions intergouvernementales	
Secrétariat Général des ACP	01
Agence de la Francophonie	01
OMC	01
CEMAC	02
CEEAC	01
Ambassade de la République Centrafricaine à Bruxelles	01
UGP	01
Sous total	08
5. Médias	
Télévision	01
Radios	02
Presse Ecrite	02
Correspondants des médias étrangers	03
Sous total	08
Totaux	100

d) thèmes abordés :

Il est prévu cinq (5) communications en plénière, suivie chacune de débat sur les thèmes suivants :

Premier thème :

Evolution du partenariat UE/ACP : de Rome à Cotonou : histoire d'un partenariat de développement.

Par :

- Un représentant de l'UE

Deuxième thème :

Intégration des pays ACP dans l'économie mondiale : « Le Commerce est-il un outil de développement ? », enjeux et perspectives.

Par :

- Un représentant de l'OMC ou de la CNUCED

Troisième thème :

La situation économique et commerciale actuelle de la République Centrafricaine.

Par :

- Le Ministère de l'Economie et des Finances
- Le Ministère du Commerce

Quatrième thème :

Préparation des négociations : état d'avancement des préparatifs aux négociations des APE.

Par :

- Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC

Cinquième thème :

Enjeux et défis des APE et nouveaux rôles des acteurs non-étatiques.

Par :

- Un intervenant principal à désigner ;
- les autres intervenants (secteur privé, société civile, association nationale de la presse)

8. DESCRIPTION DES BENEFICIAIRES

Les participants, dont la liste aura été communiquée à l'UGP par le Ministère préalablement à la tenue de chaque séminaire, pourront comprendre des cadres de l'Administration (Commerce, Finances, de l'Intégration, des Transports, des Affaires Etrangères, et de la Coopération), des représentants des Chambres de commerce, du secteur privé et de la société civile (y compris le milieu universitaire), lesquels doivent s'impliquer dans les négociations des APE et dont le rôle est de plus en plus confirmé comme moteur du développement économique et social seront les bénéficiaires de ces séminaires et de l'étude d'impact.

9. PRINCIPAUX INTERVENANTS

Les interventions proposées seront assurées par une variété d'acteurs, qui pourront comprendre des représentants des différents Ministères (Commerce, Finances, Affaires Etrangères...), de la CEMAC, de la Commission Européenne et du Secrétariat des ACP, de l'ambassade de la République Centrafricaine à Bruxelles, des experts locaux et internationaux, des hommes d'affaires, des représentants des régions, des Chambres de commerce, et de la société civile.

10. LIEU, DUREE ET CALENDRIER

Le **séminaire national d'information** et le **séminaire de restitution** sont prévus pour deux (2) jours chacun. Ils se tiendront à Bangui au mois de Août et Novembre 2004. La réalisation de l'étude d'impact devra idéalement démarrer à l'issue du premier séminaire et se clôturer avec le second séminaire.

11. COORDONNEES DE L'ADMINISTRATION BENEFICIAIRE DU PROJET ET DE L'ORDONNATEUR NATIONAL

1.1. Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget, du Plan, et de la Coopération Internationale

S.E.M. Jean-Pierre Lebouder (Ordonnateur National)

Tel+229 30 76 45/46

Fax+ 236 61 76 53

1.2. Ministère du Commerce, de l'Industrie, et de la Promotion du Secteur Privé

1.3. S.E.M Aimé Amoudou

Tel+ 229 30 13 37

Fax + 236 61 76 53